AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone :+251-115-517 700 Fax :+251-115517844
website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-quatrième session ordinaire
21–28 janvier 2014
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/803(XXIV)
Original : Anglais

VERSION AU 14 JANVIER 2014 (Rev. 1)

RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

Introduction 2

L'AFRIQUE EN 2013 2

Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons 4

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : PLANS STRATÉGIQUES DE LA COMMISSION 5

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2013 17

INTRODUCTION 17

Le Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA 20

Initiatives stratégiques transversales 25

PILIERS DU DEUXIEME PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DE L'UA 31

MARCHÉS ET ACTIFS FINANCIERS 75

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT 76

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION 82

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES 87

PROGRAMME SUR LA COOPÉRATION 89

PILIER 3 : VALEURS PARTAGÉES 94

GENRE ET DÉVELOPPEMENT 102

QUESTIONS JURIDIQUES DE L'UNION 103

CITOYENS ET DIASPORA 106

QUATRIEME PILIER : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS 110

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR 119

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma
Présidente de la Commission

« ... L'esprit du panafricanisme et les idéaux de la Renaissance africaine nous ont menés là où nous sommes aujourd'hui et doivent nous propulser vers une Afrique prospère, intégrée, centrée sur les personnes et vivant en paix avec elle-même. »[1]

[1] Allocution de bienvenue à la vingtième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement le 27 janvier 2013 ici à Addis-Abeba

Introduction

1. L'année 2013 a été pour l'Union l'occasion de faire le bilan de ses réalisations et de ses défis au cours des cinquante années d'existence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA). 2013 ouvre également la voie à l'application d'un agenda pour les cinquante prochaines années, *l'Agenda 2063, qui est un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable, dont l'objectif est de guider le programme d'intégration et de développement du continent dans les décennies à venir.*

2. La Commission de l'Union africaine a la responsabilité de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre de la Vision de l'Union africaine pour un continent intégré, prospère, centré sur les personnes et pacifique, qui occupe la place qui lui revient dans le monde. Le présent rapport annuel rend compte de la façon dont la Commission s'est acquittée de ses responsabilités au cours de la période à l'étude.

3. Le Rapport annuel 2013 de la Commission de l'UA s'appuie sur le travail de l'OUA et d'une décennie de travail depuis la création de l'Union africaine. Il s'agit de la présentation de la situation de l'Afrique en 2013 et des activités entreprises par l'Union africaine. Les activités détaillées de la Commission pour l'année, sur la base de son Plan stratégique et des décisions des organes de décision, sont présentées dans la partie B.

L'AFRIQUE EN 2013

Les jalons de l'UA en 2013

4. La Commission de l'Union africaine a réalisé une série d'activités différentes au cours de la période à l'étude. Parmi les faits saillants de 2013 figurent la célébration du cinquantième anniversaire, l'adoption du troisième Plan stratégique (2014-2017) de la Commission de l'UA, le travail technique et les consultations sur le Cadre stratégique élargi de l'UA (Agenda 2063) et le programme de développement mondial post-2015, le renforcement des partenariats stratégiques africains (Commission de l'UA, CEA et BAD), ainsi que des partenariats africains avec le reste du monde, le plaidoyer et la promotion des huit grandes priorités de l'Afrique élaborées par la Commission en 2012 et intégrées dans le troisième Plan stratégique et les plans de travail la Commission pour 2013, les travaux en cours sur la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité, et le travail accéléré sur les sources alternatives de financement, y compris l'adoption du rapport Obasanjo sur les sources alternatives de financement et la création de la Fondation l'UA. Ces activités et les réunions sectorielles ont permis de prendre d'importantes décisions et d'élaborer des cadres stratégiques que la Commission et les États membres mettent en œuvre ou se sont engagés à mettre en œuvre.

Célébration du jubilé d'or : panafricanisme et Renaissance africaine

5. Le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine nous rappelle que nous avons des responsabilités envers les générations passées et futures. C'est pour nous une obligation, comme le préconisent la Charte

de l'OUA et l'Acte constitutif de l'UA, non seulement de respecter le droit inaliénable des peuples d'Afrique à contrôler leur propre destin, mais de nous consacrer à l'évolution générale de l'Afrique.

6. Comme le rappelait le Président de l'Union africaine, M. Hailemariam Dessalegn, Premier ministre de la République démocratique d'Éthiopie, le 25 mai 2013 :

> *« L'OUA/UA est donc, contrairement à beaucoup d'autres organisations, un organisme qui a commencé comme un mouvement de personnes et s'est transformé en une organisation d'États africains indépendants, en vue de poursuivre ces mêmes objectifs qui étaient la principale mission du mouvement panafricaniste. »*[2]

7. La célébration du cinquantième anniversaire a donc été centrée sur les personnes et la planète. Tout au long de 2013, de Dakar, Lusaka, Kinshasa et Alger à Nairobi, N'Djamena et Freetown, du Caire, Abuja, Cotonou et Maseru à Windhoek, Mogadiscio, Bamako et Victoria, de Bujumbura, Juba, Luanda et Kampala à Lilongwe, Praia et Abidjan, dans toutes les capitales sur toute la longueur et la largeur de l'Afrique, les Africains ont célébré leur jubilé d'or.

8. Les travailleurs, les communautés religieuses, les femmes, les jeunes, les étudiants, les hommes et femmes d'affaires, les artistes, les universitaires, les professionnels et les intellectuels, à travers toutes les générations, ont réfléchi sur le passé et sur le sens du panafricanisme et de la Renaissance africaine, aujourd'hui et demain. La diaspora africaine des Caraïbes, d'Amérique du Sud et d'Europe a réaffirmé ses liens profonds avec le continent mère, et a partagé ses aspirations et ses rêves pour la Renaissance de l'Afrique.

9. Nous avons aussi été invités à partager les activités de la célébration du cinquantenaire avec l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail et le G8, et d'autres forums en dehors de l'Afrique comme Stockholm, Budapest, Londres, Washington et Rome, présentant au monde nos priorités et notre vision pour l'avenir du continent.

10. Lors du lancement, par l'Union africaine du cinquantième anniversaire à l'occasion du Sommet du 25 mai 2013 à Addis-Abeba, en Éthiopie, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et animateur du débat Union sur le thème « Panafricanisme et la Renaissance africaine », faisant écho de ces sentiments, a déclaré que :

> *« Le jubilé d'or est... une étape très spéciale. La nature spéciale du cinquantième anniversaire de la création de l'OUA est corroborée par le nombre important d'activités et d'événements marquant cette occasion. Les intellectuels africains ont débattu sur la véritable importance du thème de la fête. Hier, nous avons eu un dialogue intergénérationnel avec les enfants et les*

[2] Discours du Premier ministre Hailemariam Desalegn au Millennium Hall, lors de la célébration du jubilé d'or de l'OUA/UA à Addis-Abeba, le 25 mai 2013

jeunes. Nos femmes ont marqué l'occasion, tout comme nos travailleurs, le monde des affaires, les artistes et les groupes confessionnels, qui se sont mobilisés dans la célébration.

Ce jour représente cependant le début de la célébration de la Renaissance africaine, qui s'étendra sur une année. Le but de cette célébration va au-delà de la joie de la réalisation d'un jalon important. Nous reconnaissons la contribution de la diaspora africaine à l'élaboration des idéaux panafricanistes. Nous célébrons les héros et héroïnes d'Afrique, qui ont articulé les idéaux panafricanistes, mené la lutte pour l'indépendance et, où le besoin s'en faisait sentir, sont devenus les combattants de la libération ciblée et inébranlable.

Cette célébration, bien entendu, marque également les progrès économiques et sociaux enregistrés par l'Afrique depuis 1963, en dépit de tous les obstacles avec, en effet, un accent sur la transformation de l'OUA en Union africaine, au tournant du siècle. »

11. La célébration de mai a abouti à l'adoption de la *Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire*[3], comme gage des générations passées et futures, selon lequel l'Afrique doit être intégrée, prospère et vivant en paix avec elle-même et occupant la place qui lui revient dans le monde.

12. La célébration de mai a été suivie par des activités allant jusqu'en décembre 2013, comme indiqué dans le projet de document du cinquantième anniversaire adopté par le Conseil exécutif lors de sa session extraordinaire d'avril 2013. Un compte rendu détaillé des activités est présenté dans la partie B du rapport.

Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

13. Bien que les consultations autour d'un cadre stratégique de l'UA à l'échelle aient commencé en 2012, le processus a pris son envol en 2013, avec la mise en place d'une équipe technique mixte, composée de la Commission de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement et le début d'une large série d'engagements avec des groupes de la société civile.

14. Des ateliers consultatifs ont été initiés et organisés par la Commission avec les jeunes et les groupes de femmes, les représentants des Communautés économiques régionales (CER) et les organes de l'UA, avec les médias, les groupes de réflexion sur les politiques, les universitaires et les planificateurs du développement du gouvernement, et avec la diaspora et les groupes de la société civile. Le site de l'Agenda 2063, www.agenda2063.au.int lancé en septembre 2013 pour servir de forum public pour les contributions.

15. D'autres consultations ont eu lieu à l'initiative de la société civile, qui a invité la Commission à leurs réunions sur le cinquantième anniversaire et l'Agenda 2063, et certains groupes comme la région Afrique de l'Association mondiale des guides et

[3] Voir l'annexe A

des éclaireuses et le DotConnect Africa Trust ont apporté leurs observations par écrit.

16. L'appel aux Africains de définir « l'Afrique que nous voulons » a trouvé un écho à travers le continent. Femnet, un site Web géré par le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication, a organisé une consultation avec les jeunes sur l'Agenda Post 2015, le panafricanisme et l'Agenda 2063 au cours de la Journée africaine de la femme tenue le 31 juillet 2013. Le ministère namibien des Technologies de l'information et des communications a organisé des réunions sur l'Agenda 2063 dans toutes les régions du pays, en utilisant des canaux de radiodiffusion et de radios publiques pour assurer la participation. La CEA a organisé le 7 juin 2013 à Rabat un dîner-débat sur le thème Agenda 2063 : à quoi ressemblera l'Afrique du Nord dans un demi-siècle ? La troisième session ordinaire de la troisième législature du Parlement panafricain (PAP) a débattu sur l'Agenda 2063 pendant deux semaines en octobre 2013. Les femmes et les associations féminines font pression pour l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes, comme un but longtemps recherché, dans l'Agenda 2063 et les semaines de l'Union africaine sur les TIC, la science, la technologie et l'innovation organisées à Addis-Abeba au début de décembre 2013 ont attiré l'attention sur le rôle de la technologie dans la transformation de l'Afrique à l'horizon 2063.

17. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration solennelle adoptée et signée le 27 mai 2013 a été encore une autre contribution dans le cadre de l'Agenda 2063. La Déclaration solennelle s'engage à placer les peuples d'Afrique au centre de tous les efforts, pour éradiquer la pauvreté, encourager l'autonomie et l'autosuffisance, accélérer le processus de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine et prendre des mesures pour la construction d'une Afrique unie et intégrée. Elle s'engage en outre à ancrer les sociétés, les gouvernements et les institutions sur le respect de l'état de droit, des droits et de la dignité de l'homme, de la participation populaire, la gestion de la diversité, ainsi que la démocratie inclusive.

18. La Commission présentera le projet de cadre de l'Agenda 2063 au Sommet de janvier 2014, pour examen par les organes de décision. Le cadre sera ensuite examiné dans une autre série de consultations, y compris au sein des gouvernements des États membres avant d'être parachevé au plus tard en 2014.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : PLANS STRATÉGIQUES DE LA COMMISSION

19. Peu de temps après sa prise de fonction le 15 octobre 2012, la Commission a organisé une retraite à Debre Zeit, Éthiopie, où elle a identifié huit domaines prioritaires dans lesquels, au cours des quatre prochaines années, elle exécutera la mise en œuvre spécifique et les actions ciblées et mesurables, afin de renforcer les bases d'un continent intégré, prospère, centré sur les personnes et pacifique au cours de son mandat. Dans la plupart de ces domaines prioritaires existent déjà des cadres et stratégies politiques continentales. La tâche principale de la Commission est donc de coordonner, faciliter, promouvoir et construire des partenariats pour la mise en œuvre effective et accélérée desdits cadres. Elle doit veiller à ce que les cadres continentaux et régionaux soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

20. 2013 a représenté une année de transition entre le deuxième Plan stratégique (2009 - 2012) et le troisième Plan stratégique (2014-2017) de la Commission. Le deuxième Plan stratégique reposait sur quatre piliers, à savoir la paix et la sécurité, l'intégration, la coopération et le développement, les valeurs partagées et le renforcement des institutions et des capacités. Les actions de la Commission sur ce Plan stratégique étaient classées en trois grandes catégories : i) le renforcement du consensus ; ii) le renforcement des capacités ; et iii) la formation et la mise en œuvre des régimes (élaboration et ratification des instruments juridiques).

21. Le Plan stratégique de la Commission (2014 - 2017) tel qu'adopté par les organes de décision en mai 2013 trace une nouvelle voie à moyen terme pour atteindre la Vision de l'Union. Tout en s'appuyant sur les réalisations passées et les gains de consolidation effectués dans les plans précédents, le troisième Plan stratégique a pour but de mettre en œuvre des actions spécifiques, ciblées et mesurables afin d'accélérer les progrès vers un continent intégré, prospère, centré sur les personnes et paisible.

22. Le troisième Plan stratégique relie à la vision à long terme du cadre de l'Agenda 2063 l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle africain de développement, qui tient compte des réalités africaines, de son histoire et de la diversité et les aspirations de ses peuples et, sur cette base, se fixe des objectifs panafricains et transformationnels.

23. La participation de l'Afrique dans les processus mondiaux pour élaborer l'Agenda post-2015, les objectifs de développement et les objectifs de développement durable d'ici à 2015 est définie et complétée dans ce programme africain émergent.

24. Au cours de 2013, la Commission dans tous ses engagements et le cadre de son travail, alors que la mise en œuvre du deuxième Plan stratégique la Commission tirait à sa fin et au moment où les organes de décision adoptaient le troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017), a assuré la promotion et lancé des initiatives dans les huit domaines prioritaires énumérés ci-dessous :

- **Les peuples d'Afrique sont ses ressources les plus précieuses,** et nous devons donc renforcer leurs capacités humaines en augmentant l'accès et la hiérarchisation des soins de santé primaires et la prévention, y compris la réduction significative de la mortalité maternelle et infantile, le fardeau de la maladie et en fournissant un accès universel à la santé, une bonne nutrition, l'eau potable, le logement et l'assainissement.

25. Surtout, nous devons investir dans les personnes et assurer une révolution des compétences à libérer la créativité, l'initiative et l'énergie de la population de notre continent, en particulier les jeunes et les femmes pour permettre au continent de s'industrialiser, d'ajouter de la valeur à ses vastes ressources naturelles, développer son secteur privé, de pourvoir de la nourriture pour lui-même et le monde, et de construire et entretenir ses infrastructures.

26. Pour cela, les gouvernements devraient accroître les investissements dans le développement de la petite enfance, en améliorant l'accès et la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, et veiller à ce que toutes les filles et les garçons soient scolarisés jusqu'à la fin de leurs cycles d'études. Les secteurs public et privé devraient mettre à niveau la formation professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur multiforme, et accroître les investissements dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation.

27. La partie B du rapport d'activité de la Commission couvre largement les initiatives entreprises au cours de 2013 dans ce domaine de priorité, y compris les mesures à prendre avant l'opérationnalisation de l'Université panafricaine, les partenariats avec le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) et d'autres pays pour la formation de nos jeunes dans leurs pays, des efforts pour examiner l'état de l'enseignement professionnel et la formation sur le continent, et le projet d'harmonisation des programmes universitaires en vue d'accroitre la mobilité des étudiants africains, des universitaires et des professionnels.

28. Au cours de l'année à venir, ensemble nous devons poursuivre sans relâche l'amélioration de la santé et du bien-être de nos peuples, et la réalisation de la révolution des compétences en Afrique.

- **Renforcer les capacités des femmes et des jeunes :** Comme il nous a été rappelé au Sommet de janvier 2013, les femmes constituent plus de la moitié de la population de l'Afrique, et donnent naissance à l'autre moitié. L'Afrique a aussi une population jeune. L'intégration de la participation des femmes et des jeunes dans tous les programmes et activités de l'Union et du continent est donc une des grandes priorités panafricaines.

29. En août 2013, nous avons célébré une décennie, depuis l'adoption du Protocole de l'UA en matière de genre, comme engagement de l'Afrique à l'émancipation des femmes et l'égalité entre hommes et femmes, dans tous les domaines de l'activité humaine. Un objectif clé du protocole est d'assurer la participation d'un grand nombre de femmes dans tous les domaines de la société et la parité des sexes d'ici à 2020. Certains États membres comme le Rwanda ont enregistré d'excellents progrès dans la sphère politique pour atteindre plus de 60% de représentation des femmes dans leur parlement et quelques autres pays ont atteint l'objectif de 30%. Nous avons maintenant aussi deux présidentes et une femme Premier ministre parmi les cinquante-quatre (54) États membres de l'Union africaine. Cependant, nous sommes encore loin de l'objectif de parité entre les sexes d'ici 2020 fixé dans le cadre de la Décennie de la femme de l'UA.

30. Bien que nous ayons enregistré des progrès en 2013 concernant la parité des sexes dans l'éducation et l'accès des filles à l'éducation, nous devons continuer à faire plus en termes d'accès des femmes à l'éducation et aux compétences, à la terre et leur participation à l'économie. Toutes les indications montrent que non seulement l'autonomisation des femmes a des effets sociaux multiplicateurs sur les familles, les communautés et, finalement, nos nations, elle favorise aussi les affaires et le sentiment économique pour l'autonomisation des femmes.

- **Développer la production agricole de l'Afrique et l'agroalimentaire:** Nous devons agir rapidement pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle collective en Afrique grâce à une gestion saine des ressources environnementales et naturelles, en augmentant l'accès au marché et au commerce équitable, y compris la gestion des effets du changement climatique et la réduction de la fragilité.

31. Grâce au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique(CAADP) de l'Union africaine adopté en 2003, l'Afrique s'est engagée à lutter contre la faim et à garantir la sécurité alimentaire en augmentant la production agricole et la croissance de ses entreprises agroalimentaires. Le CAADP est devenu une plate-forme pour la mobilisation et l'alignement des partenariats et des investissements multi-acteurs autour des plans d'investissement nationaux agriculture et la sécurité alimentaire. La Commission a, dans le processus de facilitation de la mise en œuvre des programmes phares de l'agriculture à travers le Programme africain sur les semences et les biotechnologies (ASBP) en collaboration avec les instituts africains de contrôle chargés de l'homologation des semences de l'Afrique en vue de former des analystes de semences pour comprendre les principes de base de la formation, le contrôle, la certification, la récolte, le traitement et le stockage des semences, le pastoralisme, l'appui aux organisations paysannes et le développement des ressources animales.

32. La majorité des pays africains font des progrès constants dans la traduction de leurs engagements en politiques, stratégies et priorités d'investissement. Le nombre de pays ayant augmenté la portion de leur budget annuel destinée à l'agriculture a été à la hausse au cours des dernières années. Au cours de 2013, dix des cinquante-quatre États membres ont atteint l'objectif du CAADP pour l'investissement de 10% de leur budget dans l'agriculture. Il s'agit, entre autres, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, du Malawi, du Mali, du Niger et du Sénégal qui ont déjà dépassé cette marque. Le Ghana est le premier pays africain à atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement pour réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015.[4] Neuf (9) pays ont dépassé l'objectif du CAADP de croissance de 6% de la production agricole (Angola, Érythrée, Éthiopie, Burkina Faso, Congo, Gambie, Guinée-Bissau, Nigeria, Sénégal et Tanzanie) et quatre ont enregistré un taux de croissance situé entre 5 et 6 pour cent. Selon le Rapport 2013 de la Banque mondiale sur l'agri-business en Afrique, l'agriculture contribue à 24% à la croissance totale du continent et nous avons seulement touché la pointe de l'iceberg.

33. Au cours de 2014, nous devons donc faire plus pour dégager ce vaste potentiel, en améliorant la productivité dans l'agriculture à travers le développement des semences, l'utilisation d'engrais non-nocifs, l'amélioration de l'irrigation et traiter la question de l'accès des femmes à la propriété foncière. De plus, nous devons mobiliser les investissements dans le stockage, le transport, les réseaux de distribution et l'infrastructure de l'information, pour permettre aux agriculteurs

[4] Processus d'examen post-compact du CAADP. Rapport d'examen technique. Commission de l'UA, Agence du NEPAD et CEDEAO. Dakar, juin 2010

d'accéder aux marchés, et le développement de l'agro-industrie africaine en plein essor - petite et grande agricultures et avec un accent sur les femmes et les jeunes.

34. Les ressources maritimes de l'Afrique continuent d'être une source importante de moyens de subsistance à travers le continent. Cependant, l'augmentation de la pêche illégale, le détournement de pétrole, le trafic d'armes et de drogue, la traite des êtres humains, l'immigration clandestine en mer avec la perte de vies humaines, le terrorisme maritime, le déversement illégal de déchets toxiques, la piraterie et les vols à main armée en haute mer africaine et dans les eaux côtières, constituent une grave menace. La Commission de l'UA a intensifié les efforts dans les affaires maritimes, notamment à travers la conception et la mise en œuvre du projet la Stratégie maritime pour l'Afrique à l'horizon 2050 (Stratégie-AIM 2050), qui doit encore être ratifiée par les organes de décision. En outre, la première Conférence sur le secteur maritime africain (Indaba) s'est tenue en octobre 2013 à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour discuter de l'état du secteur, comment élargir la participation de l'Afrique dans le transport et d'autres secteurs connexes, ainsi que le développement des compétences pour l'économie bleue de l'Afrique.

35. Au cours de 2013, la Commission a continué à défendre et faciliter la position commune de l'Afrique sur le changement climatique et le développement durable. Elle a travaillé avec des partenaires pour contribuer aux efforts de renforcement des capacités des États membres, à travers la formation des jeunes chercheurs sur les impacts du changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Des efforts ont également été accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions thématiques environnementales en réponse aux besoins de l'environnement régional et continental, un programme sur l'action thématique pour la surveillance du climat panafricain, sur la réduction des risques de catastrophe (RRC), la poursuite des travaux sur la Grande Muraille verte du Sahara et du Sahel (GMVSS) et sur l'eau et l'assainissement, et l'amélioration de la participation de la Commission de l'UA dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

- **Promouvoir le développement économique inclusif et transformer les économies** africaines par l'industrialisation et la valeur ajoutée, les investissements dans les chaînes de valeur régionales, la création de partenariats public-privé efficaces, l'utilisation efficace, transparente et durable des ressources minérales du continent et d'autres ressources naturelles, la collecte et la répartition efficace et transparente des revenus et des loyers, et la création de conditions favorables à la croissance d'un secteur privé africain dynamique.

36. En 2013, plus de 80% de tous les emplois sur le continent se trouvaient déjà dans le secteur privé, et l'Afrique a fait des progrès dans la diversification de son économie loin des exportations et des ressources dépendant de la croissance. Vingt-six des cinquante-cinq pays africains ont atteint le statut de pays à revenu intermédiaire, et la tendance des Africains à investir en Afrique s'est poursuivie cette année.

37. Au cours de 2013, la Commission a intensifié ses efforts en vue d'accélérer et de renforcer l'intégration des marchés de l'Afrique à travers des activités telles que l'opérationnalisation du Centre africain de développement et de la Vision minière

africaine, et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), adopté en 2008. En outre, la Commission a appuyé les initiatives prises par les communautés économiques régionales pour accélérer l'intégration des marchés de l'Afrique par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires en vue d'exploiter les avantages comparatifs et compétitifs au niveau national et régional.

38. La Commission a continué à faciliter la mise en œuvre des activités visant à améliorer l'accès des pays africains aux marchés mondiaux, afin d'éliminer les déséquilibres contre les pays dans le système commercial multilatéral, et d'augmenter la part du continent dans le commerce mondial. Au cours de 2013, nous avons travaillé avec les CER et les États membres à engager l'Union européenne dans les accords de partenariat économique (APE) et les préparatifs et la participation au cycle de négociations de Bali de l'Organisation mondiale du commerce.

39. L'accélération du Plan d'industrialisation de l'Afrique, de la Vision minière africaine, l'évolution de la Stratégie maritime et d'autres politiques sectorielles, notamment la création et le renforcement des institutions monétaires et économiques africaines, et les statistiques, tel que figurant dans la partie B du présent rapport, reste donc prioritaire.

- **Développement des infrastructures :** les énormes déficits d'infrastructure de l'Afrique dans les transports, l'énergie, les TIC et les services sociaux restent un obstacle majeur à la croissance et à l'intégration africaine. La sixième priorité continentale est donc l'accélération de notre développement des infrastructures, essentiel pour l'industrialisation, le développement économique et l'intégration, l'extension du commerce mondial et l'accès au marché intra-africain et intra-Afrique et le tourisme mondial.

40. Dans ce domaine également, l'Afrique prend des mesures dans la bonne direction. Au début de 2013, on comptait plus de 800 projets d'infrastructure en cours dans différents secteurs en Afrique, d'une valeur totale de plus de 700 milliards de dollars. Jusqu'à février 2013, les dix premiers pays ayant des projets d'infrastructure étaient l'Algérie, le Cameroun, l'Égypte, le Kenya, la Libye, le Mozambique, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda.

41. Au vu de l'importance de ces initiatives, ce nombre n'est pas satisfaisant, et la Commission par le biais du Programme de développement de l'infrastructure (PIDA) s'est lancée dans la recherche des moyens de multiplier et d'étendre ces efforts au cours de la prochaine décennie. En outre, en 2013, la Commission a également évolué vers la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique de 1999 et la Politique de l'aviation civile africaine (AFCAP) adoptée en janvier 2012, la finalisation et l'élaboration des règles et normes communes pour les routes transafricaines, et l'achèvement des études de préfaisabilité des tronçons manquants des réseaux routiers et ferroviaires dans les corridors de transport Dakar-N'Djamena-Djibouti et Djibouti-Libreville, qui sont pris en charge par le Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure (NEPAD-IPPF).

42. En ce qui concerne les infrastructures énergétiques, les travaux se sont poursuivis dans le cadre de l'Initiative africaine de l'hydroélectricité 2020 lancée en février 2011, qui prévoit l'installation d'une nouvelle capacité de production hydroélectrique d'au moins 10 000 MW d'ici 2020 et du Programme géothermique régional pour l'Afrique de l'Est, où la Commission coordonne tous les programmes de développement géothermique en cours dans la région, afin de créer des synergies entre les différents programmes et de mobiliser des ressources supplémentaires pour le Mécanisme d'atténuation des risques géothermiques (GRMF).

- **Paix et sécurité, développement, gouvernance inclusive et sociétés :** 90% de la population africaine vivent dans les pays qui sont mieux gouvernés qu'il y a une décennie. Ceci est le résultat d'une citoyenneté et d'une société civile plus actives d'une part, et de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance d'autre part, qui établit un cadre normatif pour la démocratie et les droits de l'homme sur le continent.

43. En outre, des instruments tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a célébré en 2013 ses dix ans d'existence, en collaboration avec les gouvernements et les groupes de la société civile pour examiner la performance des pays dans des domaines tels que la démocratie et la bonne gouvernance, le développement socioéconomique, la gouvernance d'entreprise, la corruption, les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et de l'enfant, les conflits et l'indépendance judiciaire. En tant qu'institution volontaire, l'adhésion du MAEP a atteint trente-trois en 2013, dix-sept pays ayant été évalués par leurs pairs.

44. Le Parlement panafricain (PAP) est une autre institution continentale importante pour la poursuite de la participation et la supervision démocratique. En 2013, la Commission a poursuivi sa collaboration avec le PAP, notamment dans son développement institutionnel et le renforcement de son rôle pour donner plus de voix à la population d'Afrique à travers le suffrage universel, promouvoir l'adoption de politiques et de lois nécessaires à la croissance et au développement pertinentes à la fois aux niveaux national et continental, et jouer un rôle de surveillance.

45. Au cours de la période à l'étude, l'Afrique a sans cesse enregistré des niveaux croissants de paix et de sécurité, avec des progrès constants dans l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSC) et l'Architecture africaine pour la gouvernance (AGA). Ces instruments offrent un cadre pour nos valeurs communes, qui soulignent la résolution pacifique des conflits, l'inclusivité politique centrée sur les personnes et la gouvernance et le développement, le développement et le respect des droits de l'homme et de la dignité de tous. En même temps, nous sommes confrontés à des défis comme la situation en République centrafricaine, au Sud-Soudan et dans d'autres parties du continent, qui est restée sans solution. En plus des efforts de paix, l'Afrique continue de faire face à l'impact humain des conflits, et a donc dû redoubler d'efforts sur l'aide humanitaire.

46. Dans la poursuite de nos idéaux de paix, de démocratie, de développement et de sécurité, et dans le but de nous attaquer aux causes profondes des conflits, nous gardons à l'esprit la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire où nous nous sommes promis de ne pas léguer la guerre et les conflits aux générations futures d'Africains, et engagés à faire taire les armes en 2020.

- **Mobilisation des ressources pour accélérer le développement de l'Afrique :** Pour mettre en œuvre son programme, l'Afrique a besoin de mobiliser des ressources massives. Par exemple, dans nos projections, nous avons besoin de 68 milliards de dollars au cours de la période de huit ans[5] pour la mise en œuvre des projets prioritaires actuels du PIDA concernant l'énergie, les transports et les TIC, ainsi que les infrastructures pour élargir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

47. Selon l'étude du NEPAD et de la Commission économique pour l'Afrique publiée en 2013 sur la mobilisation des ressources, *« le potentiel de ressources de l'Afrique est énorme et confirme fortement que le continent a les moyens de financer son propre développement »*. L'étude présente des preuves à l'appui de cette conclusion audacieuse, en consultant divers instruments financiers domestiques tels que les recettes fiscales, les fonds de pension, les transferts, les gains de minéraux et combustibles, les réserves internationales, les bourses et les marchés obligataires. Ce point de vue a été renforcé par le rapport du Groupe de haut niveau présidé par le Président Obasanjo sur les sources alternatives de financement de l'UA, qui a été présenté au Sommet de mai et adopté en principe.

48. Il s'agit donc d'un nouveau récit émergent sur le financement du développement de l'Afrique, comme en témoigne la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire sur l'engagement de l'Afrique à l'autonomie et l'autosuffisance.

49. Conformément aux décisions des institutions concernées sur les différents instruments de financement, les initiatives clés qui sont en cours de finalisation à la fin de 2013 sont le Fonds d'investissement privé de la Banque africaine de développement pour les infrastructures (Africa50), la Fondation de l'UA et l'Institut africain d'envoi de fonds. L'Afrique est donc à la recherche de ressources intérieures pour financer son développement accéléré, et attirer une plus grande part des investissements dans le reste du monde.

- **L'Afrique et le monde :** Notre vision pour l'Afrique de prendre la place qui lui revient et donc la poursuite de la coopération et des partenariats en appui à l'agenda africain reste à la pointe de nos efforts au cours de 2013. La Commission a donc facilité et organisé des sommets réguliers et des réunions d'engagements avec nos partenariats établis, notamment le Sommet Afrique-Amérique du Sud, la TICAD V, le Sommet afro-arabe, les réunions ministérielles Afrique-Inde, les réunions Chine-Afrique, la Commission de l'UA et la Commission

[5] Ce chiffre représente moins de 0,5% du PIB du continent en 2011 et 1% des budgets nationaux combinés pour la même année.

européenne, les réunions inter-organisations et le Sommet et les réunions d'engagements avec les BRICS en 2013.

50. En outre, des mesures ont été prises au cours de la période à l'étude à renforcer les relations avec la Chine, les États-Unis, la Russie et la France, en vue de travailler ensemble sur les priorités africaines et rétablir nos liens historiques entre le continent et l'Europe centrale et orientale.

51. Au cours de la période à l'étude, la Commission a également fait entendre la voix de l'Union africaine dans d'autres instances internationales comme l'Assemblée générale des Nations Unies, les réunions du G-8 et du G-20, les réunions du Forum économique mondial, les Assemblées générales de l'OIT, de l'UNESCO et de l'OMS, les négociations de l'OMC à Bali, et à l'Assemblée des Parties de la Cour pénale internationale.

52. Le cinquantième anniversaire a également fourni de nombreuses plates-formes pour toucher des publics au-delà de nos frontières.

- **La Commission de l'UA en 2013 :** le travail effectué par la Commission au cours de la période à l'étude est l'indication d'une institution qui se concentre de plus en plus sur son mandat de base, celui de faciliter et de promouvoir l'accélération de l'Agenda africain. En outre, des initiatives ont été entamées pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la responsabilisation et l'efficacité de l'institution, et renforcer les relations de travail avec et soutenir le Comité des représentants permanents (COREP), les autres organes de décision et les CER et les États membres.

53. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour transformer l'institution en un instrument efficace pour la transformation et l'intégration continentale. En 2014, la Commission va donc prendre des initiatives audacieuses pour faire en sorte que cela arrive, et va continuer à compter sur le soutien des États membres à cette fin.

Modification du récit sur l'Afrique

54. AU moment du lancement de la célébration du Jubilé d'Or de l'OUA/UA, nous avons entrepris de développer nos propres récits et de raconter l'histoire de l'Afrique du point de vue des Africains. Au cours de la période à l'étude, la Commission a pris des mesures proactives pour améliorer ses communications et la sensibilisation, s'engager sur son travail, les priorités et l'agenda africain, s'engager avec les médias et la société civile, et accroître la visibilité de l'Union africaine.

55. Comme nous parlons donc du renouvellement de nos valeurs panafricaines et de la Renaissance de l'Afrique, nous restons déterminés à prendre en charge notre propre récit - pour être francs devant nos problèmes, mais confiants dans notre capacité à prendre en charge notre présent et à inventer notre avenir.

La disparition d'une icône et d'un héros panafricain

56. Au moment où l'année tirait à sa fin, l'Afrique a pleuré la disparition du Président Nelson Rolihlahla Mandela, décédé le 5 décembre 2013. L'effusion de douleur, couplée avec la célébration de sa vie dans le monde entier, a uni les peuples du continent et nous a rappelé le long chemin que nous avons parcouru pour arriver là où nous sommes aujourd'hui. De nombreux pays africains ont déclaré jour de deuil national et la célébration d'un héros qui a été façonné par les luttes et la solidarité des peuples d'Afrique et de leurs luttes, et qui, à son tour, a influencé la cause de l'Afrique. Un nombre record de chefs d'État et de gouvernement ont présenté leurs derniers hommages lors des cérémonies commémoratives et funéraires. Madiba a rejoint les rangs des éminents héros et héroïnes panafricains, dont l'engagement pour la libération et la Renaissance de l'Afrique, et l'égalité et la justice est resté ferme tout au long de leur vie.

57. Tout en rappelant le sacrifice et le service de Nelson Rolihlahla Mandela, nous rendons hommage aux soldats africains de la paix et autres soldats en Somalie, au Darfour, en République centrafricaine et au Mali, qui, en 2013, ont payé le prix ultime pour apporter la paix et la sécurité de nos terres. Nous saluons leur mémoire.

2014 : Perspectives d'avenir

58. 2014 sera le début de la mise en œuvre du troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017), avec ses cinq piliers : paix et sécurité, développement social, économique et humain, intégration, coopération et partenariats, valeurs partagées et institutions, renforcement des capacités et communication.

59. Les domaines d'activité prioritaires qui font partie de ces piliers sont essentiels pour accélérer le programme d'intégration et de développement continental. L'Union africaine est dotée de cadres et stratégies politiques dans pratiquement chacun de ces domaines. Le troisième Plan stratégique est centré sur les réalisations et les résultats, pour permettre à la Commission de promouvoir, faciliter, coordonner et suivre la mise en œuvre, en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales, la société civile et d'autres acteurs non étatiques et les partenaires stratégiques régionaux et continentaux.

60. Le budget 2014 de la Commission a été adopté au cours du sommet de mai 2014, et les plans de travail des différents départements ont été développés sur la base du troisième Plan stratégique et du budget 2014. Lors de sa retraite de planification qui s'est tenue au début de janvier, la Commission a en outre approuvé les grandes priorités suivantes pour son plan de travail 2014 :

- ***Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :*** Sous la conduite du Département de l'économie rurale et de l'agriculture, chaque département et division contribuera au thème et assurera une large mobilisation des États membres et d'autres parties prenantes pour faire progresser ce secteur important et élément essentiel du deuxième pilier du troisième Plan stratégique.

- ***Accélérer l'efficacité institutionnelle :*** La Commission prendra des mesures décisives au cours de 2014 pour répondre à cette question, comme une priorité pour 2014.

- ***Agenda 2063 :*** Présentation du document-cadre du Sommet de janvier: les États membres seront chargés de faire avancer les consultations et l'alignement avec les plans nationaux de développement, la vulgarisation de l'Agenda 2063, et remplir le document pour adoption au Sommet de juillet 2014.

61. Enfin, nous conclurons les célébrations du cinquantième anniversaire, qui auront duré une année entière, en mai 2014, avec la mise en œuvre des initiatives conformément au document et au budget du projet approuvé.

Conclusion

62. Je présente le présent rapport annuel 2013 de la Commission de l'UA, au nom des commissaires et du personnel de la Commission de l'UA, à Addis-Abeba, et des bureaux représentatifs et autres bureaux à travers le continent et dans le monde.

Dr Nkosazana Dlamini Zuma
Présidente de la Commission de l'Union africaine

Addis-Abeba, le 14 janvier 2014

Le Vice-président de la Commission et les Commissaires

S.E. Dr Elham M.A. Ibrahim
Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Énergie

S.E. M. Erastus Mwencha
Vice-président de la Commission

S.E. Mme Rhoda Peace Tumusiime
Commissaire en charge de l'Économie rurale et de

SE Mme Aicha L. Abdullahi
Commissaire en charge des Affaires politiques

S.E. Dr Mustapha Sidiki Kaloko
Commissaire en charge des

S.E. Mme Fatima Haram Acyl
Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie

S.E. M. Anthony Mothae Maruping
Commissaire en charge des Affaires économiques

S.E. Dr Martial De-Paul Ikounga
Commissaire en charge des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie

S.E. Amb. Smail Chergui
Commissaire en charge de la Paix et de la Sécurité

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2013

INTRODUCTION

1. La Commission de l'Union africaine a des responsabilités, pouvoirs et fonctions et une autorité que lui confèrent les statuts pour mettre en œuvre la vision de l'Union africaine d'une Afrique des peuples, intégrée, prospère, en paix et occupant la place qui lui revient sur la scène mondiale.

2. Pour guider la Commission dans la mise en œuvre de ce mandat, les organes délibérants de l'Union adoptent un plan stratégique pluriannuel pour la Commission. Le deuxième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2009-2012) a été prolongé jusqu'en 2013 pour donner une année de transition à la nouvelle Commission qui a pris fonction en 2012.

3. Le deuxième Plan stratégique (2009-2012/13) repose sur quatre piliers stratégiques tels qu'indiqués ci-dessous (Tableau 1) :

Tableau 1. PILIERS DU DEUXIÈME PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012/2013 DE LA COMMISSION DE L'UA

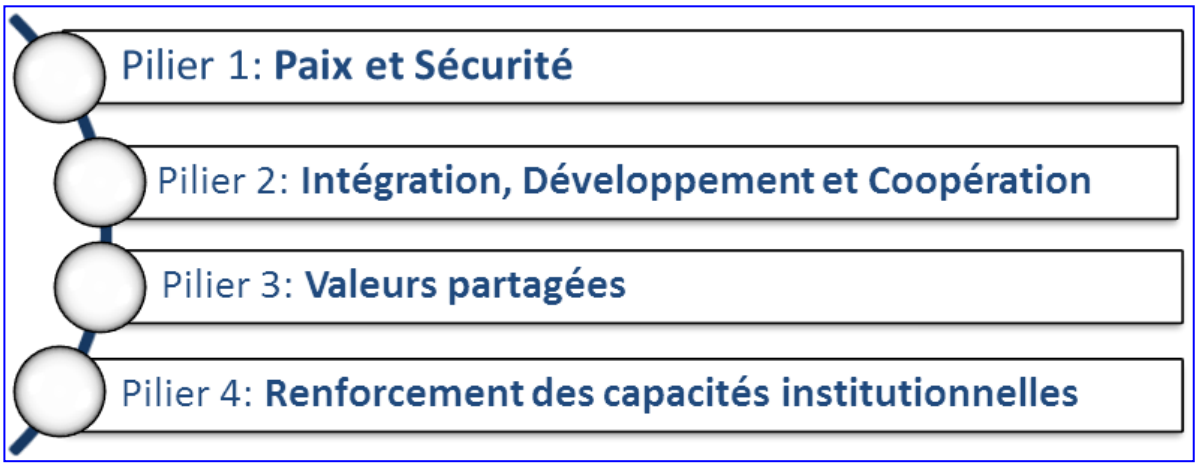

4. La Commission actuelle a été élue en juillet 2012 et a pris fonction le 15 octobre 2012. L'année considérée est donc la première année complète d'activité pour la Commission. Peu de temps après sa prise de fonction, la nouvelle Commission a tenu une Retraite en novembre 2012 à Debre Zeit (Éthiopie). Elle a adopté huit domaines prioritaires sur lesquels seraient axées les activités de la Commission de l'UA. Ces domaines prioritaires ont été élaborés dans le Plan stratégique 2014-2017.

5. L'année 2013 a donc été une année d'achèvement de la mise en œuvre du deuxième Plan stratégique et une année de transition au troisième Plan stratégique avec ses huit domaines prioritaires, qui a été adopté par la Conférence de l'Union à sa vingtième session ordinaire en mai 2013. Il faut noter que certaines questions stratégiques transversales ont affecté l'institution dans son ensemble. Le présent

rapport annuel de la Commission est axé sur le deuxième Plan stratégique, avec ses quatre piliers, tels qu'indiqués dans le Tableau 1.

6. Au cours de la période considérée, la Commission de l'UA a continué à exécuter ses mandats, y compris les activités de représentation au nom de l'Union africaine, la coordination des cadres stratégiques continentaux, le suivi et la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA, les activités de plaidoyer sur des questions d'intérêt pour l'Afrique, le règlement des conflits et les questions de gouvernance, ainsi que la fourniture de services de secrétariat à l'Union africaine et à ses organes.

7. Le rapport indique clairement que beaucoup a été fait et obtenu au cours de l'année 2013. Le rapport montre également que la Commission de l'UA continue de rencontrer des difficultés qui affectent sa capacité à mener à bien ses différents mandats. Certains de ces défis sont d'ordre structurel et parfois institutionnel, et d'autres dépassent les capacités de la Commission. Au cours de la période considérée, des efforts ont été faits pour relever ces défis avec des résultats variés. Mais, la Commission de l'UA et les États membres ont encore beaucoup à faire pour relever tous les défis et ainsi la Commission de l'UA pourra fonctionner plus efficacement.

8. Certaines des principales activités menées par la Commission de l'UA en 2013, sont les suivantes :

a) Les activités de célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA ;

b) L'élaboration d'un plan stratégique pour l'Afrique, l'Agenda 2063, et les consultations y relatives ;

c) Les Initiatives sur la question des sources alternatives et durables de financement du développement de l'Afrique et de ses institutions ;

d) La mise en œuvre des activités de paix et de sécurité ;

e) Les initiatives d'intégration et de développement, y compris les infrastructures, le développement économique et social, la santé en particulier la santé maternelle, néonatale et infantile, l'agriculture, les TIC, l'éducation et la formation, la science, la technologie, etc. ;

f) Le renforcement de la position de l'Afrique dans le monde à travers les partenariats, la coopération et les interactions avec le reste du monde ;

g) L'élaboration de positions africaines communes sur l'Agenda de développement post-2015 et les objectifs de développement durable, les négociations commerciales multilatérales et le changement climatique ;

h) La promotion de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme à travers les valeurs partagées, y compris les relations de l'Afrique avec le système de justice internationale ;

i) La promotion de programmes axés sur les jeunes et les femmes ;

j) L'édification d'une Union des peuples à travers les consultations avec la société civile et la diffusion des programmes de l'Union.

9. En 2013, la Commission en sa qualité de Secrétariat de l'Union africaine a également apporté son soutien technique aux organes délibérants et a facilité l'organisation et la tenue des sessions ordinaires et extraordinaires des organes délibérants, tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

10. La Commission à travers ses différents départements a organisé des réunions ministérielles et autres en application des décisions des organes délibérants et conformément à son plan de travail annuel de 2013. Au cours de l'année 2013, un certain nombre de réunions de haut niveau ont eu lieu avec des partenaires, dont le Sommet Afrique-Amérique du Sud, la TICAD V, la réunion entre la Commission de l'UA et la Commission européenne, les réunions ministérielles Afrique-Inde et le troisième Sommet afro-arabe.

Tableau 1 : Sommets et réunions des organes délibérants de l'UA en 2013

NO	SOMMETS OU RÉUNIONS	DATE ET LIEU	THÈME OU QUESTIONS
1)	Dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union	janvier 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)	• « Panafricanisme et renaissance africaine »
2)	Session extraordinaire du Conseil exécutif	8 avril 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)	• Adoption du plan pour la célébration du cinquantième anniversaire • Troisième Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA • Budget 2014 de la Commission de l'UA
3)	Sommet du cinquantième anniversaire	25 mai 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)	• « Panafricanisme et renaissance africaine »
4)	Vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union	26 et 27 mai 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)	• « Panafricanisme et renaissance africaine »
5)	Sommet sur le VIH et le Sida, le paludisme et la tuberculose	12-16 juillet 2013 Abuja (Nigeria)	• « Appropriation, responsabilité et viabilité de la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme : passé, présent et futur »
6)	Sommet extraordinaire	11 et 12 octobre 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)	• Relations de l'Afrique avec la Cour pénale internationale

11. L'objectif du présent rapport est d'informer les États membres des activités menées par la Commission de l'UA au cours de la période considérée, ainsi que certains des défis qui se posent à la Commission, de fournir des informations qui pourraient être utiles aux organes délibérants de l'UA dans leur prise de décision et de faire des recommandations sur les mesures à prendre concernant les questions d'intérêt pour l'Afrique.

Le Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA

Décisions sur la célébration du cinquantième anniversaire

12. La dix-neuvième session ordinaire de la Conférence de juillet 2012 *a ENCOURAGÉ « la Commission, en étroite* coopération *avec le Gouvernement éthiopien, à collaborer avec tous les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les autres organes de l'UA, dans le cadre de l'organisation de différentes activités, y compris des événements médiatiques, des débats et des concours dans les écoles et les universités, des sondages d'opinion, des sessions des assemblées législatives locales et nationales, ainsi que d'autres activités, pour célébrer « l'Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine » et pour sensibiliser davantage la nouvelle génération d'Africains aux idéaux du panafricanisme. »*

13. Sur la base de cette décision, la Commission et le Gouvernement éthiopien ont commencé les préparatifs du cinquantième anniversaire et la Commission a présenté un rapport à la Conférence de l'Union de janvier 2013. Le rapport a été largement débattu par le COREP et le Conseil exécutif. Et le Sommet a demandé à la Commission de tenir compte de toutes ces délibérations. La Conférence a également demandé à la Commission et au COREP de « *prendre toutes les mesures nécessaires pour parachever ce document immédiatement après le Sommet de janvier 2013* » EX.CL/Dec.751(XXII) et pour la tenue d'une session extraordinaire du Conseil exécutif pour finaliser le programme. La quatorzième session extraordinaire du Conseil exécutif a eu lieu les 8 et 9 avril 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) et a adopté le document du Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA. (Ext/EX.CL/4(XIV))

Objectifs et résultats des activités de célébration du cinquantième anniversaire

14. L'année 2013 a marqué le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle a également marqué le début de la deuxième décennie de l'Union africaine qui a pour objectif de bâtir « une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré l'année 2013 « Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine » et ce thème a sous-tendu toutes les activités. La Commission, conformément au mandat que lui ont les organes délibérants, a tout mis en œuvre pour obtenir les résultats suivants à travers la célébration du Cinquantième anniversaire :

- Réfléchir sur les cinquante dernières années et les principales leçons à tirer, et reconnaître les contributions des fondateurs de l'OUA et du panafricanisme dans tous les pays, les régions et dans la diaspora, contributions et établir un lien entre le passé, le présent et le futur.

- Faire le point sur la situation de l'Afrique d'aujourd'hui, ses acquis, ses capacités, ses opportunités et ses défis, en vue d'élaborer un agenda pour la réalisation, au cours du vingt et unième siècle, de la vision d'une « Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et

représentant une force dynamique sur la scène mondiale » (Agenda 2063) et de mobiliser toutes les couches de la population africaine autour de cette vision.

- Définir et promouvoir les valeurs panafricaines qui devront sous-tendre l'Agenda de l'Afrique au cours des cinq prochaines décennies, inspirer les nouvelles générations de panafricanistes appelés à conduire ce mouvement ainsi que le processus de socialisation panafricaine nourrir et porter ce leadership.

- Nous approprier l'histoire de notre continent.

15. Pour atteindre ces résultats, le programme de célébration du cinquantième anniversaire prévoit tout au long de l'année des activités marquantes, axées sur les populations, globales et devant être menées à plusieurs niveaux, avec la participation réelle des jeunes et des femmes. Les activités du cinquantième anniversaire étaient divisées en trois parties : la phase préparatoire, les activités du 25 mai et les activités prévues tout au long de l'année jusqu'au mois de mai 2014 (Tableau 2).

16. La Commission avait constitué un Comité d'organisation interdépartemental chargé de la mise en œuvre du programme de célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA. Le Comité était présidé par le Vice-président S.E. M. Erastus Mwencha. Une deuxième structure, le Comité directeur, a été mise en place, présidée par la Présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini Zuma, et composée de représentants du Gouvernement éthiopien en sa qualité de pays hôte et du COREP, représenté par les cinq doyens régionaux. La quatorzième session extraordinaire du Conseil exécutif tenue en avril 2013 a adopté le budget du cinquantième anniversaire ainsi que le programme de célébration.

17. Le thème de cette année a été développé dans un document de travail intitulé *Panafricanisme et renaissance africaine* qui a été examiné par la Commission et le COREP et auquel des communicateurs et des experts ont apporté leurs contributions en avril 2013. Ce document a été distribué lors du Sommet du cinquantième anniversaire en mai 2013.

18. Les célébrations du cinquantième anniversaire ont été lancées avec la remise des torches d'anniversaire aux ministres des Affaires étrangères et aux chefs de délégations qui ont participé à la session extraordinaire du Conseil exécutif du 8 avril 2013.

La Présidente de la Commission de l'UA remet la torche d'anniversaire à S.E. Dr Tedros Adhanom, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Activités de la société civile et de la diaspora

19. La société civile et la diaspora ont participé à la célébration à deux niveaux continus. Elles ont d'abord mené des activités indépendantes, mais coordonnées. Le concept global et le cadre de ces activités avaient été présentés au Comité d'organisation de la Commission de l'UA, pour approbation. Ensuite, la société civile a participé aux activités communautaires en tant que partenaire aux côtés de la Commission, des États membres et d'autres entités de l'Union. Les activités de la société civile étaient diverses et variées : expositions, foires commerciales, défilés de mode, ventes de vêtements, colloques et forums sociaux. Les organisations de la société civile ont également participé activement au processus du Sommet de mai 2013, avec de nombreuses manifestations parallèles. Mais elles n'ont pas pu participer au Sommet lui-même faute d'espace du fait du caractère exceptionnel de l'occasion et des nombreuses sollicitations des autres parties prenantes. La Commission est consciente de la nécessité de prévoir à l'avenir plus d'espace pour la société civile et d'autres parties prenantes tout aussi importantes lors des événements similaires. Les acteurs non étatiques de la société civile et de la diaspora auront donc joué un rôle très important.

Célébration du Jour anniversaire : 25 mai 2013

20. Le programme du Jour anniversaire a commencé au siège de l'UA avec un débat public sur le thème Panafricanisme et renaissance africaine, et a été couronné par l'adoption de la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire. La Déclaration a lancé la feuille de route de l'Afrique pour « l'élaboration de l'Agenda 2063 à travers un processus conduit par les peuples pour la réalisation de notre vision d'une Afrique des peuples, intégrée, prospère et en paix ». La Déclaration a demandé à la Commission d'entreprendre, en collaboration avec la CEA, la BAD et l'Agence du NEPAD, des consultations avec les acteurs africains issus de tous les secteurs de la société, les jeunes, les femmes, le secteur privé et les OSC afin de recueillir leurs contributions à l'Agenda. Le Jour anniversaire s'est achevé par une manifestation culturelle au Millenium Hall à Addis-Abeba (Éthiopie) et un match de football officiel de la Confédération africaine de football (CAF) entre l'Éthiopie et le Soudan, qui sont deux membres fondateurs de la CAF. Dans la soirée, le pays hôte a offert une réception au Sheraton Hotel, d' Addis-Abeba (Éthiopie).

21. Tout au long de la journée, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont accueilli les dirigeants du monde entier, dont la Présidente du Brésil, le Président français, le Premier Ministre de la Jamaïque, le Vice-président chinois, ainsi que d'éminentes personnalités africaines de la lutte pour la libération, comme l'ancien président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda. D'anciens chefs d'État africains, les anciens secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints de l'OUA, et les anciens présidents et commissaires de l'Union africaine, les représentants des jeunes et des femmes et d'éminentes personnalités des médias, du monde de la culture, des sports et des affaires ont participé aux célébrations et ont donné des messages en cette journée symbolique. La Journée a été l'occasion de faire une rétrospective l'histoire de l'Afrique dans les différents domaines au cours des cinquante dernières années, et de réfléchir sur l'avenir. Des expositions et des manifestations culturelles ont également eu lieu dans les locaux de la Commission de l'UA. On citera en particulier l'exposition du squelette de Lucy, le plus vieux squelette humain, qui a été prêté par l'Éthiopie.

22. Un recueil commémoratif des discours des Pères fondateurs de l'OUA prononcés en 1963 et des messages des chefs d'État et de gouvernement actuels a été publié et diffusé le 25 mai 2013, en collaboration avec la CEA. C'était l'une des composantes d'une stratégie de communication dynamique mise en place pour populariser le cinquantième anniversaire et son thème. Le Comité d'organisation du cinquantième anniversaire, à travers la salle des Media, a suivi la couverture médiatique de la célébration de l'anniversaire. La couverture médiatique des activités de l'UA s'est nettement améliorée.

23. Outre les activités qui ont eu lieu au Siège, diverses activités ont été entreprises par les missions, les bureaux de liaison et les bureaux spécialisés de l'UA pour marquer le cinquantième anniversaire dans les pays où ils sont établis ((Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Niger, Somalie, Soudan et États-Unis). À ces activités ont participé le corps diplomatique, les médias, les OSC en collaboration avec les

doyens du Groupe africain et les représentants de la Présidente de la Commission de l'Union.

24. La Commission, en collaboration avec diverses organisations et partenaires, a facilité les événements suivants en marge du Sommet de célébration de mai 2013:

- Forum panafricain de la jeunesse, 22 et 23 mai ;
- Dialogue intergénérationnel des jeunes avec les dirigeants du continent ;
- Conférence des affaires, organisée par la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie ; et
- Conférence sur la Campagne « Le Genre : Mon agenda », y compris un dialogue intergénérationnel des femmes.

Programme d'activités tout au long de l'année

25. Conformément au projet de document approuvé par le Conseil exécutif, la Commission, en partenariat avec différentes parties prenantes, a organisé des événements mensuels de juin à décembre 2013 pour promouvoir les thèmes et sous-thèmes, comme suit :

- Trois conférences dans le cadre du « Vendredi de la Commission », par le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie sur les thèmes Éducation et Agenda 2063, Science et technologie et Agenda 2063 et, enfin, en décembre 2013, sur le thème Technologie spatiale et Agenda 2063. Les conférences ont été présentées par d'éminents chercheurs africains ;
- Activités organisées en octobre et novembre 2013, sur le thème de la paix, y compris une retraite des ambassadeurs de la paix qui a eu lieu à Abuja en novembre sur le thème *« Cinquante ans d'établissement de la paix et de règlement des conflits en Afrique* » ;
- La Journée du personnel de l'UA avec pour thème *Célébrer la diversité culturelle de l'Afrique,* qui a été célébrée le 14 septembre 2013, au centre de conférences de l'UA ;
- Des événements organisés avec la diaspora aux Etats Unis, en octobre 2013 à New York (États-Unis) et avec la diaspora en Europe en décembre 2013, en Suisse ;
- La semaine des TIC de l'UA en décembre 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie).

26. La Commission de l'UA, les États membres et les Communautés économiques régionales ont organisé un certain nombre d'événements, sur les différents thèmes et sous-thèmes mentionnés ci-dessus, en partenariat avec les différentes parties prenantes en Afrique et de la diaspora, au siège de la Commission et dans les États membres.

27. Il convient de noter que depuis le lancement des célébrations du cinquantième anniversaire en mai, toutes les occasions ont été saisies pour célébrer cet anniversaire. Au moins une séance de la plupart des événements organisés par la Commission de l'UA ou auxquels la Commission a assisté, a été consacrée à l'Agenda 2063 et au cinquantième anniversaire.

28. Les activités prévues tout au long de l'année se poursuivront jusqu'au 25 mai 2014. D'autres activités seront organisées, telles que le Congrès panafricain sur le commerce et l'intégration et la réunion de la Caravane des jeunes africains.

Initiatives stratégiques transversales

29. Outre les activités pour la célébration du cinquantième anniversaire, un certain nombre d'autres initiatives transversales ont été menées en 2013, à savoir.

A. Agenda 2063

30. La célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA avait été conçue comme un cadre pour réfléchir sur le passé et pour définir l'Agenda pour l'avenir. Dans ce contexte, la Commission a lancé, conformément aux directives des organes délibérants de l'Union, le processus de mise en place de l'Agenda 2063 qui guidera le programme d'intégration et de développement du continent au cours des cinquante prochaines années. Le titre provisoire du cadre est : ***Agenda 2063 de l'Union africaine : Un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable***. L'objectif de l'Agenda est de tracer la voie pour le développement du continent pour les cinquante prochaines années.

31. L'objectif essentiel de l'Agenda était de mettre en place un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable sur la base de larges consultations avec toutes les parties prenantes du continent. La société civile et la diaspora ont joué un rôle prépondérant dans ce processus. Au cours de l'année 2013, la Commission de l'UA a engagé les consultations avec différents secteurs, tel qu'indiqué dans le tableau 2 ci-dessous :

Groupe de parties prenantes	Date	Nombre de participants Hommes/femmes	Lieu
Experts en communication et des médias	2-4 avril 2013		Addis-Abeba
Experts politiques et groupes de réflexion	3 et 4 avril 2013		Addis-Abeba
Groupes de femmes	12 et 13 mai 2013		Addis-Abeba
Secteur privé	12-14 septembre 2013	27 (5 femmes)	Nairobi
Universitaires et groupes de réflexion africains	16-18 septembre 2013	25 (9 femmes)	Nairobi
Spécialistes de la planification et du développement	27 et 28 septembre 2013	27 (10 femmes)	Dakar (Sénégal)

Organisations de la société civile	30 septembre – 2 octobre 2013	35 (10 femmes)	Dakar (Sénégal)
Diaspora	8-10 octobre 2013	58 (12 femmes)	New York (États-Unis)
CER et organes de l'UA	21-23 octobre 2013	9 (2 femmes)	Gaborone (Botswana)
Jeunes	1-3 novembre 2013	82 (34 femmes)	Tunis (Tunisie)
Médias	9 et 10 décembre 2013		Yaoundé (Cameroun)
Femmes	12 et 13 décembre 2013		Yaoundé (Cameroun)

32. En outre, la Présidente de la Commission de l'UA, les commissaires et des fonctionnaires de la Commission de l'UA ont fait sur invitation des présentations sur l'Agenda 2063 à différents ateliers organisés par des groupes de la société civile tels que l'Association mondiale des guides et des éclaireuses (Région Afrique), la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA), la Fondation Mo Ibrahim, l'Institut pour la gouvernance en Afrique. La Commission de l'UA a également lancé un site Web consacré à l'Agenda 2063 en septembre 2013 pour les consultations en ligne, le partage d'information et l'apport de contributions à l'Agenda 2063. Depuis le lancement du site, plus de 13.000 visites ont été enregistrées sur une période de deux mois.

33. Le cadre de l'Agenda 2063 est en cours d'élaboration et un projet de document-cadre a été élaboré et sera présenté séparément aux organes délibérants en janvier 2014.

34. Une fois le projet de document-cadre adopté par le Sommet, les consultations sur le cadre de l'Agenda 2063 se poursuivront en vue de sa finalisation et de sa soumission pour approbation en 2014.

B. Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et Agenda de développement post-2015

35. En 2000, la communauté internationale a fixé des indicateurs clés, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine socioéconomique. Au niveau continental, la Commission a conduit le processus d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD dans le cadre convenu.

36. Un an seulement nous sépare de la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2013, l'Afrique a continué à faire des progrès dans la réalisation de certains des OMD, en particulier le taux de scolarisation à l'école primaire, la parité filles - garçons dans l'éducation, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans et la lutte contre le VIH et le paludisme (le taux de prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans). Toutefois, les progrès ont été lents en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs liés à l'emploi et à la santé. En outre, la mauvaise qualité des services

sociaux demeure préoccupante et la forte inégalité marginalise les ménages à faible revenu, les femmes et les habitants des zones rurales.

37. Bien que le processus ait été caractérisé par des engagements non tenus en matière d'aide publique au développement (APD), des progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie, principalement en ce qui concerne l'augmentation de la part des recettes publiques allouée pour la réalisation des objectifs de développement. Cela constitue un changement important, compte tenu de la tendance à la baisse qui caractérise l'aide publique au développement pour le financement du développement.

38. La communauté internationale du développement est en train d'évaluer la contribution des OMD et de définir un cadre mondial de développement post-2015. Le processus de définition de l'Agenda post-2015 est donc une opportunité pour l'Afrique de participer pleinement à l'élaboration de ce cadre mondial. A cette fin, la Conférence de l'Union a mis en place un Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement pour sensibiliser les dirigeants africains et les membres du Groupe de haut niveau et coordonner leurs activités et pour établir des alliances régionales et intercontinentales sur la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015.

39. Le Comité de haut niveau a tenu sa première réunion en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 septembre 2013, a approuvé une feuille de route proposée par son Sherpa et a décidé que la Commission devrait assurer les services de secrétariat pour le Comité de haut niveau. Le Comité de haut niveau, avec le soutien du Secrétariat et du Bureau de la Présidente du Comité de haut niveau, S.E. Mme Sirleaf Johnson, Présidente de la République du Libéria, travaille sur la Position africaine commune, qui sera présentée dans un document séparé à la Conférence de l'Union.

40. Pour enrichir la Position africaine commune, la Commission a facilité les consultations avec différentes parties prenantes comme suit :

- Consultations des femmes africaines en mai 2013 qui ont abouti à l'adoption d'une Déclaration contenant des recommandations relatives à l'Agenda de développement post-2015 ;

- Sixième Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA sous le thème « Industrialisation pour une Afrique émergente » ;

- Transmission des conclusions de la CAMI 20 présentées sous forme de Déclaration en tant que contribution au travail du Groupe de travail des Nations Unies sur l'Agenda post-2015 ;

- Première Table ronde de haut niveau de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de l'Agenda de développement post-2015, qui a adopté une Déclaration visant à définir une Position africaine commune sur l'Agenda post-2015 ;

- Coordination continue du Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles et du Groupe des ambassadeurs africains à New York sur le projet de Position africaine commune sur l'Agenda post-2015 en vue d'obtenir l'appui d'autres groupes comme le Groupe des ACP à Bruxelles à la Position africaine commune ;

- Réunions consultatives du Commissaire de l'UA en charge des Affaires économiques avec le Groupe diplomatique africain et les administrateurs africains de la Banque mondiale **;**

- Communications des autres départements dans différents forums pour que les principales priorités de l'UA soient pleinement intégrées dans l'Agenda de développement post-2015.

41. On espère que le continent utilisera le cadre de l'Agenda 2063 comme cadre de développement global pour négocier avec la communauté internationale ce que le cadre de développement post-2015 devrait être le contenu pour l'Afrique.

C. Adoption du troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017)

42. Au cours de l'année, la Commission a procédé à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique après le deuxième Plan stratégique (2009-2012). Le nouveau Plan stratégique (2014-2017) a été approuvé par la Conférence de l'Union à sa session de mai 2013 et sera mis en œuvre à partir de janvier 2014 en vue d'accélérer la réalisation de la vision de l'UA, efficacement impulsée par une Commission responsable, efficace et réactive. Les piliers du plan sont les suivants :

- Paix et Sécurité
- Développement social, économique et humain
- Intégration, Coopération et Partenariats
- Valeurs partagées, et
- Institutions, Renforcement des capacités et Communication.

43. Le Plan porte essentiellement sur les **huit domaines prioritaires et résultats** suivants :

- Développement des ressources humaines et renforcement des capacités
- Augmentation de la productivité agricole et appui à un environnement sain et gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique
- Développement économique inclusif et industrialisation
- Autonomisation des femmes et des jeunes
- Paix et stabilité
- Mobilisation des ressources
- Renforcement d'une Union axée sur le peuple
- Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA, des CER et des autres organes

44. Ces priorités sont essentielles à la croissance et à la transformation de l'Afrique et guideront les activités de la Commission au cours des quatre prochaines années.

45. Le nouveau Plan est actuellement en cours d'impression. Une « version populaire » a également été élaborée pour faire connaitre les activités de la Commission à la population à l'échelle continentale. La version populaire, qui est également en cours d'impression, est plus courte et plus facile à comprendre par la population.

46. Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique sera soumis tous les six mois, pour examen, aux organes délibérants et une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique sera effectuée. La gestion basée sur les résultats (RBM) ainsi que le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et l'Outil africain de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (AMERT) seront également élaborés au cours de la mise en œuvre du Plan. L'AMERT a déjà été reconfiguré pour être conforme au nouveau Plan stratégique.

47. En ce qui concerne les ressources du savoir, la Commission a continué à fournir des services du savoir louables au public par le biais de ses activités dans les domaines de la bibliothèque, des archives et de gestion du savoir. Ces activités sont les services en ligne de la bibliothèque ainsi que le site web / postal et les ouvrages en ligne ainsi que les efforts pour réformer et moderniser les archives afin de pouvoir stocker les documents pour la postérité et transformer la Commission de l'UA en une institution de création du savoir.

48. La Commission a continué à promouvoir les liens avec des Centres d'excellence sur le continent en vue de renforcer ses capacités d'analyse de

politiques et de recherche. Cela a permis à la Commission d'évaluer les capacités et les compétences disponibles sur le continent.

D. Sources alternatives de financement du développement et les institutions de l'Afrique

49. La recherche de sources alternatives de financement accru pour accélérer le développement de l'Afrique et le financement de ses institutions a été une des priorités de l'Union depuis un certain moment. Au cours de 2013, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre pour résoudre cette question :

- La présentation du rapport du Groupe de haut niveau présidé par le Président Obasanjo, lors de la Conférence de l'Union de mai 2013.

- Le rapport du NEPAD, de la CEA et de la Commission de l'UA sur les sources alternatives de financement.

- L'initiative de la Banque africaine de développement pour la mise en place du Fonds d'actions privées Afrique 50 pour le financement accéléré des infrastructures.

- La création de la Fondation de l'UA aux termes de la décision de la Conférence de l'Union de mai.

50. La Commission, en collaboration avec le Groupe de haut niveau, mènera des consultations avec les ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine sur les modalités de mise en œuvre de ces propositions. Ces modalités seront soumises pour adoption à la Conférence de l'Union de janvier 2014.

51. A la suite de la décision prise par de la Conférence de l'Union en mai sur la Fondation de l'UA, la Commission a élaboré une note d'information, pris contact avec les administrateurs potentiels de la fondation et enregistrera la Fondation à Maurice, avec l'ouverture de bureaux dans d'autres régions puisque la Fondation est déjà créée. Le lancement officiel de la Fondation de l'UA est prévu vers mi-2014.

PILIERS DU DEUXIEME PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DE L'UA

PILIER 1 : PAIX ET SECURITE

52. La question de paix et sécurité figure toujours parmi les priorités de la Commission en 2013. En plus de la célébration du 50ème anniversaire de l'OUA / UA, l'action de la Commission a porté sur un certain nombre d'autres éléments allant de la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA) au suivi de l'évolution des situations sur le terrain et de leur gestion, la prévention structurelle des conflits, la reconstruction et le développement post-conflit et d'autres questions liées à la Position africaine commune sur la Défense et la Sécurité.

Cinquantième anniversaire de l'OUA/UA – Retraite d'Abidjan sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique

53. L'aspiration à une Afrique pacifique a occupé une place de choix lors de la célébration du 50ème anniversaire. A cet égard, la *Déclaration solennelle du 50ème anniversaire,* stipule que nous ne devrons pas léguer les conflits et les guerres aux générations futures, et que d'ici 2020 l'Afrique sera exempte de conflits.

54. La Commission de l'UA a organisé la 4ème retraite les 29 et 30 octobre 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire), sur le thème : « *50 ans de paix et de sécurité »*. La retraite a réuni les hauts représentants de l'UA, les Communautés économiques régionales / Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER / MR), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des universitaires et des chercheurs. La retraite a été l'occasion de réfléchir sur la trajectoire de l'organisation continentale, afin de s'inspirer des meilleurs moyens de relever les défis auxquels l'Afrique continue d'être confrontée dans le domaine de la paix et de la sécurité. En conclusion, elle a adopté la Déclaration d'Abidjan.

55. Les enseignements ont été tirés des expériences africaines en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien de la paix, de règlement et de reconstruction post-conflit. Ces leçons seront utiles pour les stratégies de paix et de sécurité et de mise en œuvre pour les années à venir.

56. La retraite est devenue une des principales plates-formes annuelles de coordination en ce qui concerne la paix et la sécurité sur le continent, ainsi que d'échange de vues entre les chercheurs et les professionnels.

Mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture continentale de paix et de sécurité

57. Au cours de la période considérée, la Commission a commencé l'évaluation de la Force africaine en attente (FAA) et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR), conformément à la décision de la Conférence de l'Union. Au moment de la finalisation du présent rapport, l'équipe d'évaluation a visité quatre des cinq forces régionales en attente.

58. La vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union a pris une décision sur la création de la Capacité africaine de réaction immédiate aux crises (CARIC), une disposition transitoire visant à faciliter une réaction rapide aux situations d'urgence sur le terrain, en attendant la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR). En application de la décision sur les dispositions transitoires, en juin 2013, la Commission a invité tous les chefs d'État et de gouvernement à demander aux États membres de confirmer de toute urgence leur engagement à fournir, en principe, des forces de police / militaires à la ACIRC et d'en faire notification à la Commission. Par la suite, la Commission a tenu des consultations avec les pays qui avaient fait des promesses.

59. Le Comité technique spécialisé chargé de la défense, de la sûreté et de la sécurité (CTSDSS) se réunira en début janvier 2014 pour finaliser les différents aspects liés à la mise en œuvre de la CARIC, conformément à la décision de la Conférence de l'Union. Il ne fait aucun doute que la mise en place opérationnelle rapide de la CARIC contribuera dans une large mesure à renforcer les capacités du continent à relever les défis de paix et de sécurité auxquels il est confronté, tout en étant une base solide pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle.

60. La Commission a également continué de mettre en œuvre les autres aspects de l'APSA, notamment le renforcement des relations avec les CER / MR, conformément au Protocole d'accord signé le 28 janvier 2008 à Addis-Abeba. Du 17 au 20 septembre 2013, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a accueilli la 13ème réunion technique entre le Système continental d'alerte rapide, y compris l'UA et les CER / MR, à Bujumbura (Burundi). Les 8ème et 9ème réunions des hauts fonctionnaires de l'UA et des CER / MR, organisées par le COMESA et la CEDEAO, ont eu lieu les 3 et 4 juillet et du 19 au 21 novembre 2013 à Lusaka et à Abuja respectivement.

61. Enfin, il convient d'indiquer que le mandat des dix membres du Conseil de paix et de sécurité, élus pour deux ans, doit être renouvelé. De même, les nouveaux membres doivent également être élus pour le Groupe des Sages. Des rapports distincts seront présentés sur ces deux questions à la Conférence de l'Union de janvier 2014.

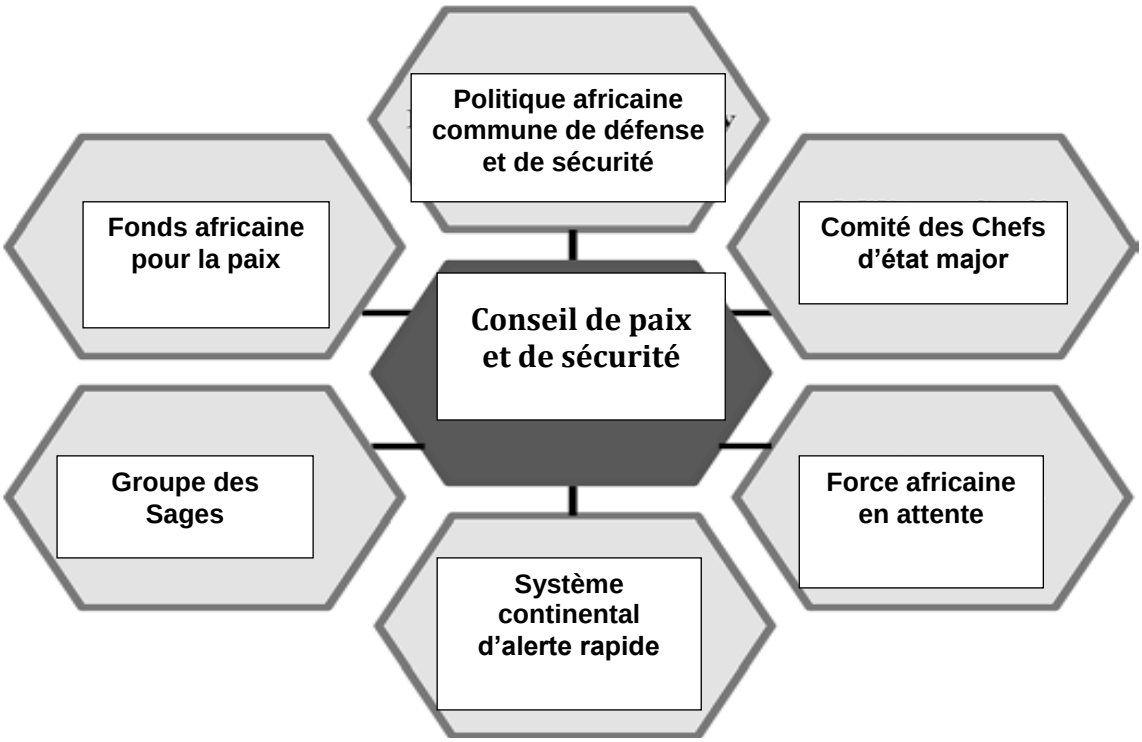

Figure 2 : Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)

Prévention structurelle

62. Un projet de **Cadre continental structurel de prévention des conflits (CSCPF)** a été élaboré en 2013, dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme fonctionnel pour la prévention des conflits en Afrique et la promotion de synergies, la coordination et la coopération entre l'UA, les CER / MR, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

63. Des progrès louables ont été accomplis dans la mise en œuvre du **Programme frontière de l'Union africaine (PFUA)**. S'agissant de la délimitation et la démarcation des frontières, la Commission a, au cours de la période considérée, aidé le Soudan et le Soudan du Sud dans l'exercice d'identification des cinq zones frontalières contestées, ainsi que dans la détermination de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée (SDBZ).

64. Cette assistance nécessite des efforts collectifs du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud. D'autres États membres ont également bénéficié d'un soutien dans la détermination de leurs frontières. En outre, et conformément aux déclarations successives adoptées par les ministres africains en charge des questions de frontières, la Commission a reçu de l'Allemagne et de la France des archives coloniales sur les frontières africaines. Des processus similaires ont été engagés avec les autres puissances coloniales.

65. Pour ce qui est de la coopération transfrontalière, la Commission a organisé une réunion du 4 au 8 novembre 2013 à Bamako (Mali), consacrée à la gestion intégrée des frontières de la région de l'Afrique de l'Ouest et de la région sahélo saharienne. Une réunion de coordination a également été organisée avec les CER pour les impliquer davantage à la mise en œuvre du PFUA. Les efforts de renforcement des capacités de la Commission viseront à mettre l'accent sur le Système d'information sur les frontières à partir des données formé par les États membres, ainsi que sur la publication de guides pratiques relatifs à divers aspects du PFUA.

66. Le PFUA continue de bénéficier de l'appui inestimable du Gouvernement allemand, par le bien de la GIZ, ainsi que de l'assistance du Royaume-Uni en ce qui concerne la résolution des différends frontaliers entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Reconstruction et développement post-conflit

67. La Commission n'a pas cessé de déployer des efforts soutenus en vue de la reconstruction et du développement de post-conflit (PCRD) dans les États membres sortant de conflit. Comme suivi de la décision sur l'Initiative de solidarité africaine (ASI) adoptée en juillet 2012 par la Conférence de l'Union, la Commission a pris les mesures nécessaires pour convoquer la **Conférence de solidarité** africaine **(ASC)**, prévu le 1er février 2014 à Addis-Abeba. L'objectif de cette conférence était de soutenir les pays pilotes (Libéria, Sierra Leone, Burundi, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), République centrafricaine (RCA), Soudan et Soudan du Sud) identifiés avec le cadre de l'ASI. Cet appui comportera des contributions financières, le partage en nature de l'expertise et des meilleures pratiques, des possibilités de formation et d'autres engagements de renforcement des capacités. Les États membres sont exhortés à contribuer activement à cet effort. Les efforts actuels sont, entre autres, la mise en œuvre des projets à impact rapide et de consolidation de la paix (QIP et PSP), ainsi que le suivi de l'Accord signé avec la Banque allemande de développement (KfW), qui a mobilisé 10 millions d'euros pour financer le projet « Commerce au service de la paix » du COMESA dans la région des Grands Lacs.

68. La Commission a continué d'assurer le suivi des situations propres à chaque pays. Au **Libéria**, et dans le cadre du suivi des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation, les autorités libériennes ont officiellement lancé le 19 octobre 2013 le Programme national Palava Hut, qui a pour objet de s'attaquer aux causes profondes qui ont entrainé la guerre civile au Libéria. Même si le pays continue de faire des progrès considérables, une attention particulière doit être accordée au renforcement des capacités des institutions libériennes concernées, notamment en vue du départ du dernier groupe de contingents de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), prévu pour 2015.

69. En **Guinée**, suite à l'Accord du 3 juillet 2013 conclu sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, du Facilitateur international et du Collège des Facilitateurs nationaux, les élections législatives qui étaient prévues en 2011, se sont finalement déroulées le 28 septembre 2013. Il est

encourageant de noter que les parties lésées durant le processus électoral ont déposé des recours par des voies légales pour régler les différends électoraux. Les parties prenantes guinéennes doivent être encouragées, à mettre en œuvre sans délai, les dispositions de l'Accord du 3 juillet sur les mesures d'accompagnement et d'apaisement ainsi que sur la sélection de l'opérateur technique qui sera chargé d'établir la liste électorale pour l'élection présidentielle de 2015.

70. La **Côte d'Ivoire** a continué à faire des progrès dans la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit. La situation sécuritaire s'est nettement améliorée et la coopération entre la Côte d'Ivoire et ses deux voisins, le Ghana et le Libéria, a permis de résoudre la question de l'insécurité sur leurs frontières communes. Le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) est en cours et le Conseil national de sécurité (CNS), présidé par le chef de l'Etat, a adopté les divers textes sur la réforme du secteur de sécurité (RSS). La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) dont le mandat a pris fin en septembre 2013, n'a pas encore achevé son travail. Le gouvernement a également poursuivi le dialogue politique avec certains partis d'opposition regroupés au sein du Cadre de consultation permanente (DPC), ainsi qu'avec le Front populaire ivoirien (FPI). Il convient de noter que la libération de 14 des proches de l'ancien président Laurent Gbagbo, depuis le début du mois d'août 2013, a permis d'améliorer la situation politique. En ce qui concerne l'économie, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance de 9,8% en 2012. Cette croissance tend vers un taux similaire pour 2013 et cible les 10% d'ici 2015.

71. Les **Comores** ont continué à faire des progrès dans la réconciliation nationale et la consolidation de la paix. Le Président de l'Union et les Gouverneurs des Iles autonomes continuent de maintenir l'esprit de consultation et de dialogue qui prévaut dans la prise de décisions. Les divergences entre les parties comoriennes sur la question de l'harmonisation du mandat des députés de l'Assemblée nationale avec celui de ceux des Conseils des Iles autonomes élus en décembre 2009 ont été résolues, à l'issue d'une réunion convoquée par le Président de l'Union à Moroni le 7 novembre 2013. En outre, le Gouvernement comorien, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, a lancé le 7 novembre 2013, un deuxième Programme de consolidation de la paix en vue de résoudre la question des armes encore en circulation sur l'île d'Anjouan. Pour sa part, la Commission a détaché un expert auprès des autorités comoriennes, pour la période du 20 septembre au 20 octobre 2013, pour soutenir le programme de réforme du secteur de la défense. Compte tenu des difficultés économiques que connaissent les Comores, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour concrétiser les engagements pris à la Conférence des donateurs qui s'est tenue en avril 2010 à Doha.

Situations sur le terrain

72. Bien que des progrès aient été accomplis dans le règlement de certaines des crises auxquelles le continent est confronté, de nombreux défis restent à relever. La Commission et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) ont fait des efforts soutenus pour consolider les acquis et relever les défis actuels, qu'il s'agisse de situations de crise et de conflits ou de problèmes qui en découlent.

73. La dernière session du CPS s'est tenue dans un contexte marqué par l'impasse politique découlant de la décision de la Cour électorale spéciale (CES) de **Madagascar,** du 3 mai 2013, de valider les candidatures à l'élection présidentielle. Au cours de la période qui a suivi, des efforts soutenus ont été déployés par le médiateur de la SADC, l'ancien président Joaquim Chissano et la Commission pour surmonter cette impasse. Ces efforts ont abouti à un accord avec les parties malgaches sur les dispositions et pratiques juridiques qui doivent être adoptées pour régir la conduite des élections, conformément à la Feuille de route et au code électoral malgache pour mettre fin à la crise à Madagascar. C'est dans ce contexte, et conformément aux conclusions de la réunion du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC- M), tenue le 26 juin 2013, que les mesures suivantes ont été prises :

- Publication d'une nouvelle liste de membres de la CES le 9 août 2013 ;
- Adoption d'une ordonnance permettant, d'une part, le retrait volontaire de candidatures ou de révision de la liste des candidats par le CES, et d'autre part ;
- La présentation de candidatures individuelles de remplacement ;
- Elimination des huit candidatures illégales de la liste des candidats à l'élection présidentielle par la nouvelle CES le 17 août 2013 ;
- Publication d'une nouvelle liste finale de 33 candidats qui remplissent les conditions légales pour participer à l'élection présidentielle, le 21 août 2013 ; et
- L'adoption du calendrier révisé des élections par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENI-T) et les représentants de l'Organisation des Nations Unies, le 22 août 2013, qui a prévu le premier tour de l'élection présidentielle le 25 octobre 2013 et le second tour, couplé avec les élections législatives, le 20 décembre 2013.

74. Tel que prévu, le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 25 octobre 2013. Le vote a été paisible et sans incidents majeurs. L'UA avait envoyé une mission d'observation des élections composée à la fois des observateurs à long terme et à court terme. Comme aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un second tour aura lieu le 20 décembre 2013 et opposera les deux candidats de tête à l'élection, à savoir le Dr Jean Louis Robinson, qui a en 21,10 % des voix, et M. Hery Rajaonarimampianina, qui a en 15,93%. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission a pris les mesures nécessaires pour l'observation du second tour, prévu le 20 décembre 2013. Au-delà du processus électoral, il est important pour l'Union africaine, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et la communauté internationale, dans son ensemble, de continuer à soutenir les acteurs malgaches en vue de permettre une solution durable à la crise, d'assurer le redressement socio-économique de Madagascar et de mobiliser les ressources nécessaires à cet effet.

75. La **Somalie** poursuit son redressement, même si le chemin à parcourir reste parsemé d'embûches. Le gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre le Plan en six piliers lancé en novembre 2012. Le Plan comprend les éléments suivants : la bonne gouvernance, le redressement économique, la réconciliation sociale, la prestation de services, l'établissement de relations de collaboration internationale et le maintien de l'unité et de l'intégrité du pays.

76. Parmi les principaux faits intervenus au cours de la période considérée, il convient de mentionner le lancement, le 16 juin 2013, du Processus inclusif de révision de la Constitution, la mise en place, le 3 juillet 2013, de la Commission de révision de la Constitution, la Conférence sur la Vision 2016 tenue du 2 au 6 septembre, à Mogadiscio, qui a adopté des recommandations sur l'examen et la mise en œuvre de la Constitution provisoire, la transition vers la légitimité démocratique et la finalisation de la Constitution, à travers un référendum prévu d'ici décembre 2015. Une autre étape importante a été l'Accord conclu, le 28 août 2013, entre le FGS et l'Administration intérimaire de Jubba, sous la médiation du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Ethiopie, suivie par les conférences de réconciliation des régions de Jubba, tenues du 3 au 6 novembre 2013 à Mogadiscio. La situation sécuritaire reste préoccupante, avec la poursuite des attaques d'Al Shabaab contre les civils et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces somaliennes, ainsi que contre d'autres États de la région, comme en témoignent les attaques terroristes perpétrées à Nairobi, le 21 septembre 2013, et à Mogadiscio, le 8 novembre 2013.

77. Du 26 août au 6 septembre 2013, l'UA et l'ONU, avec la participation d'autres parties prenantes, ont procédé à un examen conjoint de l'AMISOM, qui comprend un exercice de comparaison concernant le déploiement possible d'une opération des Nations Unies. L'examen a été mené dans le contexte de l'arrêt des opérations militaires contre Al Shabaab, en raison du manque de force d'appui et de l'incapacité à obtenir l'effectif de force nécessaire pour l'armée nationale de Somalie (SNA). Ceci, ajouté au changement délibéré d'Al Shabaab pour une guerre asymétrique depuis mai 2013, a entraîné une détérioration de la situation sécuritaire. Concluant que les conditions n'étaient pas encore réunies pour le déploiement d'une opération de l'ONU, l'examen a recommandé l'apport de capacités supplémentaires pour soutenir l'AMISOM et la SNA. Ces recommandations ont été approuvées par le CPS le 10 octobre 2013. Le 12 novembre 2013, le Conseil de sécurité des Nations Unies, a adopté la résolution 2124 (2013), autorisant l'accroissement de la force de l'AMISOM de 17 731 à 22 126 de personnel en uniforme, ainsi que le soutien à la SNA. Ces mesures permettront de reprendre la campagne militaire contre Al Shabaab, d'étendre l'autorité du FGS et de faciliter le processus politique qui devrait aboutir à la finalisation et à l'adoption d'une Constitution fédérale, d'ici décembre 2015, ainsi que la tenue des élections en 2016.

78. La communauté internationale a continué à soutenir les efforts en cours en Somalie. À cet égard, un certain nombre de conférences se sont tenues à Londres, Tokyo et Bruxelles en mai, juin et septembre 2013, respectivement.

79. La situation n'a pas évolué quant aux relations entre **l'Erythrée** et **l'Ethiopie** et **l'Erythrée** et **Djibouti**. La Commission continuera à suivre de près ces situations, et tiendra informés les organes délibérants concernés de l'Union africaine.

80. Au cours de la période considérée, le **Soudan** et le **Soudan du Sud** ont fait des progrès notables dans la mise en œuvre de l'Accord de coopération signé à Addis-Abeba, le 27 septembre 2012. Le 9 juin 2013, le président du Groupe de haut niveau de mise en œuvre de l'Union africaine (AUHIP), l'ancien président Thabo Mbeki a écrit aux présidents du Soudan et du Soudan du Sud, pour leur proposer des modalités visant à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvait la mise en œuvre de l'Accord de coopération. Plus spécifiquement, il a proposé la mise en place, par la Présidente de la Commission et le Président de l'IGAD, d'un mécanisme ad hoc d'enquête (AIM) pour examiner les allégations selon lesquelles les deux États s'accusent mutuellement d'accueillir et de soutenir des groupes rebelles armés agissant contre leurs États, ainsi que la création, par la Commission, d'une équipe technique du Programme frontière de l'UA (AUBPTT) pour déterminer avec certitude l'axe de la SDBZ. Les deux présidents ont accepté ces propositions, et la Commission a depuis lors mis en place et en œuvre ces structures.

81. Le travail de l'AIM et les efforts pour déterminer l'axe de la SDBZ ont joué un rôle important dans le rétablissement de la confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ce progrès a été davantage renforcé par deux réunions au sommet tenues entre le Président Salva Kiir Mayardit et le Président Omar Hassan al Bachir. Lors de la réunion au sommet tenue à Khartoum, le 3 septembre 2013, les deux présidents sont parvenus à des conclusions positives, dont la décision prise par le gouvernement du Soudan de suspendre indéfiniment l'arrêt du transport et du traitement du pétrole du Soudan du Sud, ainsi que la redynamisation des deux comités créés pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de coopération. Les deux présidents se sont engagés à mettre en œuvre immédiatement l'Accord du 20 juin 2011 sur la sécurité temporaire et les arrangements administratifs pour la zone d'Abyei et à poursuivre les discussions sur le statut final d'Abyei. Une autre réunion au sommet s'est tenue à Juba le 22 octobre 2013, sur la base des progrès réalisés entre les deux États. Toutefois, la situation à Abyei continue d'être très préoccupante. Le retard dans la mise en œuvre de l'Accord de juin 2011 a entraîné un vide administratif et sécuritaire dans la région d'Abyei, menaçant les relations entre les communautés locales sur le terrain, tandis que le statut final d'Abyei reste en suspens. Le CPS qui a exprimé à plusieurs reprises son soutien à la proposition du Groupe de haut niveau en date du 21 septembre 2012, comme étant une solution juste et viable, et a rejeté toute action unilatérale entreprise par quelque partie que ce soit, a visité la zone d'Abyei, les 5 et 6 novembre 2013. Il est essentiel que les deux chefs d'Etat intensifient leurs efforts pour remédier à la situation et parvenir à une solution mutuellement acceptable.

82. Malgré les efforts répétés du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour aplanir les divergences sur le conflit dans les **États soudanais du Kordofan méridional et du Nil bleu,** les positions des parties, à savoir le Gouvernement du Soudan et la branche Nord du Mouvement de libération des peuples du Soudan (SPLM-N), restent très divergentes. De toute évidence, il n'y a pas de solution militaire au conflit, et les parties ont besoin de faire les compromis nécessaires pour mettre fin au conflit. La situation humanitaire fait l'objet de graves

préoccupations, et les parties devraient s'y attaquer d'urgence pour assurer un accès sans entrave de l'assistance humanitaire aux populations touchées.

83. Au cours de la période considérée, les efforts visant à la mise en œuvre du **Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD)** se sont poursuivis. Cependant, un certain nombre de défis restent à relever, notamment l'insécurité persistante dans plusieurs zones, l'absence d'un accord de paix global, l'incapacité de l'Autorité régionale du Darfour (DRA) et les difficultés du Gouvernement du Soudan(GoS) à fournir toutes les ressources requises pour l'application des dispositions essentielles du DDPD. En novembre 2013, les membres du Mouvement pour la justice et l'égalité - Bachar (JEM- Bachar), qui avait signé le DDPD, le 6 avril 2013, sont retournés à Khartoum. Pour sa part, le Médiateur en chef conjoint (JCM), Dr Mohammed Ibn Chambas, a poursuivi ses efforts pour parvenir à un accord de paix et de sécurité au Darfour, par le biais d'un engagement renouvelé des mouvements non-signataires.

84. La situation sécuritaire au Darfour demeure volatile et imprévisible. **Au cours de la période considérée**, plusieurs attaques ont été perpétrées contre les forces de maintien de la paix. La situation s'est encore aggravée par une recrudescence des affrontements intertribaux, entraînant des déplacements massifs de populations civiles dans toute la région, ce qui entrave considérablement la fourniture et la livraison de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. La Commission invite instamment le Gouvernement du Soudan (GoS) à appréhender les auteurs des attaques perpétrées contre le personnel de la Mission de l'Union africaine - Nations unies au Darfour (UNAMID) et à les traduire en justice. La Commission exige également du GoS d'élaborer une stratégie et de mettre en place des mécanismes pour le désarmement des milices tribales. Le Gouvernement du Soudan et les autres parties prenantes doivent assurer l'accès et la liberté de mouvement des forces de maintien de la paix de l'UNAMID et du personnel des organismes d'aide humanitaire au Darfour, pour leur permettre d'accomplir leur mission.

85. Au cours des années écoulées, la Conférence de l'Union a demandé à maintes reprises l'adoption d'une approche régionale et globale aux défis à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la **Corne de l'Afrique**, en appui aux efforts de l'IGAD. À cette fin, elle a demandé à la Commission, en consultation avec les pays de la région et de l'IGAD, ainsi que les partenaires internationaux concernés, de prendre les mesures nécessaires en vue de lancer ce processus. C'est dans ce contexte que la Conférence au sommet du Conseil de paix et de sécurité (CPS) tenue le 22 septembre 2013 à New York, a décidé d'élargir le mandat du Groupe de haut niveau pour promouvoir une telle approche, en appui à la région. Cette approche serait, entre autres, d'organiser la tenue d'une conférence régionale sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement. Le Groupe de haut niveau sera chargé d'engager les consultations nécessaires avec le président de l'IGAD et d'autres parties prenantes.

86. **La région des Grands Lacs** continue, quant à elle, de retenir l'attention de la communauté internationale, notamment celle de l'Union africaine. Les efforts déployés jusqu'ici ont porté sur la mise en œuvre du Cadre de paix, de sécurité et de coopération en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région, signé à Addis-Abeba le 20 février 2013. En septembre 2013, la deuxième réunion du

Mécanisme régional de suivi « 11+4 » du Cadre a eu lieu à New York, sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, pour examiner le rapport final du Comité technique d'appui (CTA), ainsi que les critères de surveillance régionale. Lors de sa quatrième réunion tenue à Nairobi les 24 et 25 octobre 2013, le CTA a identifié les activités prioritaires visant à obtenir des résultats tangibles à court terme, activités qui seront présentées à la prochaine réunion du Mécanisme régional de suivi prévue en janvier 2014 à Addis-Abeba.

87. Une autre composante des efforts déployés au niveau international et axés sur la mise en œuvre du mandat de la Brigade d'intervention de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), a été établie aux termes de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. Avec le soutien de la Brigade, les Forces armées de la RDC ont repris le contrôle de zones qui étaient occupées par le groupe rebelle M23. Le 5 novembre 2013, le M23 a annoncé qu'il avait mis un terme à sa rébellion armée, en promettant de poursuivre ses objectifs par des moyens exclusivement politiques. Dans le même temps, le processus de négociation entre le gouvernement et le M23 s'est poursuivi à Kampala, sous les auspices du Président Yoweri Museveni, au nom de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Le 4 novembre 2013, les parties au conflit ont signé un protocole d'accord sur diverses questions à leur ordre du jour. Toutefois, ce document n'a pas été signé le 11 novembre 2013 comme prévu, en raison de divergences de dernière minute sur le format du document. C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa réunion du 13 novembre 2013, a exhorté les parties à faire les concessions nécessaires à la promotion d'une paix, sécurité, stabilité et réconciliation durables. Le Représentant spécial pour la région des Grands Lacs a continué d'œuvrer en collaboration avec d'autres représentants et envoyés spéciaux pour soutenir le processus de Kampala. A cet égard, ils se sont entretenus régulièrement avec les autorités congolaises, les acteurs régionaux, et des partenaires internationaux.

88. Le premier Sommet entre la CIRGL et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) a eu lieu le 5 novembre 2013 à Pretoria en Afrique du Sud. L'UA a été représentée par le Commissaire en charge de paix et sécurité. Le Sommet a procédé à l'examen des aspects politiques et militaires de la situation en RDC et surtout, de l'état de mise en œuvre du Cadre d'Addis-Abeba. Les deux organisations ont convenu d'harmoniser leurs efforts dans la mise en œuvre du Cadre et de mettre en place un mécanisme composé des ministres de la Défense et des ministres des Affaires étrangères, qui se réunira tous les six mois, ainsi que des chefs d'État et de gouvernement, qui se réunira une fois par an.

89. La situation en **République centrafricaine (RCA)** demeure une source de graves préoccupations pour la région, l'Union africaine et le reste de la communauté internationale. L'évolution de la situation sur le terrain est caractérisée par l'insécurité persistante et de graves violations des droits de l'homme commises par des éléments de l'ex-Séléka et d'autres groupes armés. Les pays de la région, par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont déployé des efforts soutenus pour faire face à la situation, à la fois politiquement et militairement. Plusieurs sommets ont été consacrés à la RCA, la dernière en date étant à

N'Djamena le 21 octobre 2013. En outre, la Mission de la CEEAC pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX) a considérablement augmenté ses effectifs. Dans le cadre de ces efforts, le CPS a, le 19 juillet 2013, autorisé le déploiement de la Mission d'appui international conduite par l'Afrique, en République centrafricaine (MISCA). Avec au total 3.652 militaires, policiers et personnel civil, la MISCA a pour mandat de contribuer à la protection des civils, à la stabilisation du pays, à la réforme et à la restructuration des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'à la création de conditions propices à la fourniture d'assistance humanitaire aux populations qui en ont besoin. La Commission et le Secrétariat général de la CEEAC sont en étroite consultation sur la manière dont la transition de la MICOPAX à la MISCA devra être effectuée. Le transfert d'autorité entre les deux missions a eu lieu le 19 décembre 2013. L'engagement d'un certain nombre de partenaires, notamment la France, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne (UE) en appui à la MISCA doit être salué. Le Conseil de sécurité des Nations Unies étudie actuellement les possibilités d'apporter un appui à la MISCA sur la base du rapport de la mission d'évaluation technique qui s'est rendue en RCA du 27 octobre au 8 novembre 2013.

90. Quant à l'aspect politique de la gestion de la crise en RCA, il a été déterminé lors des conférences au sommet successives de la CEEAC, dont les décisions, appuyées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations unies, ont abouti à la mise en place des institutions de la transition, ainsi qu'à l'adoption d'une feuille de route pour orienter les efforts des autorités de la Transition. A ce stade, deux éléments méritent d'être soulignés ici à savoir, la durée de la transition, qui ne devrait pas dépasser 18 mois, et l'inéligibilité des autorités de transition aux élections pour rétablir l'ordre constitutionnel. Il est important pour la communauté internationale de continuer à insister sur le strict respect de ces engagements, et sur la nécessité pour les autorités de la transition de prendre les mesures attendues d'eux pour améliorer la situation sécuritaire, assurer la protection des civils et le respect des droits l'homme, poursuivre les auteurs de la violence contre la population civile et assurer la maîtrise par l'État de ses sources de revenus. À cet égard, il convient de mentionner la tenue, le 8 novembre 2013 à Bangui, de la troisième réunion du Groupe de contact international sur la RCA (GIC-CAR). Dans la Déclaration adoptée à cette occasion, les autorités centrafricaines se sont engagées à prendre plusieurs mesures en vue de l'amélioration rapide de la situation dans le pays. Sur cette base, les partenaires internationaux ont exprimé leur volonté de soutenir le processus en cours. Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, le CPS s'est félicité des résultats de la réunion du GIC-CAR. La situation en RCA doit continuer à faire l'objet d'une attention particulière de la part du Continent et du reste de la communauté internationale.

91. Un certain nombre de mesures ont été prises au cours de la période considérée pour mettre en œuvre **l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA-RCI)**. L'envoyé spécial de l'UA pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, s'est rendu à Bangui en mai et juin 2013, pour solliciter la coopération des nouvelles autorités centrafricaines en vue de la reprise, dans leur pays, des opérations du Groupe de travail régional (GTR) contre la LRA. Il s'est rendu de nouveau en RCA en octobre 2013 pour associer les autorités au dialogue avec le chef de la LRA sur l'intention présumée de ce dernier de se rendre et de s'installer en RCA. Il s'est rendu

également en Ouganda et au Soudan du Sud en juin et octobre 2013. À la mi-septembre 2013, il a obtenu le feu vert des autorités de la RDC pour que le GTR mène des opérations transfrontalières contre la LRA sur le territoire de ce dernier. Ces évènements, ainsi que l'extension de la formation et du soutien logistique des États-Unis à tous les contingents du GTR, ont ouvert la voie à la reprise, le 9 août 2013, des opérations militaires du GTR en RCA et l'opérationnalisation des contingents de la RDC et du Soudan du Sud, à la mi- septembre 2013. La GTR, avec un effectif total actuel de 3085, mène en ce moment même des opérations musclées, détruisant des camps de la LRA, en les privant ainsi de leurs bases permanentes aussi bien en RCA qu'en RDC.

92. Par ailleurs, l'UA et ses partenaires ont œuvré de concert sur la question de la LRA. Du 22 au 24 juillet 2013, l'ONU et l'UA ont tenu leur réunion technique bisannuelle des experts de la LRA et des points focaux, à Entebbe (Ouganda). Une délégation de l'UA dirigée par l'envoyé spécial pour la question de la LRA a participé au Forum international sur la LRA et à la réunion du Groupe de travail international sur la LRA du 30 septembre au 4 octobre 2013, à Bruxelles. Ces deux réunions se sont félicitées de la dynamique renouvelée du GTR contre la LRA, et ont lancé un appel à l'Union européenne et à d'autres partenaires pour qu'ils y apportent le soutien nécessaire.

93. Plusieurs évènements importants se sont produits en **Guinée-Bissau** au cours de la période considérée. Conformément à l'accord conclu le 17 mai 2013 par les deux principaux partis politiques du pays, à savoir, le Parti africain pour l' indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et le Parti pour la rénovation sociale (PRS),et l'approbation consensuelle du pacte de transition révisé et l'Accord politique du 6 juin 2013, le Président a nommé un gouvernement de transition largement inclusif. Le 12 juin 2013, l'Assemblée nationale populaire (ANP) a élu son Président et le Bureau de la Commission électorale nationale (CEN). En outre, le gouvernement de transition a approuvé l'option d'une inscription manuelle pour les élections et, sur cette base, a présenté un budget de 19,3 millions de dollars pour l'achèvement du processus électoral. Les 18 et 19 septembre 2013, le Premier ministre de la Transition au Nigeria et en Côte d' Ivoire accompagné par les représentants spéciaux de l'Union africaine, la CEDEAO et les Nations Unies, dans le cadre d'une mission de sensibilisation sur le financement des élections. L'objectif a été atteint, puisque les fonds mobilisés couvrent largement les besoins exprimés. Suite à des consultations tenues à la veille du Sommet extraordinaire de la CEDEAO qui s'est tenue le 25 octobre 2013 à Dakar, le Président de la Transition a signé un décret pour fixer la date des élections générales au 16 mars 2014. La situation sécuritaire a été marquée par des tensions sporadiques et des violations des droits de l'homme affectant ainsi les acteurs étrangers et de Guinée-Bissau. Entre-temps, la situation socioéconomique s'est considérablement dégradée.

94. La communauté internationale continue de soutenir le processus en cours en Guinée-Bissau. Il convient de féliciter la CEDEAO pour son soutien inlassable à la transition et son appui solide au processus en cours en Guinée-Bissau. Par ailleurs, l'UA, la CEDEAO, la Communauté des pays lusophones (CPLP), l'UE, l'OIF et les Nations Unies, sous l'égide de l'UA, ont effectué du 8 au 11 juillet 2013, une deuxième mission d'évaluation conjointe à Bissau. Il est important d'encourager tous

les acteurs de la Guinée- Bissau à poursuivre leurs efforts et de faire appel à un soutien international accru.

95. La période sous revue a été marquée par d'importants progrès réalisés au **Mali**. Le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel a été achevé avec succès, deux tours d'élections présidentielles ayant eu lieu le 28 juillet et le 11 août 2013 respectivement. L'élection, remportée par M. Ibrahim Boubacar Keita, a été réalisée dans des conditions jugées transparentes par l'ensemble des missions d'observation des élections, y compris celle de l'Union africaine. Elle a été suivie par des élections législatives en novembre et décembre 2013. Depuis son élection, le président Keita s'est efforcé de consolider les progrès réalisés et de mettre en œuvre l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013, conclu entre le gouvernement malien et les groupes armés du Nord. Toutefois, la situation reste fragile, comme en témoignent les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, l'occupation continue des bâtiments publics dans la ville de Kidal par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et d'autres groupes armés, ainsi que la reprise des attentats par des groupes terroristes. L'Union africaine, notamment par le biais de la mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), qui a été mise en place après la transformation de la Mission internationale de soutien au mali sous conduite africaine (AFISMA), le 1er juillet 2013, en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), contribue activement au processus en cours. Le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien président Pierre Buyoya , a participé activement aux négociations qui ont conduit à la signature de l'Accord de Ouagadougou et est fortement impliqué dans le suivi de sa mise en œuvre, le Comité de suivi et d'évaluation et le Comité technique conjoint pour la sécurité institué en vertu dudit Accord. L'Union africaine a également apporté son soutien à la tenue de l'élection présidentielle. Enfin, par le biais du Groupe de soutien et de suivi (GSS) de la situation au Mali, qu'elle copréside avec l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, l'UA contribue à mobiliser la communauté internationale pour soutenir le Mali. Le GSS s'est réuni en ses cinquième et sixième sessions à Bamako, les 1er juillet et 2 novembre 2013.

96. La situation au Mali est indissociable de celle de la région du Sahel en général. C'est dans ce contexte que **la mission de l'UA pour le Mali et le Sahel** (MISAHEL) a été créée, sous la direction du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le président Pierre Buyoya, avec pour mandat de contribuer à la promotion de la gouvernance, de la coopération en matière de sécurité, du développement, de l'égalité entre hommes et femmes et de l'inclusion dans la région. Le processus de coopération régionale dans le domaine de la sécurité est en cours d'exécution dans le cadre du processus de Nouakchott. Ce processus, qui a été initié par la Commission en mars 2013, est basé sur des réunions ordinaires des chefs de services de renseignement et de sécurité et des ministres compétents. Les deuxième et troisième réunions des chefs de services de renseignement et de sécurité ont eu lieu à Abidjan les 20 et 21 juin 2013, et à N'Djamena, le 10 septembre 2013, respectivement. La dernière réunion a été suivie le 11 septembre 2013 de la deuxième réunion ministérielle des pays de la région. En outre, et conformément à la Déclaration adoptée par la Conférence de l'Union en mai 2013, la Commission a, suite aux attentats terroristes survenus à Agadez et à Arlit, envoyé une mission d'évaluation au Niger du 10 au 15 juin 2013. Cette mission a formulé

des recommandations sur la meilleure manière de soutenir le Niger dans ses efforts visant à lutter contre le terrorisme. De même, la Commission a entrepris, en début septembre 2013, une mission d'évaluation en Libye, et un atelier sur la sécurité des frontières terrestres, auquel ont pris part les pays de la région. En résumé, le processus de Nouakchott s'est avéré essentiel pour aider les pays de la région à relever collectivement les défis de sécurité auxquels ils sont confrontés.

97. Lors de sa dernière session ordinaire, le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Commission sur la situation au Sahara occidental. Il a rappelé les décisions et déclarations antérieures de l'OUA/UA, notamment l'appel à des négociations directes entre les deux parties, sans conditions préalables et en toute bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable. Cette solution devrait prévoir l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Le Conseil a également demandé au Président de la Commission de l'UA d'envoyer d'autres consultations avec les parties et de poursuivre les interactions avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes internationales concernées. La question a été débattue à New York, en septembre 2013, en marge de l'Assemblée générale, avec le Secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel. Hormis l'importante question de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, la question relative à la mise en place d'un mécanisme de suivi de la situation des droits de l'homme dans le territoire a continué de retenir l'attention de la communauté internationale et exige des efforts soutenus dans ce sens. Entre-temps, l'attention de la Commission a été attirée par la signature d'un accord entre le Maroc et l'Union européenne, qui accorde des droits de pêche à l'UE dans le territoire sahraoui. La Commission de l'UA a écrit à l'UE pour avoir des éclaircissements sur cette question.

98. La Commission a continué de suivre la situation en Tunisie. Le 22 Avril 2013, l'Assemblée nationale constituante (ANC) a publié un projet de constitution qui a été soumis pour examen à un comité d'experts, avant l'adoption de la version finale. Toutefois, le référendum constitutionnel, qui était prévue pour juillet 2013, n'a pas se tenir comme prévu, en raison de l'évolution de la situation sécuritaire et de la polarisation politique qui s'en est suivie. Plus précisément en ce qui concerne la situation sécuritaire, il convient de mentionner l'assassinat du député de l'opposition Mohamed Brahmi, le 25 juillet 2013. Cet acte a provoqué des vagues de protestations et a augmenté la polarisation politique. De même, les groupes terroristes ont mené des attaques dans certaines régions du pays. Pour surmonter ces difficultés, un groupe d'organisations de la société civile tunisienne, y compris l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), a entamé des pourparlers de médiation entre les acteurs politiques tunisiens. Lancée en octobre, et suspendue au début de novembre 2013, la médiation avait pour objectif d'amener les politiciens à convenir d'un nouveau gouvernement apolitique, afin d'accélérer la finalisation de la nouvelle Constitution, ainsi que de mettre en place une commission électorale indépendante et d'établir un calendrier réaliste pour la tenue des élections législatives et présidentielles en 2014.

99. Entretemps, la Commission a envoyé deux missions en Tunisie pour exprimer sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de Tunisie, et manifester la volonté de l'UA d'aider à résoudre les problèmes qui se posent actuellement. La première mission, composée de deux membres du Groupe des Sages de l'Union africaine,

s'est rendue en Tunisie du 1er au 6 juillet 2013 et s'est entretenue avec les diverses parties prenantes, dont le président Moncef Marzouk. La deuxième mission dirigée par l'ancien président Pedro Pires du Cap-Vert, s'y est rendue du 11 au 15 septembre 2013, et a rencontré les différents acteurs politiques et sociaux, y compris le président Marzouki. Les efforts déployés par les acteurs tunisiens sont louables et doivent être soutenus pleinement par le continent, étant donné que les résultats de ces efforts seront un succès non seulement pour la Tunisie, mais aussi pour le continent tout entier.

100. Au cours de la période considérée, la **Libye** n'a cessé d'être confrontée à des défis politiques et sécuritaires importants. Un certain nombre de faits méritent d'être soulignés à cet égard. Le 10 octobre 2013, le Premier ministre Ali Zeidan a été enlevé à Tripoli par des hommes armés appartenant à l'une des nombreuses milices qui continuent d'opérer en Libye, avant d'être libéré quelques heures plus tard. L'Union africaine a fermement condamné cet acte inadmissible et exhorté les parties prenantes libyennes à chercher des solutions à leurs différends par le dialogue. À la mi-novembre 2013, des affrontements ont éclaté entre milices rivales et les violences perpétrées contre des civils qui manifestaient pacifiquement, ont fait des dizaines de morts, tandis que des centaines d'autres ont été blessés. Dans l'ensemble, la période considérée s'est caractérisée par une recrudescence de la violence et de l'anarchie dans le pays. Le 24 octobre 2013, le Mouvement fédéraliste de l'Est a proclamé le Cyrénaïque, région autonome, acte rejeté par le Congrès général national (GNC) et le gouvernement libyen. En outre, certains groupes ont parfois bloqué le fonctionnement normal du pétrole et du gaz des terminaux d'exportation dans l'Est et l'Ouest de la Libye, pour faire entendre leurs revendications, affectant ainsi négativement l'économie.

101. C'est dans ce contexte difficile que le gouvernement, sous l'autorité du Premier ministre Ali Zeidan, et le GNC met tout en œuvre pour que la transition se termine en succès. En juin 2013, le GNC a adopté une décision demandant au gouvernement d'élaborer un plan de sécurité pour intégrer tous les groupes armés légitimes dans les forces de défense et de sécurité de l'État et dissoudre toutes les bandes armées jugées illégitimes. Le 10 novembre 2013, le gouvernement a demandé que toutes les milices qui n'ont pas rejoint l'armée nationale quittent Tripoli. En outre, des mesures sont prises pour organiser des élections municipales, et l'inscription des électeurs a commencé en juin 2013. Des plans sont également en cours pour organiser des élections à l'Assemblée constituante. De toute évidence, le soutien de l'Afrique et de la communauté internationale est nécessaire pour permettre aux autorités libyennes de stabiliser la situation et de réussir la transition.

102. La Commission continue de suivre de près la situation en **Egypte.** Bien que des progrès importants aient été réalisés après la Révolution du 25 janvier 2011, notamment avec l'élection, en juin 2012, d'un président de la République, l'Egypte a continué à faire face à de sérieux défis, marqués par la frustration croissante de nombreux Egyptiens en ce qui concerne la gestion du pays, des difficultés économiques persistantes, une détérioration de la situation sécuritaire et la polarisation politique et sociale. La période qui a suivi les sessions ordinaires des organes délibérants de l'UA en mai 2013 a été marquée par une escalade de la crise qui a conduit au renversement, le 3 juillet 2013, du gouvernement du président Mohamed Morsi, à la suspension de la Constitution et à la nomination et la

prestation de serment du chef de l'Etat intérimaire. Agissant dans le cadre des instruments pertinents de l'Union africaine sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, après avoir réitéré la condamnation et le rejet par l'UA de toute prise illégale du pouvoir, le 5 juillet 2013, a suspendu la participation de l'Égypte à toutes les activités de l'Union africaine.

103. Suite à la décision du CPS, la Commission a créé le Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Egypte, composé de l'ancien Président Alpha Oumar Konaré du Mali, en tant que Président du Groupe de l'ancien Président Festus Gontebanye Mogae du Botswana, et de l'ancien Premier ministre Dileita Mohamed Dileita de Djibouti, avec pour mandat d'interagir avec les parties prenantes égyptiennes et d'aider au processus menant à un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Depuis sa création, le Groupe s'est rendu au Caire à deux reprises, du 27 juillet au 5 août et du 28 août au 5 septembre 2013, où il s'est entretenu avec diverses parties prenantes égyptiennes, y compris les autorités de transition. Les membres du Groupe ont également consulté les principaux partenaires internationaux, y compris les pays de la Ligue des États arabes, pour les tenir au courant des efforts que déploie l'Union africaine dans cette crise.

104. Au cours de son entretien avec les parties prenantes égyptiennes, le Groupe a souligné la nécessité pour toutes les parties concernées d'adopter l'esprit de dialogue et de compromis réciproque et de s'abstenir de tout acte de violence et d'esprit de vengeance. Il a encouragé les acteurs politiques égyptiens à persévérer dans la voie de la réconciliation nationale. À cet égard, le Groupe a pris note de l'adoption, par les autorités de transition égyptiennes, d'une Feuille de route pour la transition, qui devrait s'achever en 2014, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'élection d'un nouveau parlement et d'un président. Malheureusement, la période considérée a également été marquée par des actes de violence liés à l'expulsion des partisans des Frères musulmans qui occupaient certains endroits au Caire pour protester contre le renversement du président Morsi, entraînant la mort de centaines de manifestants. Un certain nombre d'attentats terroristes ont également été enregistrés, notamment au Caire et dans la péninsule du Sinaï.

105. Le Groupe se propose d'entreprendre des missions de suivi au Caire en vue d'informer les autorités égyptiennes des interactions avec les acteurs internationaux, d'évaluer l'état de mise en œuvre de la Feuille de route et d'autres échanges avec d'autres parties prenantes égyptiennes, notamment l' Église copte et l'Université Al - Azhar. Toutefois, cette mission n'a pas pu été effectuée, parce que, les autorités égyptiennes ont recommandé au Groupe, qu'il doit plutôt informer leurs ambassade à Addis-Abeba et de s'entretenir par téléphone avec les parties prenantes égyptiennes concernées, plutôt que de revenir en Égypte. Le Groupe de l'UA poursuit son travail en vue de suivre l'évolution de la situation en Égypte.

Politique africaine commune de défense et de sécurité

106. Dans le cadre de la politique africaine commune de défense et de sécurité telle qu'énoncée dans la Déclaration solennelle adoptée par la Conférence de l'Union à Syrte (Libye) en février 2004, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités relatives à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), au désarmement,

à la démobilisation et à la réintégration (DDR) des ex-combattants, ainsi qu'aux questions liées au désarmement et au terrorisme. Comme suivi du Cadre **de politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS)**, la Commission, en partenariat avec l'Union européenne et les Nations Unies, a lancé en mai 2013, un projet visant à renforcer les capacités africaines en matière de RSS. Dans le cadre de ce projet, la Commission a déployé des experts en RSS en République Centrafricaine et aux Comores pour aider à la planification de la RSS. La Commission a également organisé du 11 au 13 juin 2013 à Libreville (Gabon), un atelier de formation en matière de RSS à l'intention des États membres de la CEEAC. Pour ce qui est du **DDR**, les activités menées au cours de la période considérée incluent le soutien à la Somalie suite à une demande adressée à la Commission par le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) en septembre 2013, pour résoudre le problème des éléments qui se sont désengagés d'Al Shabaab ; la convocation en septembre 2013, d'une réunion d'experts sur le DDR en faveur des femmes et des enfants dans les situations de conflits armés, ainsi que l'organisation d'un atelier de validation sur le DDR les 3 et 4 décembre 2013, pour examiner les lignes directrices pertinentes.

107. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité de l'Afrique à trouver une solution aux problèmes que pose la **prolifération des mines terrestres**, la Commission, conjointement avec le Service de l'action antimines des Nations Unies (SLAM), a entrepris du 10 au 13 juin 2013, une évaluation du Centre de lutte antimines du Bénin. La Commission a acheté du matériel de déminage en 2013, qui sera distribué aux pays africains les plus touchés, en appui à leurs efforts de déminage. Enfin, conjointement avec le SLAM, la Commission a organisé les 10 et 11 décembre 2013 à Entebbe (Ouganda), un atelier de formation sur la réduction de la menace d'explosion à l'intention de certains pays sortant de conflit.

108. Au cours de la période considérée, des efforts ont été également déployés pour accélérer le fonctionnement effectif du **Secrétariat de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (CAEN)** et la mise en œuvre du **Traité faisant de l'Afrique une** zone **exempte d'armes nucléaires (Traité de Pelindaba)**. La Commission a facilité la tenue de la troisième session ordinaire de la CAEN les 11 et 12 novembre 2013 à Pretoria (Afrique du Sud). Au cours de ladite session, les discussions se sont déroulées dans le contexte des résultats de la Deuxième Conférence des États parties au Traité de Pelindaba, qui s'était tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 novembre 2012 sur l'opérationnalisation de la CAEN. En outre, la Commission et la République d'Afrique du Sud ont poursuivi leurs consultations afin de finaliser l'Accord pour le siège de la CAEN et autres aspects liés au fonctionnement effectif du Secrétariat de la CAEN.

109. La Commission a organisé les 10 et 11 décembre 2013 à Addis-Abeba, un atelier sur la mise en œuvre de la **Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies.** La Résolution demande aux États de s'abstenir d'apporter toute forme d'appui aux acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, d'acquérir, de fabriquer, de posséder, de développer, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs, et d'adopter et appliquer des lois appropriées et efficaces à cet égard. L'Atelier a convenu de mesures pratiques visant à améliorer la capacité des États membres de l'UA à s'acquitter de leurs obligations conformément à la Résolution.

110. À travers le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), la Commission a organisé à l'intention des États membres, un certain nombre d'activités de formation dans les domaines de sécurité et de gestion des frontières, de recueil et d'analyse du renseignement, et de réponses judiciaires **au terrorisme et à la criminalité transnationale**. La formation comprenait :

- l'analyse du renseignement opérationnel pour les pays de la région sahélo-saharienne, du 4 au 12 novembre 2013 à Bamako (Mali) ;

- la mise en œuvre des bonnes pratiques internationalement convenues pour les enquêtes et les poursuites dans les affaires de terrorisme : le recours aux opérations d'infiltration et la protection de l'information confidentielle relative à la lutte contre la criminalité et au renseignement, du 13 au15 mai 2013 à Addis-Abeba en Éthiopie et les 1^{e} et 2 octobre 2013 à Alger en Algérie ;

- le renforcement de la Coopération opérationnelle en matière de sécurité des frontières dans la région sahélo-saharienne, les 4 et 5 septembre 2013 à Tripoli.

111. La Commission a également effectué des missions d'évaluation dans les États membres pour les aider à renforcer leurs mesures nationales de lutte contre le terrorisme. En consultation avec les États membres intéressés, la Commission est en train de prendre les mesures nécessaires pour bénéficier de l'expertise juridique dans la mise en œuvre de la Loi modèle africaine contre le terrorisme.

112. Dans le cadre du suivi de la **Stratégie de l'UA sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre (ALPC**) **et de son Plan d'action**, la Commission a poursuivi son assistance aux États membres dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. En novembre 2013, la Commission, en partenariat avec le Centre international de Bonn pour la conversion (BICC), a convoqué une réunion transfrontalière sur le DDR, la sécurité communautaire et le contrôle des armes (CSAC).

Enseignements tirés des cas du Soudan et du Soudan du Sud et voie à suivre

113. Les deux pays ont convenu de la nécessité d'une étroite collaboration pour lutter contre le trafic transfrontalier des ALPC. La Commission a également pris des mesures pour encourager les États membres à devenir parties au Traité sur le commerce des armes (TCA), qui était ouvert à la signature le 3 juin 2013. Enfin, les 18 et 19 novembre 2013, la Commission a organisé à Arusha la deuxième réunion du Comité directeur de l'UA-Régions sur les ALPC et le DDR. Les participants à la réunion ont insisté sur l'importance de renforcer la collaboration et la coordination en appui aux États membres. Ils ont également recommandé la mise en place d'un Mécanisme de coordination de la police criminelle de l'UA (AFRIPOL), et demandé à la Commission de soumettre la proposition aux organes de décision compétents de l'UA, pour examen.

PILIER 2 : INTÉGRATION, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

114. Les pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) se sont rendu compte dès le départ que l'indépendance politique serait vide de sens sans la transformation sociale et économique du Continent. Ce programme de transformation a été pris en compte au fil des décennies dans divers plans continentaux tels que la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le NEPAD, et s'est traduit par l'élaboration de différents cadres d'orientation et de stratégies sectorielles de l'Union africaine.

115. Le pilier sur l'intégration, le développement et la coopération rend compte des efforts déployés en 2013 par la Commission de l'Union africaine pour faire avancer ce programme de transformation, en facilitant la mise en œuvre des différents cadres d'orientation conformément à son mandat. Par conséquent, le Pilier comporte le travail accompli sur l'intégration régionale, le développement économique, social et du capital humain, les infrastructures et l'agriculture au cours de la période considérée.

116. La mise en œuvre de ce programme de développement et de transformation nécessite une coopération à plusieurs niveaux, entre plusieurs parties prenantes et entre les pays africains, les communautés économiques régionales, les institutions africaines telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, le secteur privé, la société civile et les citoyens. La mise en œuvre exige également une collaboration et un partenariat de l'Afrique avec le reste du monde.

117. Vu la vaste portée de ce Pilier, il est réparti en trois domaines d'activité dans le deuxième Plan stratégique de la Commission de l'UA, à savoir :

- Le programme sur l'intégration
- Le programme sur le développement
- Le programme de coopération

118. Les trois programmes couvrent les fonctions des départements/directions de la Commission de l'UA et sont liés entre eux.

A. PROGRAMME SUR L'INTÉGRATION

119. L'Acte constitutif de l'Union africaine combine les mesures en faveur de l'intégration économique prévues dans le Traité d'Abuja et l'unité politique préconisée dans la Charte de l'OUA en un seul projet d'intégration.

120. Le deuxième Plan stratégique comprend un certain nombre d'initiatives d'intégration, notamment l'intégration régionale grâce à la mise en œuvre accélérée du Traité d'Abuja, le développement de l'infrastructure, le développement de la connectivité, l'intégration et le développement du capital humain. Le présent rapport met l'accent sur les initiatives d'intégration entreprises au cours de 2013.

Intégration régionale

121. Dans un effort visant à faire avancer l'intégration continentale et à s'attaquer à certains goulets d'étranglement qui ont une incidence sur son rythme et son ampleur, le Département des Affaires économiques a lancé un certain nombre de nouvelles initiatives au cours de l'année 2013, et a poursuivi certaines activités existantes avec pour objectif de contribuer aux résultats tangibles et visibles du processus en cours. Il s'agissait notamment de la convocation de la première réunion de concertation entre la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et leurs États membres, sur la formation d'un deuxième bloc de CER combinés, aux termes de la Décision Assembly/AU/Dec.392 (XVIII) appelant à la création d'un deuxième bloc sur le modèle de l'Accord tripartite COMESA-EAC-SADC. Cette réunion a eu lieu en marge de la sixième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de l'Intégration (COMAI VI), qui s'est tenue du 15 au 19 avril 2013 à Balaclava Fort (Maurice). Un des principaux résultats a été l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre. Il est prévu que le Département organise une réunion de négociation entre les CER concernées avant fin 2013 qui, on l'espère, aboutira à la signature d'un Protocole d'accord et sera suivi des activités de mise en œuvre correspondantes.

122. Une étude de faisabilité sur la création d'un Fonds d'intégration africaine a été lancée en juillet/août 2013 et est en voie de finalisation d'ici décembre 2013. Une fois finalisée, l'étude sera soumise à la septième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de l'intégration, pour examen et conseils sur la voie à suivre pour la mise en place effective du Fonds. Un atelier de validation de cette étude de faisabilité a été organisé les 5 et 6 décembre 2013 à Johannesburg (Afrique du Sud), avec pour principal résultat les contributions et commentaires qui seront incorporés dans l'étude avant son examen par la Conférence conjointe des ministres africains de l'Économie, des Finances, de la Planification et du Développement économique et des ministres africains de l'Intégration, prévue en mars 2014 à Abuja au Nigeria.

123. Le Département des Affaires économiques a également tenu la sixième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de l'Intégration du 15 au 19 avril 2013 à Balaclava Fort (Ile Maurice) sur le thème « Gouvernance de l'Intégration ». Les recommandations concernant les besoins des pays sans littoral et les pays insulaires, ainsi que la nécessité de créer un observatoire de l'intégration comme outil de suivi et d'évaluation (S & E) du processus d'intégration seront ensuite mises en œuvre dans le cadre du programme de travail du Département pour 2014. À cet égard, le Département envisage d'effectuer une évaluation des besoins d'intégration des pays sans littoral et des États insulaires en vue de l'élaboration d'un programme d'assistance spécial. Il entamera également le processus d'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le processus d'intégration.

124. La coordination des principales parties prenantes impliquées dans le processus à savoir la Commission et les CER ainsi que leurs relations de travail est essentielle à la réalisation en temps voulu de l'intégration continentale. À cet égard, la Commission de l'Union africaine, les chefs exécutifs des Communautés économiques régionales (CER) et le Directeur général de l'Agence du NEPAD ont

organisé une retraite les 28 et 29 mars 2013 à eThekwini (Afrique du Sud) en vue de renforcer la coordination et la mise en œuvre des priorités stratégiques du Continent. Les principaux résultats de la Retraite de Durban incluaient l'identification des activités clés pour chaque année, découlant du Programme minimum d'intégration (PMI), qui doivent être mises en œuvre conjointement par les CER et la Commission de l'UA. Pour ce faire, un certain nombre d'équipes spéciales ont été mises en place, avec un chef de file désigné dans le domaine des infrastructures, du développement des compétences, de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que du Commerce et de l'Industrialisation.

125. En ce qui concerne le Traité d'Abuja, certaines Communautés économiques régionales (CER) ont fait des progrès en matière de libre circulation des personnes et de l'interconnectivité des infrastructures et du commerce. La Communauté est-africaine (EAC) et certains États membres du COMESA sont à l'étape de l'union douanière. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a rendu possible la libre circulation des personnes, des biens et services, et la création de l'Union douanière est prévue pour janvier 2014. Quant à la SADC et à la CEEAC, elles ont réalisé la zone de libre-échange. Les avancées sont lentes dans d'autres CER.

Intégration et développement de la connectivité

Développement des infrastructures

126. Les infrastructures jouent un rôle clé et déterminant dans l'intégration physique et économique. Par conséquent, le développement des infrastructures vise, entre autres, à élargir l'accès à l'énergie abordable pour les différents usages, à développer les réseaux régionaux et continentaux de transport et réduire les coûts de transport ; à élargir l'accès aux TIC et en réduire les coûts et à accroître la connectivité régionale, continentale et mondiale dans le domaine des transports et des TIC.

127. Toutefois, l'énorme déficit de l'Afrique en matière d'infrastructures et la taille du continent créent un certain nombre de défis, parmi lesquels figurent :

- l'absence d'harmonisation des politiques, des législations et des règlements continentaux, régionaux et nationaux qui facilitent l'exécution des projets régionaux et continentaux.

- l'insuffisance des capacités et du financement pour l'élaboration des projets, ce qui crée de longs retards dans leur exécution et une pénurie de projets bancables.

- le manque de coordination et de coopération dans l'exécution de projets nationaux, régionaux et continentaux, par exemple les tronçons du réseau routier trans-Afrique (TAH) qui correspondent aux priorités du pays concerné ont été construits, mais les tronçons qui ne font pas partie des priorités des pays ont stagné.

- la complexité inhérente aux modalités de financement des projets régionaux et continentaux étant donné la multiplicité des acteurs dans le pays, et des cadres d'orientation.

- l'insuffisance des capacités institutionnelles pour l'exécution des projets relatifs aux infrastructures régionales et continentales, ainsi que l'incapacité des parties prenantes à gérer et à respecter les délais. La question de pénurie des compétences constitue l'un des principaux défis pour lesquels la Commission de l'UA a établi des priorités en vue de son intervention juste après l'adoption du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).

128. Pour relever ces défis et conformément aux plans stratégiques de la Commission de l'UA et aux diverses décisions des organes délibérants de l'UA, les actions générales suivantes ont été prises comme solutions à moyen et à long terme en collaboration avec l'Agence du NEPAD, les CER, la BAD, la CEA, les États membres, les institutions spécialisées, les partenaires régionaux et les partenaires au développement :

(i) l'élaboration de stratégies et de cadres régionaux/continentaux pour l'harmonisation et la réglementation des politiques ;

(ii) le développement de plans directeurs sectoriels (transports, énergie, télécommunications/TIC et tourisme) ;

(iii) l'appui à l'exécution de projets concrets dans le cadre du Programme phare de l'UA/NEPAD ;

(iv) la coordination des principales institutions africaines impliquées dans des activités sectorielles ;

(v) la défense des intérêts de l'Afrique dans l'élaboration de politiques globales et de cadres réglementaires en matière d'infrastructures ;

(vi) la promotion de partenariats pour le développement d'infrastructures intégrées.

129. Les principales activités et réalisations de la Commission dans le secteur et le sous-secteur des infrastructures sont décrites dans les sections suivantes :

Mise en œuvre du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) pour pallier au déficit d'infrastructures

130. Le PIDA vise essentiellement à faciliter l'intégration continentale en Afrique grâce à l'amélioration des infrastructures régionales et est considéré comme le plan directeur des infrastructures continentales pour chaque secteur des infrastructures. Son Plan d'action prioritaire (PAP-PIDA) comporte 51 principaux projets/programmes prioritaires. Le coût global du PIDA est de 360 milliards de dollars américain pour la période 2012-2040. Le PAP-PIDA coûtera 68 milliards de dollars américains pour la période 2012-2020.

131. Une feuille de route relative à la mise en œuvre du PAP-PIDA pour 2012 – 2013, adoptée en février 2012, est en cours de mise en œuvre et les principales réalisations sont :

(i) l'adoption et la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités pour les parties prenantes, notamment les CER, l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA, en appui à la mise en œuvre efficace et coordonnée du PAP-PIDA. La mobilisation des ressources financières requises est en cours de conclusion et de signature pour un montant de 8,9 millions de dollars américains provenant de la BAD et 5 millions d'euros provenant de la République fédérale d'Allemagne ;

(ii) l'adoption de la stratégie de Communication sur le PIDA et le lancement du Centre d'information virtuel sur le PIDA (VPic) ;

(iii) l'élaboration de Fiches/profils de projets visant, entre autres, à avoir une description détaillée et des données compilées sur chaque projet comme informations pour la promotion du PAP-PIDA à travers des tournées de présentation, le plan de communication stratégique, la mobilisation de fonds et la participation du secteur privé ;

(iv) la promotion et l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du PIDA grâce à l'organisation de réunions et d'ateliers. Le Forum économique mondial s'est engagé à exécuter des projets pilotes sélectionnés dans le programme PAP-PIDA ;

(v) l'organisation, en janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), du Sommet sur le financement des infrastructures en Afrique en vue de la couverture financière des premiers projets prioritaires PAP-PIDA ;

(vi) l'opérationnalisation de l'Architecture institutionnelle de Développement des Infrastructures en Afrique (IAIDA) grâce à l'adoption des règles et procédures du Conseil pour le développement des infrastructures (CDI) et de l'Infrastructure Advisory Group (IAG) - Groupe consultatif sur les infrastructures -, et l'organisation de leur première réunion en décembre 2013 lors de la Conférence de Dakar pour le financement (DFS) ;

(vii) la promotion de projets à impact rapide du Plan d'action prioritaire du PIDA auprès de la Banque islamique de développement en vue d'accélérer leur exécution ;

(viii) l'appui au développement du secteur du transport dans le cadre de l'Accord ACP- Commission européenne ;

(ix) la clôture financière en passe d'être réalisée avec le soutien de la Banque islamique de développement pour le dernier chaînon manquant au Niger (Assamaka-Arlit : 220km) de l'autoroute

Transsaharienne Alger-Lagos (TAH2), et le démarrage de la mise en œuvre physique est prévu pour juillet 2014 ;

(x) la réunion des donateurs, qui s'est tenue récemment à Dakar le 30 octobre 2013 sur le Projet énergie de l'OMVG (Projet d'aménagements hydroéléctriques de Sambangalou et de production d'énergie électrique), s'est engagée à contribuer un montant à hauteur de 120 millions d'euros dans le dans le cadre de ce projet. Les 120 millions d'euros étaient le seul montant que devait payer l'OMVG pour obtenir le financement du coût total dudit projet.

Transport et tourisme

132. Transport aérien : la Commission s'est concentrée sur la mise en œuvre rapide de la Décision de Yamoussoukro (YD) sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique adoptée en 1999 et de la Politique africaine de l'aviation civile (AFCAP) adoptée en janvier 2012. Dans le but d'accélérer la mise en œuvre de la DY, la Commission a mis au point le cadre juridique et réglementaire d'un marché unique pour le transport aérien en Afrique envisagé dans la Décision. Ce cadre comprend :

(i) le règlement en matière de concurrence ;
(ii) le mécanisme de règlement des différends, et
(iii) le règlement sur la protection des consommateurs.

133. En outre, l'architecture pour la base de données de l'aviation africaine a été développée. Ces documents seront soumis, pour examen et adoption lors de la prochaine troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine.

134. En ce qui concerne l'impact négatif de certaines politiques étrangères en matière de transport aérien, la Commission poursuit la conclusion de cadres conjoints de coopération mutuellement bénéfique dans le domaine des transports aériens avec les partenaires internationaux de l'Afrique.

135. Transport maritime : La Charte africaine révisée du transport maritime, adoptée par la Conférence de l'Union en juillet 2010, qui définit la politique continentale et un cadre stratégique pour le développement du transport maritime, nécessitent quinze (15) instruments de ratification pour son entrée en vigueur. À ce jour, quinze (15) pays ont signé la Charte et quatre (4) l'ont ratifiée. La Commission a adressé des lettres de rappel aux États membres pour la signature et la ratification de la Charte, ainsi qu'aux CER et aux institutions spécialisées afin qu'elles aident à assurer le suivi, notamment l'inscription d'un point sur la ratification de la Charte à l'ordre du jour de leurs principaux événements dans le domaine des transports.

136. Un dialogue sur le transport maritime en Afrique a été organisé par le secteur privé les 24 et 25 octobre 2013 à Johannesburg (Afrique du Sud). Il a réuni les autorités portuaires, les compagnies maritimes, les professionnels et les entreprises maritimes et les ministères concernés de vingt-deux (22) pays africains pour discuter

du développement et de la coopération entre les pays en vue du renforcement et du développement du secteur dans les prochaines décennies.

137. Transport routier : La Commission, en collaboration avec la CEA, les CER et le Programme des politiques de transport en Afrique subsaharienne (SSATP) et avec l'appui du mécanisme pour la facilitation du commerce de la Banque mondiale, a finalisé l'élaboration des règles et normes communes pour le réseau des autoroutes Trans-Afrique, notamment l'Accord intergouvernemental sur ce sujet. Par ailleurs, les trois organisations ont conjointement produit le projet final de la Charte africaine de la sécurité routière. Ces documents seront soumis à la prochaine session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine.

138. Développement des corridors de transport : Les études de préfaisabilité des chaînons routiers et ferroviaires manquants dans les corridors de transport Dakar-N'Djamena-Djibouti et Djibouti-Libreville, qui sont pris en charge par le Fonds de préparation des projets d'infrastructures (NEPAD-IPPF) du NEPAD, ont été achevées avec succès en avril 2012. Les rapports finaux des deux études ont été présentés par les cabinets de conseil respectifs de la Commission de l'UA qui est l'agence d'exécution.

139. La Commission, en collaboration avec les CER, les institutions spécialisées, la BAD, la CEA et les pays concernés, a également effectué des études préparatoires sur des projets visant à combler les chaînons de transport manquants sur certains grands corridors avec l'appui de 10 millions d'euros fourni par l'UE dans le Cadre du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures (neuvième FED). Les études accomplies avec succès à la fin de l'année 2012 sont :

(i) l'évaluation de la mise en œuvre au niveau continental de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique ;
(ii) le fonctionnement effectif de l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro ;

(iii) l'étude de préfaisabilité du corridor Beira-Lobito (TAH n°9) ;

(iv) l'étude sur le transport régional par la route transafricaine N°3 (au pont de Kinshasa-Brazzaville) avec étude routière de préfaisabilité et des options de ports régionaux ;

(v) une analyse complète du marché et l'étude des options de mise en œuvre, d'exploitation et de financement du chemin de fer Cotonou-Niamey-Ouagadougou, et

(vi) le plaidoyer technique et activités d'appui au Projet du pont sur le fleuve Gambie.

140. La Commission de l'UA et d'autres parties prenantes clés se penchent actuellement sur les questions liées à l'exécution de ces projets dans le cadre du Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures (PAP-PIDA).

Énergie

141. L'Initiative Afrique-Hydroélectricité 2020 : Lancée en février 2011, cette Initiative est en cours de mise en œuvre et vise à installer une nouvelle capacité de production hydroélectrique d'au moins 10 000 MW d'ici 2020. En 2013, la capacité hydroélectrique totale de l'Afrique est de 26 000 MW. La Commission plaide en faveur du développement rapide de grandes centrales hydroélectriques sur le continent tel que le Grand Inga ayant un impact régional et continental et pouvant contribuer à une meilleure sécurité énergétique pour toutes les parties du Continent. La Commission de l'UA a activement participé à l'Atelier international sur les résultats de l'étude de faisabilité du Projet Inga, qui a eu lieu en septembre 2013 à Kinshasa (RDC). La première phase de la construction de cet important projet nommé INGA III devrait être lancée en octobre 2015 pour lequel une forte solidarité et une coopération africaine sont vivement recommandées.

142. Programme régional de la géothermie en Afrique de l'Est : Cette initiative couvre les pays de la Vallée du Rift allant du Mozambique à Djibouti. Outre les réunions de coordination des donateurs tenues à Hambourg (Allemagne) en août 2012 et à Addis-Abeba (Éthiopie) en octobre 2012, la Commission a organisé une autre réunion de coordination en octobre 2013 pour créer des synergies entre les différents programmes et mobiliser des ressources supplémentaires destinées au Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques (GRMF).

143. En plus du cadre du GRMF, le premier appel à candidatures a été lancé en octobre 2012 et portait sur cinq pays en tant que phase pilote, notamment les perspectives géothermiques en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie, en Éthiopie et au Rwanda. Cinq projets provenant de deux pays se sont qualifiés et obtiendront des subventions GRMF, notamment l'étude de surface Dofan et le projet de forage Corbetti de l'Éthiopie, et trois projets de forage du Kenya à savoir Bogoria-Silali, Longonot et Suswa. La subvention totale devant être attribuée par GRMF est d'environ 22 millions de dollars américains. La cérémonie de signature de la subvention GRMF du projet Longonot s'élevant à 6 millions de dollars américains a eu lieu à Nairobi (Kenya), le 27 novembre 2013. Le second appel à candidatures a été lancé le 21 octobre 2013 et est ouvert à onze pays à savoir Burundi, Comores, Érythrée, République démocratique du Congo, Djibouti, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Éthiopie, Rwanda et Zambie. Des négociations sont en cours entre la Commission de l'UA et le DFID / UK en vue de l'obtention d'un financement supplémentaire pour la GRMF pour lui permettre de soutenir davantage de pays et de projets dans la région.

144. Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) : La Commission met le partenariat en œuvre et fait le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques 2020 convenus de 10.000 MW d'hydroélectricité, 5000 MW d'énergie éolienne, 500 MW d'énergie solaire et de tripler la capacité installée d'autres sources d'énergie renouvelables. Deux activités principales étaient l'organisation de l'équipe de mise en œuvre africaine et les réunions du Groupe d'experts mixtes respectivement en septembre et novembre 2013, avec pour objectif de préparer la deuxième Réunion de haut niveau du PAEE prévue pour les 12 et 13 février 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). Afin d'améliorer le PAEE, les principales recommandations étaient les suivantes :

(i) La priorité de l'alignement du PAEE avec le processus du PIDA (principalement parce que le PIDA est une initiative africaine et met l'accent sur les infrastructures énergétiques. En outre, le PAEE devrait soutenir la mise en œuvre des projets prioritaires de l'Afrique en matière d'énergie pour atteindre les objectifs de l'initiative SE4ALL ;

(ii) Les projets régionaux prioritaires pourraient être proposés et classés sous le PAEE et pris en charge par le PAEE afin de conférer une valeur ajoutée au partenariat et ;

(iii) Une nécessité impérieuse d'attirer les entrepreneurs africains locaux afin qu'ils fassent partie des investisseurs dans le secteur de l'énergie ou des entreprises.

145. Politique en matière de bioénergie et cadre stratégique : La deuxième réunion du Groupe d'experts des parties prenantes tenue en octobre 2012 a validé le cadre de politique et les directives de l'Afrique en matière de Bioénergie. Le projet

de cadre de politique et de directives a été approuvé par la dernière réunion CEMA accompagné d'une Résolution. Le cadre de politique et les directives sont diffusés. L'atelier pour l'intégration du cadre de politique et des directives en matière de bioénergie en Afrique a été coorganisé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à Nairobi (Kenya), du 16 au 18 septembre 2013.

146. Système d'information et base de données sur l'énergie en Afrique : La Commission Africaine de l'Énergie (AFREC) a conçu, créé et mis à jour une base de données continentale de l'énergie, et facilité la diffusion rapide et l'échange d'informations entre les États membres et entre les CER, avec le soutien de la Commission par l'intermédiaire du Plan d'action en matière d'efficacité énergétique (PAEE). Pour son cycle 2013 de formations régionales sur les statistiques de l'énergie à l'intention des points focaux nationaux de l'AFREC, l'AFREC, en association avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et les ministères de l'Énergie de certains États membres, a organisé les réunions ci-après :

(i) Brazzaville (Congo) en septembre 2013 pour la région de l'Afrique centrale ;

(ii) Johannesburg (Afrique du Sud) en octobre 2013 pour la région de l'Afrique australe ;

(iii) Accra (Ghana) en novembre 2013 pour la région Afrique de l'Ouest et

(iv) Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 2013 pour les régions Afrique de l'Est et du Nord.

147. Étude sur l'énergie solaire : Sous la houlette de la Commission, l'AFREC a terminé la phase I prévue par la Décision Assembly/AU/Res.2(XIV) de la Conférence de l'Union sur la préparation d'une étude sur la possibilité de capter l'énergie solaire pour produire de l'électricité dans le désert du Sahara en Afrique du Nord. La première phase de l'étude a été approuvée par le Conseil exécutif en janvier 2011 ; la deuxième phase est en cours et couvre 28 pays d'Afrique australe, orientale et centrale.

148. Formation et renforcement des capacités : l'AFREC, avec le soutien financier de la Commission, a organisé depuis mars 2010 cinq ateliers de formation sur les technologies de l'énergie renouvelable à l'intention d'ingénieurs et de décideurs africains en matière d'énergie, y compris une formation sur l'évaluation des ressources en biocarburants en Afrique, en association avec la Commission de l'énergie du Nigeria à Abuja au Nigeria (décembre 2013).

149. Mise en œuvre des résolutions de la deuxième Conférence de l'UA des ministres en charge de l'énergie en Afrique (CEMA) 12-16 novembre 2012 : La Conférence a convenu d'adopter le Règlement intérieur de la CEMA et a demandé à la Commission de l'UA de le soumettre à la prochaine session du Conseil exécutif de l'UA, pour adoption. La Conférence a également adopté les principales recommandations suivantes :

- inviter les États membres à mettre en place des bases de données nationales de l'énergie, qui peuvent être connectées au système

principal de l'AFREC pour faciliter l'échange d'informations dans un réseau continental de données ;

- demander à la Commission de l'UA, à l'Agence du NEPAD et à la BAD de coordonner et de faciliter la mise en œuvre de l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL) en Afrique et d'encourager tous les pays africains à adhérer à l'initiative SE4ALL ;

- Les pays doivent adopter aux niveaux national et régional des mesures visant à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA sur l'énergie, et éliminer les obstacles juridiques et institutionnels à l'adoption des structures innovantes de projets et procédures de passation des marchés plus adaptables aux projets multinationaux ;

- procéder, pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, à une évaluation des ressources en énergie renouvelable ;

- lancer un appel aux partenaires au développement pour la mobilisation de fonds additionnels pour le Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques afin de couvrir tous les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale ;

- les pays africains devraient adhérer à la création d'un environnement juridique, réglementaire et politique favorable au partenariat public-privé (PPP) et aux programmes de partenariat individuels (PPI) et renforcer leur capacité institutionnelle à mettre en œuvre les PPP et PPI ;
- Les gouvernements devraient entreprendre des réformes à long terme dans le secteur de l'énergie afin d'améliorer la performance globale de ce secteur, améliorer la solvabilité des services publics, attirer davantage les investissements et l'expérience du secteur privé, réduire les coûts de l'énergie pour les consommateurs ;

- Enfin, la Conférence a adopté cinq résolutions sur :

  (i) l'Initiative des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL) ;

  (ii) le Cadre stratégique pour la bioénergie en Afrique ;

  (iii) la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA sur l'énergie ;

  (iv) le financement des investissements et le rôle des PPP dans le développement des énergies renouvelables, et

  (v) la base de données et le système d'information sur l'énergie en Afrique.

150. Les résolutions sont en cours de mise en œuvre.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

151. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui incluent les télécommunications/TIC, les services de radiodiffusion et de la poste, les principales réalisations au cours de la période considérée sont les suivantes :

152. Le projet de nom de domaine géographique de premier niveau Point Afrique (. Afrique**) :** à l'issue d'un processus d'appel d'offres, ZACR/UniForum SA a été sélectionné pour appliquer et lancer le nom Point Afrique (.Afrique). Beaucoup d'efforts, de temps, d'énergie et de ressources ont été consacrés à la demande de la Commission de l'AU concernant Point Afrique. À cette fin, les activités suivantes ont été entreprises :

- en mai 2013, le Conseil de l'ICANN (Société pour l'attribution des noms de domaine et de numéros sur Internet) a accepté le conseil du Comité consultatif gouvernemental (GAC) de ne considérer pour Point Afrique que la demande approuvée par la Commission de l'UA. Mi-mai 2013 était la date limite pour informer le demandeur de l'évolution initiale. Mais c'est plutôt une série de questions liées à la clarification, principalement sur les lettres de soutien fournies par les États membres dans le cadre de la demande, qui a été reçue en début juin 2013.

- les négociations entre l'ICANN et la Commission de l'UA ont abouti à l'acceptation par l'ICANN de l'évaluation initiale de Point Afrique le 3 juillet 2013. Cette évolution marque l'étape la plus importante dans la mise en œuvre de Point Afrique. Dans le même temps, ZACR est entré dans une phase de négociation de contrat avec l'ICANN pour l'accréditation finale et le fonctionnement. Point Afrique devrait être opérationnel d'ici le 1er trimestre 2014**.** C'est la raison pour laquelle la Commission de l'UA, en collaboration avec ZACR, prépare une stratégie de l'appellation réservée pour tous les États membres.

153. Le projet sur les systèmes africains d'échange par Internet (AXIS) : Le projet AXIS financé par l'Agence de développement du Luxembourg et exécuté par la Commission de l'UA, vise à garder au niveau local le trafic Internet de l'Afrique par la création de points nationaux et régionaux d'échange par Internet, qui devraient permettre d'économiser plus de 500 millions de dollars américains à l'Afrique. Les activités mises en œuvre ont porté sur le renforcement des capacités pour appuyer la création de points d'échange Internet nationaux. Ces activités sont les suivantes :

(i) ateliers sur les bonnes pratiques en matière de point d'échange Internet dans vingt (20) États membres de l'UA. Les vingt États membres sont parvenus à un consensus pour établir des points d'échange Internet nationaux ;

(ii) formations sur les aspects techniques de la mise en place, de l'exploitation et de l'administration des Points d'échange Internet dans quatorze (14) États membres de l'UA ;

(iii) Remise de certificats à 256 participants au total sur les aspects techniques de la mise en place, de l'exploitation et de l'administration des points d'échange Internet.

154. Leadership africain dans le programme des TIC : La Commission de l'UA, le Gouvernement de la Finlande et l'Initiative communautaire Global e-Schools (GeSCI) ont signé un protocole d'accord tripartite pour mettre en œuvre la première phase de l'Initiative Leadership africain dans les TIC. Cent-trente (130) responsables du secteur public venant de plusieurs ministères en Afrique orientale et australe ont reçu des certificats de perfectionnement professionnel sur le leadership en matière de TIC et de développement de la société du savoir en 2012. En 2013, une deuxième cérémonie de remise de certificats à l'issue des cours de Leadership africain dans les TIC a porté à 213 le nombre total de diplômés, tous des ressortissants de 12 pays d'Afrique orientale et australe dont 9 fonctionnaires de la Commission de l'UA. La deuxième phase du projet sera étendue à d'autres régions de l'UA et pourrait commencer en février 2014 :

155. Transition de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre: la date limite pour l'abandon de la radiodiffusion analogique en Afrique est le 17 juin 2015. La Commission de l'UA a lancé un projet visant à promouvoir le processus de transition vers le numérique et les activités suivantes ont été réalisées:

(i) le rapport d'évaluation du processus en Afrique a été finalisé ;

(ii) les lignes directrices pour la préparation du document de stratégie pour la transition vers la télévision numérique ont été établies ; et

(iii) l'Atelier sur la gestion et l'utilisation du spectre moderne après la transition a été organisé.

Harmonisation des politiques et règlements postaux et stratégies pour le développement postal

156. Les activités suivantes ont été entreprises dans ce domaine :

(i) la réalisation d'une étude sur l'élaboration de directives sur les systèmes d'adressage et de codes postaux ;

(ii) l'étude sur les directives pour le développement des services postaux en ligne en Afrique, qui est la continuation et l'extension de l'étude de l'Union postale universelle (UPU) intitulée « *Mesurer le développement de l'e-service postal : une perspective mondiale »,* met davantage l'accent sur les perspectives africaines et a pour objectif de proposer des orientations et des stratégies.

157. Réseau électronique **panafricain pour la télémédecine et la téléformation:** en décembre 2013, sa mise en œuvre se résume comme suit :

(i) le Réseau a été installé dans 48 États membres ;

(ii) plus de 12.000 étudiants poursuivent leurs études grâce à ce réseau ; et
(iii) 552 consultations médicales ont été réalisées en deux ans.

Voie à suivre en matière d'infrastructure

158. Dans une perspective générale, à court et à moyen terme et en ce qui concerne l'infrastructure, la Commission poursuivra sa mission en mettant l'accent sur les points suivants :

- contrôle et surveillance étroits de l'exécution des projets prévus dans le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA. À cette fin, la contribution des États membres aux fonds de préparation du projet s'avère nécessaire ;
- renforcement de la capacité des CER dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Architecture institutionnelle de Développement des Infrastructures en Afrique (IAIDA), pour les aider dans l'exécution du projet PAP-PIDA ;
- suivi auprès des États membres pour accélérer la ratification et l'intégration des politiques régionales et continentales convenues/adoptées dans leurs programmes nationaux prioritaires ;
- sensibilisation des États membres à la nécessité d'accorder la priorité au projet PAP-PIDA dans leurs programmes nationaux prioritaires ;
- plaidoyer intensif auprès des États membres par la direction de la Commission de l'UA, en collaboration avec celle de la BAD, pour mobiliser des ressources pour la préparation du projet ; et
- participation du secteur privé au processus d'exécution des projets PAP-PIDA, dans le cadre juridique existant pour certains projets clés.

B. INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Deuxième Décennie de l'éducation en Afrique

159. Le Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) comprend les domaines prioritaires suivants : égalité entre hommes et femmes et culture, systèmes d'information de gestion de l'éducation ; formation continue des enseignants ; enseignement supérieur ; enseignement et formation techniques et professionnels ; élaboration de programmes d'enseignement et questions liées à l'enseignement, au matériel didactique et à la gestion de la qualité. Le rapport sur le développement du capital humain s'appuie sur les initiatives entreprises en 2013 pour faire avancer le Plan d'action étant donné que la Décennie arrive à terme en 2015.

Enseignement supérieur

160. Université panafricaine (UPA) : Depuis le lancement officiel de l'UPA en 2011, la Commission a franchi plusieurs étapes dans sa quête pour mettre en place

l'institution-chef de file de la recherche en Afrique. Les étudiants pionniers dans les trois premiers instituts (Kenya, Nigeria et Cameroun) sont en passe de terminer leur première année universitaire et en 2013, le deuxième appel à étudiants et personnel académique et non-académique pour l'année 2014/2015 a été lancé.

161. Le Sommet de mai 2013 a approuvé les Statuts de l'UPA. Le Sommet a également approuvé une structure initiale de l'UPA comprenant un nombre limité de personnel nécessaire pour permettre à l'Université de commencer à fonctionner en tant qu'institution autonome à la fin de juin 2014. La Commission a signé des accords avec les gouvernements hôtes, les universités d'accueil, et les partenaires clés. La Banque africaine de développement, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, a approuvé une subvention de 45 millions de dollars américains en cinq ans pour soutenir les trois premiers instituts et renforcer le Rectorat. Un accord d'une valeur de 20 millions d'euros pour une période de cinq ans avec le Gouvernement allemand a été signé spécifiquement pour soutenir l'Institut de l'UPA pour l'Eau et les Sciences de l'énergie.

162. Le financement durable de l'Université panafricaine reste un défi. Selon la stratégie de financement adoptée, un tiers du soutien financier et autre soutien à l'UPA devrait provenir des États membres par le biais de la Commission de l'UA, le deuxième tiers devrait provenir du gouvernement du pays hôte, en collaboration avec les Communautés économiques régionales respectives (CER), et le dernier tiers du principal partenaire thématique et des autres sponsors majeurs. Le prochain budget-programme devrait donc prendre en compte le financement attendu des États membres. Cela est important car les études ne doivent pas être interrompues par des retards de paiement des bourses et des frais de recherche aux étudiants, et le personnel doit être pris en charge en bonne et due forme.

163. Le Programme Nyerere : Le Programme Nyerere a trois niveaux, à savoir : le programme de base, le programme élargi et les bourses Afrique-Inde. Dans le cadre du programme de base, au total 43 étudiants ont bénéficié de bourses d'études et 34 d'entre eux ont obtenu leur diplôme en 2013. Parallèlement, pour promouvoir la participation active des jeunes femmes, des bourses spéciales destinées aux seuls candidats de sexe féminin ont été lancées en 2013 pour des études au niveau du Master. La correspondance avec les candidates présélectionnées est en cours, en vue de faciliter les arrangements concernant l'attribution de ces bourses.

164. Dans le cadre du programme Nyerere élargi, 15 réseaux universitaires auxquels participent 120 universités de 29 États membres se sont qualifiés pour des bourses d'études d'une valeur totale de près de 35 millions d'euros visant à soutenir la mobilité académique intra-africaine. De ce montant, 17,5 millions d'euros ont été décaissés en 2013 dans le cadre du troisième appel intra-ACP impliquant sept partenariats.

165. Les bourses Afrique-Inde pour l'agriculture profitent à 114 étudiants africains de 24 pays africains, qui étudient dans 28 universités indiennes spécialisées en agriculture. La sélection des candidats pour l'année académique 2013/14 est en cours.

166. Harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique : Pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur, la Commission ne ménage aucun effort pour que la Convention d'Arusha révisée soit approuvée par les structures appropriées de l'UA. Un projet pilote pour le développement de programmes harmonisés d'études universitaires a été achevé avec succès en octobre 2013, avec la collaboration de la Commission européenne et grâce à l'approche européenne de perfectionnement avec la participation de 60 universités africaines. Ce projet sera évalué avant son exécution à grande échelle.

167. Dans le même temps, un outil en ligne pour le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) a été finalisé ; il permet aux universités africaines de s'autoévaluer en ligne. L'élaboration d'un cadre continental d'assurance qualité et d'accréditation est également en cours conformément aux instructions de la Conférence de l'Union de janvier 2013. Un atelier sur la création d'une Agence continentale d'accréditation de l'enseignement supérieur en Afrique s'est tenu en avril 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie) pour discuter des modalités de fonctionnement possible.

Formation continue des enseignants

168. Les réunions du Bureau de la cinquième session de la Conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF V) et de la troisième conférence panafricaine sur la formation continue des enseignants (PACTED III) se sont tenues en juillet 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie). Les membres du Bureau de la COMEDAF se sont engagés à faciliter l'identification des membres du Conseil de l'Université panafricaine et des membres des comités du COMEDAF sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement supérieur. La feuille de route pour relever les défis de la qualité et de la quantité des enseignants en Afrique, ainsi que des outils pour le suivi et l'évaluation ont été adoptés lors de la réunion du PACTED III.

Égalité entre hommes et femmes et Culture

169. L'**Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED) et le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA)** : La Commission est en train de recruter du personnel pour l'IPED à Kinshasa et pour le CIEFFA à Ouagadougou. Des efforts sont également en cours pour obtenir l'accord des États membres qui étaient membres du Comité exécutif de l'IPED pour faciliter le paiement de la dette de près de 2,7 millions de dollars américains. L'IPED était initialement un institut de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), connu sous le nom de Bureau africain des sciences de l'éducation (BASE). Les Statuts de l'IPED/BASE ont été ratifiés par onze (11) États membres à savoir Angola, Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Gambie, Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal et Soudan. Ces pays versaient régulièrement leurs contributions au BASE/IPED, bien que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), à l'époque, versait également des subventions. Dans la transformation du BASE en IPED, l'OUA a fermé plusieurs bureaux et mis fin aux contrats d'un certain nombre de personnel. La dette de 2,7 millions de dollars américains est le montant total représentant les droits de cessation de service du personnel. La liquidation de cette dette s'avère par

conséquent primordiale pour l'IPED qui pourra ainsi s'acquitter de son importante mission d'observatoire africain pour l'éducation, et, en même temps, prendre en charge les systèmes d'information de gestion de l'éducation, en collaboration avec le CIEFFA.

170. Le plus grand défi en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de l'éducation reste le financement, car 50% du budget approuvé pour l'éducation n'a pas été mis à disposition. Pour être précis, aucun financement n'a été fourni pour la formation continue des enseignants et l'Observatoire africain pour l'éducation en 2013.

Stratégie de l'UA pour la Science, la technologie et l'innovation en l'Afrique - 2024 (STISA -2024)

171. En 2012, le Bureau de l'AMCOST IV a recommandé que la Commission procède à une révision du Plan d'action consolidé (PAC) pour la science et la technologie en Afrique. Il s'agissait là d'une mise en œuvre directe d'une disposition du PAC selon laquelle le PAC devrait être révisé après cinq ans. Le processus de révision a été effectué par un groupe de travail[6] et coordonné par la Commission et l'Agence du NEPAD sous la supervision d'un groupe de haut niveau de scientifiques africains de renom. La révision a donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'UA pour la Science, la technologie et l'innovation en Afrique, la STISA 2014-2024, articulée autour de la Vision de l'Union africaine. La Stratégie met la science, la technologie et l'innovation au centre du développement social et économique de l'Afrique et est conçue pour relever les défis dans tous les secteurs. La STISA 2014-2024 fait partie des stratégies à long terme de la décennie dans le cadre de l'Agenda de l'Union africaine à l'horizon 2063.

172. La STISA 2014-2024 vise six domaines prioritaires à savoir :

- éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- prévenir et lutter contre les maladies et assurer le bien-être ;
- assurer la communication (physique et intellectuelle) ;
- protéger notre espace ;
- créer la richesse ;
- Vivre ensemble, construire la communauté.

173. La première version de la Stratégie a été examinée par la cinquième session ordinaire de l'AMCOST qui s'est tenue en 2012 en République du Congo. L'AMCOST a chargé son Bureau d'accélérer le processus d'examen et de soumettre le document final aux organes compétents de l'UA. Le Bureau de l'AMCOST V s'est réuni en octobre 2013 et a approuvé la Stratégie. La STISA 2014-2024 sera mise en œuvre par phases sur une décennie. Après la première phase consacrée à la mise en place des conditions institutionnelles, les phases suivantes seront consacrées à la mise en œuvre de la Stratégie à travers des programmes de mobilisation, Stratégie qui sera mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental. La

[6] Les membres du Groupe de travail sont la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, l'UNESCO, la CEA, l'Académie africaine des sciences, la Banque africaine de développement, le Bureau régional de l'ICSU et les CER.

gouvernance de la STISA 2014-2024 est inclusive car toutes les parties prenantes y ont un rôle à jouer.

174. Programme de prix de l'Union africaine pour la recherche : Après le lancement réussi de deux appels successifs de proposition en collaboration avec la Commission européenne dans le cadre de la coopération Afrique-UE, des prix à hauteur de 500 000 euros à 750 000 euros ont été décernés à 20 institutions pionnières pour faire de la recherche dans 46 emplacements en Afrique, avec la participation d'un réseau de 54 instituts de recherche établi entre l'Afrique et l'Europe. Le Programme appuie la recherche dans les domaines de l'agriculture et l'après-récolte, l'énergie, l'énergie renouvelable et durable, l'eau et l'assainissement. La Commission procède actuellement au suivi et à l'évaluation de ces projets. L'objectif à long terme du Programme de prix sanctionnant la recherche est de créer un instrument financier panafricain durable d'octroi de prix sanctionnant une recherche compétitive, pour soutenir la mise en œuvre du programme concernant la science, la technologie et l'innovation en l'Afrique, notamment la STISA 2014-2024. Jusqu'à présent, le Programme a reçu comme financement une enveloppe du dixième FED intra-ACP. Les pays africains doivent se mobiliser pour soutenir ce programme.

175. Prix scientifique Kwame Nkrumah de l'Union africaine : Le Prix scientifique Kwame Nkrumah de l'UA est l'une des initiatives visant à récompenser des chercheurs africains de renom aux niveaux national, régional et continental. Au cours des douze derniers mois, treize prix ont été décernés au niveau national à de jeunes hommes de science en partenariat avec l'Académie des Sciences du Monde; quatre prix ont été décernés au niveau régional sous la supervision des Communautés économiques régionales et deux Prix continentaux ont été décernés lors de la session de mai 2013 de la Conférence de l'Union.

176. Programme spatial de l'Union africaine : La Commission a entrepris deux activités majeures dans le domaine de l'espace, à savoir :

- l'élaboration d'une politique et d'une stratégie africaines sur les sciences et la technologie spatiales par le Groupe de travail de l'UA sur l'espace ; et

- l'élaboration de la Stratégie africaine de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et de son Plan d'action.

177. Un groupe de travail sur l'espace a été mis en place conformément à la décision de l'AMCOST IV. Le groupe de travail se compose de deux pays par région membres de la Conférence des dirigeants africains (ALC) sur les sciences et la technologie spatiales, et de pays possédant des agences spatiales nationales et des programmes spatiaux à savoir l'Algérie et l'Égypte (Afrique du Nord), le Nigeria et le Ghana (Afrique de l'Ouest), le Congo et le Cameroun (Afrique centrale), le Kenya et la Tanzanie (Afrique de l'Est), la Namibie et l'Afrique du Sud (Afrique australe). Le Groupe a produit un projet de politique spatiale et un cadre pour l'élaboration de la stratégie spatiale.

178. Dans le cadre du suivi de l'élaboration de la stratégie africaine de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité et de son plan d'action pour l'Afrique, la Commission a convenu avec ses partenaires d'identifier quelques domaines thématiques sur lesquels travailler en premier. À cet égard, ils ont convenu des domaines suivants :

- *les zones marines et côtières ;*
- *la gestion des ressources en eau ; et*
- *la gestion des ressources naturelles.*

179. Des ateliers d'experts ont été organisés sur ces domaines thématiques et leurs thèmes respectifs développés.

180. Dialogue Afrique-UE de haut niveau sur les politiques en matière de STI: La Commission a organisé plusieurs réunions dans l'année avec son homologue européenne dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les politiques en matière de science, technologie et innovation (STI) pour trouver les voies et moyens de mettre en œuvre les recommandations de la première réunion du Dialogue de haut niveau, qui s'est tenue en novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie).

181. Premier Bureau de la cinquième session ordinaire de l'AMCOST V : La Commission a organisé la première réunion du Bureau de la cinquième session ordinaire de la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la science et la technologie (AMCOST V) le 4 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a été précédée d'une réunion des hauts fonctionnaires tenue du 1er au 3 octobre 2013. La Conférence a examiné, entre autres, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé (PAC) pour la science et la technologie en Afrique, la révision du PAC et le projet de Stratégie 2014-2024 de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2014-2024), et l'état de mise en œuvre des décisions de l'Union africaine sur la coopération scientifique et technologique. Le Bureau a adopté la STISA 2014-2024 et a demandé à la Commission de l'UA de tenir compte de ses observations et de soumettre la version finale de la Stratégie aux organes compétents de l'UA afin qu'elle devienne opérationnelle en 2014. Le Bureau a également convenu de lancer la STISA 2014-2024 à Brazzaville (République du Congo) à la mi- février 2014, avant la tenue de l'AMCOST VI en 2014.

182. L'Unité des Sciences de la vie et de la terre (Unité de la biosécurité) : La décision prise par la Conférence de l'Union en janvier 2011 stipule, entre autres, que les questions de biodiversité devaient figurer au rang des priorités de la Commission. Compte tenu de l'importance des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (à laquelle presque tous les pays africains sont parties) relative à la conservation et à l'utilisation durable, en particulier au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN), lors de sa quatorzième session, a également décidé de mettre en place un mécanisme de coordination formel pour le Groupe des négociateurs africains sur la biodiversité.

183. Pour répondre à cet impératif, la Commission est en train d'élaborer des directives pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'accès et

le partage des avantages. À cette fin, une coopération a été établie entre le Département des Ressources humaines, science et technologie (HRST) de la Commission et la GIZ et une subvention pour 2013 a été reçue pour entreprendre des activités dans ce sens et engager le processus de validation du projet de directives de l'UA par les organes délibérants de l'UA.

Politique de la jeunesse : Charte africaine de la jeunesse et activités connexes

184. Ratification et rapports sur la Charte de la jeunesse : En 2013, trois États membres (Bénin, Éthiopie et Tanzanie) ont annoncé la ratification de la Charte de la jeunesse, mais la Commission de l'UA attend le dépôt de leur instrument de ratification, ce qui portera à 36 le nombre total de ratifications et de dépôts des instruments de ratification. 41 États membres ont signé la Charte africaine de la jeunesse en tant qu'étape vers la mise en œuvre des décisions de la Conférence de l'Union tenue à Malabo demandant aux États membres de la mettre en œuvre, et à la Commission de soutenir son appropriation au niveau national, d'en assurer le suivi et de faire rapport par l'intermédiaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Malabo, une rencontre entre la Commission et le MAEP s'est tenue en avril 2013 pour vérifier si la Charte de la jeunesse faisait partie des indicateurs d'évaluation. La Commission a élaboré des indicateurs pour le suivi et l'établissement des rapports sur les réalisations des États membres, mais attend l'approbation des ministres sectoriels concernés. Ces indicateurs seront également utilisés par tous les États membres pour suivre la mise en œuvre des programmes de développement en faveur des jeunes dans leurs pays respectifs.

185. Intégration des jeunes dans les activités de la Commission de l'UA : Conformément au nouveau Plan stratégique 2014-2017 et à la priorité 5 de la Commission, « un projet de directives pour l'intégration des jeunes dans les activités de l'Union africaine et de l'ensemble du continent » a été élaboré au cours de la période considérée et attend d'être validé et approuvé par la Commission.

186. Examen de la Stratégie 2007 sur le développement des compétences africaines et l'enseignement **et la formation techniques et professionnels (EFTP) :** En 2013 l'examen de la Stratégie africaine de l'EFTP est en cours avec pour objectif d'élaborer les critères et les normes minimales pour les centres d'EFTP en Afrique avec un accent particulier sur les centres d'EFTP post-conflit.

187. La Commission de l'UA a parrainé la participation de douze jeunes entrepreneurs à une formation en agro-industrie en Inde en septembre 2013, sur les nouvelles tendances et technologies dans ce domaine.

188. Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (CJV-UA) 2013 : Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine est l'un des programmes phares de la Commission. Il favorise la participation des jeunes au développement, au renforcement des capacités des jeunes dans divers domaines de compétences et l'autonomisation des jeunes par le biais de la formation, des services et des compétences, dans l'esprit du panafricanisme et de la Charte africaine de la jeunesse. En 2013, la Commission a déployé 40 jeunes professionnels dans plus de

10 États membres de l'UA. Le nombre total de volontaires de l'UA déployés depuis le début du programme en 2011 a été ainsi porté à 76 (36 femmes et 40 hommes).

189. Le quatrième groupe de formation du CJV-UA a été envoyé en mai 2013 à Debre Zeit (Éthiopie), pour coïncider avec le 50e anniversaire de l'OUA / UA. 50 bénévoles potentiels ont bénéficié de l'orientation et de la formation dans les domaines des valeurs panafricaines, du volontariat et du leadership. Deux autres groupes de volontaires (14 au total) ont été envoyés au Japon dans le cadre du tout premier échange entre l'Afrique et le Japon ce qui a permis aux volontaires africains de servir dans les pays développés. Avant leur déploiement au Japon, il avait été demandé aux volontaires d'effectuer un service de 12 mois dans un pays africain autre que le leur.

190. Bureau de la Conférence africaine des ministres de la Jeunesse (COMY VI) : les membres du Bureau de la Conférence africaine des ministres de la Jeunesse (COMY) se sont réunis en août 2013, à Brazzaville (République du Congo), pour évaluer les progrès réalisés au niveau continental dans la mise en œuvre des décisions et des recommandations ministérielles. La réunion a demandé à la Commission de l'UA d'accélérer la révision de la Stratégie de l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) étant donné qu'elle s'avère essentielle pour la lutte contre le chômage des jeunes. La révision de la Stratégie de l'EFTP a été achevée en décembre 2013. La COMY a également demandé des mesures urgentes pour mettre au point les indicateurs sur la Charte africaine de la jeunesse en vue de les soumettre à la prochaine Conférence des ministres en avril 2014.

191. La réunion du Bureau de la COMY tenue à Brazzaville a également reçu des rapports sur les événements organisés par les jeunes au cours du 50e anniversaire et sur d'autres événements tels que la formation des volontaires, le forum des jeunes et le dialogue intergénérationnel.

192. La Commission a également organisé une consultation avec les jeunes lors de la Journée africaine de la jeunesse le 1er novembre 2013 à Tunis (Tunisie), en vue de promouvoir le thème de la Journée de cette année qui est : « *Une jeunesse unie dans l'action pour l'Agenda 2063* ». Les consultations ont permis aux jeunes d'affirmer le rôle qu'ils peuvent jouer dans la conceptualisation et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Intégration et renforcement des capacités de production des économies et des institutions financières africaines

Questions de Commerce et d'Industrie

193. Réunion du Bureau de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI) et de CAMI 20 : Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), adopté par la Conférence de l'Union en 2008, constitue le plan directeur pour le développement industriel de l'Afrique. En vue de faire avancer le programme AIDA, la Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé la

vingtième session de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI- 20) du 10 au 14 juin 2013, à Nairobi (Kenya). L'objectif de cette réunion était d'examiner certaines des questions clés pour le développement industriel de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda de développement post-2015 et de contribuer au cadre de développement post-2015. Cette réunion a été honorée de la présence de S.E.M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya.

194. S'agissant des efforts visant à assurer l'adhésion et l'appui du secteur privé au développement industriel, la Commission de l'UA a, le 24 mai 2013, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie (Pacci) et le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), organisé la Conférence panafricaine sur les Affaires, à Addis-Abeba (Éthiopie), à la veille de la vingt et unième session de la Conférence de l'Union marquant le 50e anniversaire de l'OUA / UA. Cet événement a également marqué le début des activités préparatoires de la mise en place, en 2014, du Conseil africain des Affaires, l'un des organes approuvés par la Conférence dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale / Initiative Stimuler le commerce intra africain.

Ressources minérales

195. Au cours des dernières années, la Conférence de l'Union africaine a pris des décisions importantes pour renforcer la transparence, l'efficience et l'efficacité de la gestion et de la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique et pour faire du secteur minier une source essentielle de croissance et de transformation économiques, du développement durable pour le continent. À cette fin, la Conférence a adopté la Vision minière de l'Afrique (AMV) et son Plan d'action et institutionnalisé la Conférence des ministres du Développement minier en tant qu'organe de l'UA. La Conférence de l'Union a approuvé le Plan d'action pour l'AMV en tant que partie intégrante du Plan stratégique 2014-17 de la Commission de l'UA.

196. La Commission a mené un certain nombre d'activités en 2013 pour mettre en œuvre les décisions du Sommet sur le développement et la gestion des ressources minérales de l'Afrique, y compris la mise en place du Centre africain du développement des ressources minérales avec le soutien de la CEA, de la BAD, du PNUD et d'autres partenaires.

197. Par la suite, Commission de l'UA a organisé la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres du Développement minier les 12 et 13 décembre 2013 à Maputo (Mozambique), sur le thème « la Vision minière de l'Afrique dans le cadre de la Renaissance de l'Afrique : vers une appropriation plus large ». Cette session a été précédée par une réunion du Bureau de la Conférence, au niveau des hauts fonctionnaires et des ministres à Maputo également, les 17 et 18 juin 2013. La Conférence ministérielle a pris d'importantes décisions qui visent à améliorer la gestion et le développement des ressources minérales ainsi que les avantages en faveur des pays africains.

Stimulation du commerce intra-africain, accélération de la mise en place de la zone de libre-échange continentale

198. Il est essentiel pour l'Afrique de renforcer l'intégration du marché régional et continental si elle doit utiliser le commerce de manière efficace comme un instrument clé pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, et la réalisation de la croissance et du développement économiques durables. C'est à cet égard que la Conférence de l'Union, à sa session ordinaire de janvier 2012, a pris la décision de mettre en place une zone panafricaine de libre-échange continentale (ZLEC) en fixant la date indicative de 2017, et a approuvé un Plan d'action pour « Stimuler le commerce intra-africain » (BIAT). La Commission a mené plusieurs activités en 2013 pour mettre en œuvre la décision de la Conférence, accélérer et renforcer l'intégration des marchés en Afrique.

199. Un élément clé de la stratégie visant à accélérer l'intégration du marché de l'Afrique et à stimuler le commerce intra-africain est la facilitation des échanges grâce à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, entre autres. Pour résoudre les problèmes de facilitation du commerce, la Commission a organisé trois réunions/ateliers du Groupe de travail d'experts techniques sur les règles d'origine, l'interconnexion des systèmes informatisés d'informations douanières, et la gestion coordonnée des frontières respectivement. La cinquième session ordinaire du Sous-comité de l'UA des directeurs généraux des douanes a été organisée en septembre 2013 à Cotonou (République du Bénin), sur le thème *« Vers une stratégie de facilitation du commerce pour la zone de libre-échange continentale ».*

200. Les résultats des ateliers et des réunions susmentionnés sont, entre autres, une feuille de route et une stratégie pour l'interconnexion continentale des systèmes informatisés d'informations douanières en Afrique, un projet de cadre sur les règles d'origine pour la ZLEC et des recommandations pour la mise en place d'un « ' Guichet unique commun pour l'Afrique »', et pour l'élaboration d'un cadre d'orientation continental sur la gestion intégrée des frontières, qui visent à faciliter et à stimuler le commerce intra-africain. Les recommandations ont été présentées à la huitième session ordinaire de la Conférence de l'UA des ministres du Commerce qui les ont adoptées en octobre 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie).

201. En approuvant le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain, la Conférence de l'Union à sa session de janvier 2012, a demandé à la Commission, en collaboration avec les CER et les partenaires au développement, d'élaborer une stratégie de mise en œuvre pour le Plan d'action. Cette directive de la Conférence visait à éviter l'expérience de certaines initiatives antérieures de développement économique où l'absence de stratégies efficaces et efficientes de mise en œuvre des modalités de suivi et d'évaluation solides était à l'origine des écarts entre les objectifs et les réalisations.

202. La Commission de l'UA et le Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA (CAPC – CEA), en collaboration avec les CER, ont conjointement élaboré une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action BIAT. Les structures proposées dans la stratégie ont été présentées à la huitième Conférence des ministres africains du Commerce en octobre 2013, qui a demandé à la Commission d'organiser une réunion spéciale au niveau des experts en vue d'examiner la Stratégie et le Plan

d'action pour la ZLEC afin de définir les séquences des activités et de les synchroniser aux niveaux national, régional et continental.

203. La deuxième initiative importante (en plus du Plan d'action BIAT), adoptée par la Conférence de l'Union de janvier 2012 pour le renforcement de l'intégration des marchés de l'Afrique est la mise en place de la ZLEC d'ici la date indicative de 2017. Pour mettre en œuvre cette initiative, le Sommet a approuvé une feuille de route et l'architecture de la ZLEC / BIAT. Conformément à la Feuille de route pour la ZLEC, la ZLE tripartite et d'autres ZLE des CER devraient être conclues d'ici 2014, tandis que les ZLE régionales doivent être consolidées en ZLEC par le biais de négociations en 2015 et 2016.

204. Pour accélérer la mise en place de la ZLEC, la Commission a, en collaboration avec les CER et les partenaires au développement, entrepris un certain nombre d'activités préparatoires de la ZLEC en 2013. Il s'agit notamment de l'organisation d'ateliers pour partager l'expérience de la ZLE tripartite, des missions dans les CER en vue de les sensibiliser à l'initiative ZLEC/ BIAT et d'évaluer leur état de préparation pour la ZLEC en vue de faire des recommandations à la Conférence des ministres du Commerce et au Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC), l'organe qui a été créé par la Conférence de l'Union pour jouer le rôle de facilitateur et supprimer tous les obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre du programme de la ZLEC.

205. En octobre 2013, la Commission a tenu la première réunion du Groupe de travail continental sur la ZLEC pour convenir des modalités de fonctionnement et réfléchir sur certaines questions relatives à la préparation des négociations sur la ZLEC, y compris la demande d'études préliminaires et de documents de base, l'engagement des parties prenantes et les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en place de la ZLEC.

206. Atelier sur le Marché intérieur : Dans le cadre des efforts en vue de renforcer l'intégration du marché de l'Afrique, la Commission de l'UA, sous l'égide de la Stratégie conjointe UA-UE, a organisé deux ateliers sur les questions relatives au marché intérieur. Les ateliers ont permis aux États membres, aux CER et à la Commission de l'UA d'échanger des vues avec la Commission européenne et de bénéficier de son expérience en matière d'intégration régionale et de questions relatives au marché intérieur telles que les normes et règlements techniques, la politique de compétitivité et les achats.

207. Commerce des services : Bien que le commerce des services soit devenu une composante importante et croissante du commerce mondial, peu de pays africains en profitent en dépit de leur énorme potentiel dans le développement de la compétitivité dans le commerce des services. En vue de tirer profit de cette opportunité, la Commission a lancé une initiative en 2013 pour promouvoir la sensibilisation et élaborer des stratégies pour renforcer les capacités des pays africains à intégrer le commerce des services dans leurs stratégies BIAT / ZLEC et plans nationaux de développement. Des ateliers internes ont été organisés pour sensibiliser le public à l'importance des services dans le développement de l'Afrique et dans la promotion du commerce intra-africain. En outre, des études de cas sont en cours pour analyser les contributions que des sous-secteurs spécifiques de

services peuvent apporter à l'économie de certains pays et de certaines régions. Le Centre du commerce international (CCI) et la Conférence de Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) fournissent un appui technique à la Commission pour le renforcement des capacités du commerce des services.

Négociations commerciales multilatérales

208. En vertu de la décision de la Conférence de l'Union de janvier 2012 sur la BIAT / ZLEC, une grande priorité a été accordée au développement du commerce intra-africain dans le programme de travail du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission. la Conférence de l'Union tenue à Maputo en 2003 a donné mandat à la Commission de coordonner et d'harmoniser les efforts des CER et des États membres dans le cadre des négociations des APE et de l'OMC. Par conséquent, la Commission continue de mettre en œuvre des activités pour améliorer l'accès des pays africains aux marchés mondiaux, éliminer les déséquilibres du système commercial multilatéral qui sont défavorables aux pays, et accroître la part du continent dans le commerce mondial qui présente actuellement environ 3 %. Dans les négociations des APE et de l'OMC, la force des pays africains réside dans l'unité et la solidarité et dans le fait de parler d'une seule voix.

209. Accords de partenariat économique (APE) : le partenariat Afrique-UE est confronté à un problème résultant des négociations des APE qui durent depuis 2000. Au cours de la période considérée, l'UE a, en mai 2013, adopté l'amendement à son Règlement d'accès au marché, ce qui implique que les pays africains qui ont paraphé les APE intérimaires en 2007 ont jusqu'au 1er octobre 2014 pour les signer et / ou les ratifier et les mettre en œuvre, ou risquer de perdre leur libre accès au marché de l'UE. Le problème est que de nombreuses questions litigieuses n'ont pas été résolues de manière satisfaisante dans les accords intérimaires. À cet égard, la Commission a organisé deux réunions de coordination UA-CER sur les APE, qui se sont tenues en juillet et septembre 2013. Ces réunions ont permis d'examiner l'état actuel des négociations, de partager les expériences et d'adopter des positions communes. Les APE ont également été examinés au cours de la réunion entre la Commission européenne et l'Union africaine en avril 2013 et de la mission de haut niveau de la Commission de l'UA à Bruxelles en juillet 2013. Sur la base d'une analyse avec les négociateurs commerciaux des régions de négociations des APE, une matrice des questions litigieuses et des recommandations a été élaborée et soumise à la Conférence des ministres du Commerce en octobre 2013. Il est admis que l'absence de progrès notables dans les négociations des APE ne provient pas de la dimension technique des négociations, mais plutôt du manque de volonté politique des décideurs au sein de l'Union européenne à faire preuve de souplesse afin de tenir compte des aspirations de développement de l'Afrique, y compris ses initiatives d'intégration régionale et continentale.

210. La Commission plaide pour que les chefs d'État et de gouvernement obtiennent l'engagement de leurs homologues de l'UE vis-à-vis du processus des APE lors du prochain Sommet UE-Afrique en avril 2014, afin de conclure des APE favorables au développement de l'Afrique et qui, à long terme, seront d'intérêt mutuel pour l'Afrique et la décision/recommandation de l'UE.

211. Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA): En 2013, les autres activités de la Commission visant l'amélioration de l'accès au marché et le renforcement des capacités commerciales des pays africains ont été, entre autres l'organisation du 12e Forum de l'AGOA du 9 au 13 août 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie).

212. Dans le cadre de la préparation du Forum de l'AGOA, la Commission de l'UA a, en collaboration avec le CEA, préparé les documents techniques de travail et organisé une réunion d'évaluation à mi-parcours de l'AGOA à Washington, à l'intention des ambassadeurs des pays bénéficiaires de l'AGOA, en vue d'élaborer une position africaine commune. Les principaux éléments de la Position africaine commune qui ont été présentés par les ministres africains à leurs homologues américains au 12e Forum de l'AGOA sont, entre autres l'extension de l'AGOA, qui devrait prendre fin en 2015, d'au moins 15 ans, afin d'assurer que le commerce avec les États-Unis s'effectue sur une base prévisible, fiable et juridiquement sûre ; l'encouragement des investissements américains en Afrique et le renforcement des capacités à attirer un engagement accru du secteur privé ; l'amélioration de l'accès des pays africains aux échanges et au marché américain et le renforcement du dialogue politique par la tenue d'une réunion au niveau du Sommet en 2014 avec les États-Unis. Lors du 12e Forum de l'AGOA, l'Afrique et les États-Unis s'étaient mis d'accord sur une reconduction harmonieuse de l'AGOA. Deux autres résultats importants de l'engagement de l'Afrique et des États-Unis en 2013 concernant le renforcement des capacités commerciales sont deux initiatives prises par les États-Unis : à savoir TradeAfrica, un nouveau partenariat entre les États-Unis et l'Afrique sub-saharienne qui vise à accroître le commerce intérieur et régional en Afrique, et PowerAfrica, un fonds de 7 milliards de dollars E-U à distribuer au cours des cinq prochaines années pour la production d'énergie électrique en Afrique.

213. Troisième réunion des ministres du Commerce Afrique-Inde : Lors de la troisième réunion des ministres du Commerce Afrique-Inde qui s'est tenue les 30 septembre et 1er octobre 2013 à Johannesburg (Afrique du Sud), les deux parties se sont engagées à améliorer et à renforcer les relations commerciales et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde, et ont souligné l'importance de remplacer les exportations des produits de base de l'Afrique vers l'Inde par des produits à valeur ajoutée, à travers la mise en œuvre effective d'initiatives telles que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), entre autres. La réunion a procédé à un examen de la mise en œuvre des activités liées au commerce convenues dans le cadre du précédent Forum du Sommet Inde-Afrique.

214. Huitième session ordinaire des ministres du Commerce : La huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA s'est tenue du 21 au 25 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a reçu du département qui travaille en collaboration avec les partenaires, des rapports sur toutes les principales activités liées au commerce. Les principales recommandations pertinentes concernant le commerce intra-africain, la ZLEC et le commerce de l'Afrique avec le reste du monde, qui ont émané des ateliers et des réunions organisés par la Commission ou auxquelles elle a participé, ont été présentées à la Conférence, pour examen et approbation. Le principal résultat de la Conférence des ministres du Commerce a été l'adoption des déclarations reflétant la position

commune de l'Afrique sur les négociations de l'OMC, les APE et l'AGOA, et la réaffirmation que l'unité, l'intégration économique de l'Afrique et sa transformation économique demeurent la pierre angulaire de son programme dans toutes les instances multilatérales.

Promotion du développement du secteur privé

215. Afin de promouvoir l'investissement dans les pays africains, la Commission a lancé une étude visant à élaborer un modèle de code d'investissement pour l'Afrique. L'objectif principal de l'étude est de proposer un modèle de code d'investissement basé sur les meilleures pratiques, qui pourrait être adapté par différents États membres en fonction de leurs situations nationales respectives. Cela simplifiera la législation liée aux investissements et créera la plate-forme pour une future harmonisation à mesure que le programme de l'intégration régionale et continentale progresse. L'étude devrait être finalisée au cours du premier semestre de 2014.

216. En vue d'apporter des solutions au problème de la microfinance sur le continent, une étude a été réalisée pour proposer un ensemble minimal de politiques et de stratégies, y compris des cadres juridiques, de réglementation et des cadres opérationnels pour le développement de la microfinance en Afrique. Le Plan d'action pour la microfinance en Afrique a déjà été adopté et soumis à tous les États membres. L'objectif est d'inviter les États membres à intégrer le Plan d'action de la microfinance dans leurs programmes nationaux de planification et de développement respectifs. Ce Plan est conçu pour générer des fonds pour financer le développement du secteur privé en Afrique, créer des emplois et éradiquer la pauvreté.

MARCHÉS ET ACTIFS FINANCIERS

Institutions financières panafricaines

217. En ce qui concerne **la Banque africaine d'investissement (BAI)**, le Protocole relatif à la création de la banque a été adopté par la Conférence de l'Union en février 2009. Au 5 mai 2013, dix-neuf (19) pays avaient signé le Protocole : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Sao Tomé-et- Principe, Togo et Zambie. Le principal problème pour l'établissement de la BAI est la lenteur du processus de ratification de son protocole. Seuls deux pays, la **Libye et le Congo**, ont ratifié le Protocole, alors que quinze ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur.

218. Les États membres sont instamment invités à ratifier le Protocole pour permettre la mise en place de la BAI. Les ressources mobilisées par la BAI contribueraient considérablement à combler le déficit de financement qui persiste sur le continent.

219. En ce qui concerne le **Fonds monétaire africain (FMA)**, son protocole a été examiné par la Conférence de l'Union de janvier 2011 qui a recommandé qu'il soit examiné par les ministres de la Justice avant son adoption. Toutefois, le statut du

FMA doit être examiné et adopté par les ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, avant d'être soumis à la Conférence pour adoption.

220. Le principal défi auquel la Commission est confrontée pour l'adoption du Statut du FMA est lié au volume du capital nécessaire qui a été estimé à un minimum de 22.640 milliards de dollars E-U. Certains pays membres estiment que ce montant est faible tandis que d'autres demandent sa réduction.

221. Des progrès ont été enregistrés dans le processus de mise en place de la **Banque centrale africaine (BCA).** La Commission a travaillé en étroite collaboration avec l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) pour rédiger une stratégie conjointe pour la création de la BCA. Il est prévu que ce projet de stratégie sera soumis pour l'examen aux ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en mars 2014. Il sera ensuite soumis à la Conférence de l'Union en mai 2014 pour adoption.

222. Une étude technique a été réalisée en ce qui concerne la **Bourse panafricaine des valeurs**. La principale conclusion est d'adopter une approche progressive, comprenant l'adoption de la Bourse régionale virtuelle et une coopération profonde entre les organismes régionaux. L'étude a été réalisée sur la base de la Décision EX.CL / Dec 464 (XIV) de la quatorzième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine.

223. Institut africain pour le transfert de fonds (AIR) : En application de la Décision de la Conférence, Assembly/AU/Dec.440 (XIX) de juillet 2012, qui a approuvé la création de l'AIR et demandé à la Commission de faciliter sa mise en œuvre rapide, la Commission et les partenaires ont redoublé d'efforts pour fournir une assistance technique aux États membres afin d'améliorer leurs cadres de règlementation pour faciliter le transfert de fonds et utiliser les fonds envoyés pour le développement social et économique. Dans le même ordre d'idée, la base de données des prix des transferts, Send Money Africa, a été lancée à Washington DC, Londres et Bruxelles, dans le cadre des efforts visant à sensibiliser les migrants et les organisations de la diaspora au rôle de l'AIR et aux avantages d'une baisse du coût des transferts de fonds.

224. En ce qui concerne le site de l'Institut, le Conseil exécutif, dans sa Décision EX.CL/Dec.736 (XXII) de janvier 2013, a exhorté les quatre États membres - Djibouti, Égypte, Kenya et Maurice - qui ont fait des offres pour abriter l'AIR, à tenir des consultations en vue de parvenir à un consensus sur l'accueil de l'Institut. Les États membres concernés se sont consultés et ont informé la Commission que la République du Kenya serait l'hôte de l'Institut.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Programme de développement de la Statistique

225. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des processus de développement socioéconomique et pour permettre l'harmonisation des politiques, il est nécessaire de disposer de statistiques pertinentes et détaillées qui doivent être produites de

manière régulière. À cet égard, la Commission a élaboré la Charte africaine de la Statistique (ACS) et une Stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHSA). L'ACS a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009, mais n'est toujours pas entrée en vigueur car six (6) pays seulement sur les quinze (15) nécessaires l'ont ratifiée. La Commission lance par conséquent un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient la Charte dans les meilleurs délais.

226. Par ailleurs, la Commission travaille à la création de deux grands projets continentaux, à savoir l'Institut panafricain de la Statistique, et le Centre panafricain de formation statistique.

Santé

227. Population : Au cours de la période considérée, la Commission s'est concentrée sur la manière de tirer profit du dividende démographique pour les avantages économiques et sociaux du continent, en mettant l'accent sur l'investissement dans la santé, en particulier la santé des femmes et des enfants, en répondant aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, en investissant dans l'éducation, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie et de la formation professionnelle qui sont orientés vers les besoins de l'économie et le marché du travail. À cet égard, la Commission a mis en place, en collaboration avec des partenaires, un Groupe ministériel de haut niveau sur la Réalisation du dividende démographique pour l'Afrique, lors de la sixième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'UA et la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), tenue en mars 2013, à Abidjan (Côte d'Ivoire). De même, le rapport 2013 sur l'État de la population africaine a mis l'accent sur « l'Exploitation des dividendes démographiques pour le développement socio- économique de l'Afrique », tandis que la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014, tenue du 30 septembre au 4 octobre 2013 à Addis-Abeba, Éthiopie, avait également le même objectif et le même thème. Le résultat de la réunion régionale de la CIPD est en train d'être intégré dans la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015.

228. Lutte contre le VIH / Sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses : Le continent africain continue de supporter une lourde charge de morbidité due en grande partie à une pléthore de maladies contagieuses et infectieuses. Le VIH / Sida, le paludisme, la tuberculose et de nombreuses autres maladies infectieuses continuent d'affecter le développement du capital humain en dépit des progrès enregistrés, entraînant de mauvaises performances dans la réalisation des cibles des OMD et la mauvaise place régionale de l'Afrique sur l'Indice de développement humain. Pour renouveler l'engagement politique d'accélérer les mesures prises par les États membres de l'UA, le Gouvernement du Nigeria a accueilli un Sommet spécial de l'Union africaine du 12 au 16 juillet 2013 à Abuja (Nigeria) qui a abouti à une nouvelle Déclaration renouvelant les précédents engagements d'Abuja et suscitant un nouvel élan pour l'élimination du VIH / Sida, de la tuberculose et du paludisme en Afrique, d'ici 2030.

229. En vue d'accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale (2012-2015), la structure de l'Observation du SIDA en Afrique a été complète avec la nomination du président Armando Guebuza du Mozambique comme Vice-président, de cinq promoteurs[7] qui sont des chefs d'État et de gouvernement, et du Secrétariat.

230. Santé en matière de procréation et CARMMA : La situation des femmes et la santé maternelle en Afrique est essentielle pour le développement social et humain et critique pour la croissance et le développement économiques équitables et durables. En reconnaissance de ce fait, la Commission de l'UA a lancé en mai 2009, la Campagne pour la Réduction accélérée de la Mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) au niveau continental, pour accroître l'engagement politique et les actions concrètes en vue de la réalisation de l'OMD 5. À la date d'août 2013, quarante (40) États membres de l'UA avaient lancé la campagne au niveau national, s'appropriant ainsi l'initiative.

231. En vue d'accorder la priorité à la santé maternelle et infantile aux niveaux continental et international, la Commission a organisé une conférence internationale sur la santé maternelle, néonatale et infantile avec l'appui du gouvernement de l'Afrique du Sud et des partenaires tels que DFID, le FNUAP, et l'USAID à Johannesburg (Afrique du Sud) du 1er au 3 août 2013. La conférence internationale s'est conclue par un Plan d'action pour mettre fin aux décès maternels, néonatals et infantiles en Afrique qui peuvent être évités. La mise en œuvre de ce Plan d'action a depuis lors débuté.

232. La Commission a également lancé le Prix annuel Mama Afrika le 1er août 2013, à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour les individus, les organismes, les communautés, les sociétés et les gouvernements en reconnaissance des efforts remarquables qu'ils ont déployés et ont fait la preuve d'un long engagement pour s'assurer que les mères et les nouveau-nés de l'Afrique survivent à l'accouchement, et se développent bien, dans des conditions particulièrement défavorables ; et ceux qui ont relevé les normes, la qualité et les ressources pour la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) de manière significative aux niveaux national et continental.

233. Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) : La Commission, en partenariat avec l'ONUDI a élaboré un plan d'affaires pour la mise en œuvre du Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA). La Commission a dirigé un Consortium de partenaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'affaires, en République du Ghana, en octobre 2013 à la demande de S.E le Président de la République. En outre, un Plan d'action pour stimuler la mise en œuvre du Plan d'affaires dans vingt-quatre (24) États membres a été élaboré en collaboration avec des partenaires et les États membres concernés.

[7] Présidents de Cote D'Ivoire, Gabon, Malawi, Tanzanie et Tunisie

BIEN-ETRE HUMAIN ET SOCIAL

234. La mise en œuvre accélérée du Cadre de politique sociale de l'Afrique : Adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2009, le Cadre de politique sociale de l'Afrique (SPF) est un document d'orientation complet sur les secteurs prioritaires pour le développement social et humain sur le continent. Afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre, la Commission, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) des Nations Unies à Dakar (Sénégal) a assuré la formation du dernier groupe de 22 planificateurs du développement de 22 États membres en matière de politique sociale du 2 au13 septembre 2013.

235. Bien-être des personnes handicapées : La décision du Conseil exécutif EX.CL/750 (XX) de janvier 2013, a demandé à la Commission de soutenir le Comité ministériel de 7 États membres pour superviser la liquidation des biens de l'Institut africain de réadaptation (IAR) et pour créer une structure pour remplacer l'IAR pour la mise en œuvre du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). À cet égard, la Commission a convoqué une réunion du 28 au 30 octobre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). La Commission est confrontée aux contraintes financières, qui ralentissent la finalisation de la liquidation de l'IAR. Celles-ci sont dues au fait que l'IAR continue de payer les émoluments de son personnel, actuel, retraité ou décédé, alors que les États membres ne versent pas leurs contributions annuelles à l'IAR depuis des années. **Les États membres sont donc exhortés à payer leurs arriérés à l'IAR pour finaliser le processus de liquidation**. La Commission continue de mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action continental.

236. Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : La Commission de l'Union africaine a aidé le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) à tenir ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions, respectivement en avril et en novembre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). Pendant la vingt-et-unième session, le Comité a organisé un débat général entre les partenaires sur le thème suivant : « les enfants africains dans l'Agenda de développement post 2015 ». Au cours de la vingt-deuxième session, le thème pour le Jour du débat général était : « Discrimination et Violence à l'égard des filles en Afrique ». Il en a résulté une déclaration pour mettre en place les mécanismes permettant d'éliminer toutes les formes de discrimination et de mauvais traitement à l'égard des filles en Afrique.

237. Dans le cadre des efforts qui sont faits pour renforcer la capacité des membres du Comité, la Commission a également organisé un atelier d'information/formation des nouveaux membres du Comité élus par la vingt-troisième session ordinaire du Conseil exécutif de mai 2013. La formation a porté sur l'environnement de travail, la structure, les politiques, le processus et les pratiques du Comité et de la Commission de l'Union africaine. La Commission a, en outre, aidé le Comité à organiser un atelier pour finaliser les directives pour l'établissement périodique des rapports des États parties sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

238. Les principaux défis qui se posent au Comité dans son travail sont le fait que ce n'est pas tous les États membres qui ont ratifié la Charte et ceux qui l'ont fait, n'ont pas encore soumis de rapport de mise en œuvre de la Charte conformément à l'Article 43.

LUTTE CONTRE LA DROGUE ET PRÉVENTION DU CRIME

239. Le Plan d'action révisé de l'UA sur la lutte contre la drogue (2013-2017) a été adopté en janvier 2013, pour relever les nouveaux défis liés au trafic illicite et à l'abus de la drogue. L'objectif fondamental du Plan d'action est d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socioéconomique des peuples d'Afrique en diminuant l'utilisation et le trafic illicites de la drogue et les crimes connexes.

240. En ce qui concerne l'impact social et sanitaire des drogues, une réunion de consultation d'experts nationaux s'est tenue à Kampala (Ouganda) en février 2013. Cette réunion a examiné l'architecture existante de la prévention, de l'utilisation et du traitement de la drogue dans les États membres et a présenté, en détail, une matrice de mise en œuvre, avec les interventions prioritaires par État membre. Les Normes continentales minimales de qualité pour le traitement de la toxicomanie ont été diffusées et adoptées par les experts techniques comme référence pour leurs programmes de traitement. La conférence des ministres africains de la santé, en sa sixième session tenue en avril 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie) a approuvé la mise en œuvre des Normes continentales minimales de qualité pour le traitement de la toxicomanie et la Position africaine commune sur le traitement de la douleur.

241. S'agissant de la lutte contre le trafic de la drogue et des défis liés au crime organisé transnational, la Commission a procédé à une évaluation détaillée des défis socioéconomiques et sécuritaires du trafic de drogue et du crime organisé connexe en Afrique, en mettant au départ l'accent sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, tel que demandé par la Décision du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, en janvier 2013 ; elle a également organisé une réunion de consultation d'experts nationaux sur la réduction de l'offre pour identifier les domaines d'intervention prioritaires, à Harare (Zimbabwe) du 15 au 17 octobre 2013.

242. Le défi principal concernant la mise en œuvre effective des interventions pour contrôler le trafic illicite et l'abus de drogue est le manque d'information provenant des États membres. La Commission a déployé des efforts pour créer des réseaux virtuels de points de contact pertinents de l'offre de la drogue et de la diminution de la demande de drogue.

Travail, Emploi et Migration

243. Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail (LMIS-HCF) : Les informations inappropriées sur le marché du travail, en raison du déséquilibre entre les demandes du marché du travail et les diplômés des établissements d'enseignement, sont l'un des facteurs essentiels du taux de chômage élevé des jeunes. Avec l'appui du PNUD, la Commission a élaboré des outils techniques pour la mise en œuvre du Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail (LMIS-HCF) de l'UA et a assuré la formation des experts des États membres

et des Secrétariats des CER. Un Plan d'action pour le LMIS-HCF a été également élaboré pour la période 2012-2016.

244. Emploi des Jeunes : En réponse à l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement pour diminuer le chômage des jeunes et des femmes (Malabo, juillet 2011), la Commission, la BAD, la CEA et l'OIT ont commencée à mettre en œuvre une Initiative conjointe sur l'emploi des jeunes et ont signé, par la suite, une Déclaration d'intention. La mise en œuvre de l'Initiative conjointe a commencé, avec des projets pilotes au Burkina Faso et au Sénégal. Le financement de l'Initiative commune et l'insuffisance des capacités pour la gestion du marché de l'emploi demeurent les principaux défis.

CULTURE

245. Il est important de rappeler la lenteur de la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine (adoptée en 2006), qui a empêché l'entrée en vigueur de ladite Charte. Seuls six (6) États membres ont ratifié la Charte de la Renaissance culturelle africaine (Mali, Nigéria, le Sénégal, le Congo, l'Éthiopie et le Tchad), l'entrée en vigueur de la Charte requiert la ratification par les deux-tiers des États membres.

246. La Commission, en collaboration avec la Commission de l'Union européenne a procédé à l'inventaire des biens culturels, qui permettra le rapatriement des biens culturels illicitement trafiqués dans leurs pays d'origine. Le rapport de l'inventaire sera publié en 2014.

SPORT

247. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Architecture du sport en Afrique, la Commission a mis en place des stratégies pour exploiter et intégrer la puissance énorme du sport dans des Stratégies nationales et internationales élargies de développement et de paix, y compris la recherche sur l'impact du sport sur le PIB aux niveaux national et régional et pour justifier la pertinence de l'investissement accru dans le sport.

248. Pour actualiser l'engagement de l'Afrique pour le développement et le développement du sport et reconnaitre le rôle essentiel que les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux jouent dans les sports, la Commission a mis en place des partenariats stratégiques pour le développement du sport en Afrique et a signé des Protocoles d'accord avec la Confédération africaine du football (CAF) à Johannesburg (Afrique du Sud) et avec la Confédération africaine de l'athlétisme (CAA), en juillet 2013, pour utiliser le pouvoir du football et de l'athlétisme pour le changement social et pour transmettre les principaux messages de l'UA tels que « Agissons pour la paix », « la lutte contre les violences à l'égard des femmes », « Lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA », entre d'autres, pendant les principaux événements sportifs.

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

249. LE CAADP : Le CAADP continue de constituer la plateforme pour la mobilisation et l'harmonisation des partenariats multiples et des investissements autour des plans nationaux d'investissement pour la sécurité alimentaire et l'agriculture.

250. Il continue également d'encourager et de faciliter la planification réaliste et l'engagement pour les réformes institutionnelles et de politique, avec un sens de responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats, ainsi que pour l'appropriation africaine manifestée par l'Afrique. La Commission fournit des conseils et des directives les plus nécessaires à ce processus.

251. A ce jour, trente-six (36) États membres de l'UA ont signé les pactes du CAADP dont 27 ont élaboré des Plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire qui sont devenus leurs cadres, à moyen terme, de dépense pour l'agriculture, ce qui a amélioré la planification agricole. En moyenne, les dépenses publiques pour le secteur agricole ont augmenté de plus de 7 % par an dans toute l'Afrique depuis 2003, presque doublant les dépenses publiques du secteur agricole depuis le lancement du CAADP. Quatre CER ont également élaboré leurs pactes régionaux respectifs du CAADP, qui seront utiles dans la promotion de l'Agenda de développement durable et d'intégration régionale. Au cours de la période considérée, la Commission a travaillé en collaboration avec l'Agence du NEPAD et les États membres sur le recours à des fonds et la mobilisation de l'investissement tant du secteur public que du secteur privé dans l'agriculture pour financer la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement.

252. La Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut Lula du Brésil, a organisé une réunion de haut niveau, en juillet 2013, à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le Partenariat en vue d'éliminer la faim en Afrique d'ici à 2015. La réunion a principalement abouti à la Déclaration sur l'élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025 et à une feuille de route pour sa mise en œuvre.

253. De même, la Commission, ainsi que la Fondation Koffi Annan et la Fondation Bill et Melinda Gates ont coorganisé une réunion de haut niveau sur l'utilisation des innovations dans les systèmes de l'Agriculture de l'alimentation en Afrique : relever les défis et planifier pour le 21ème siècle, tenue en novembre 2013 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes phares de l'agriculture

254. ***Développement du secteur des semences*** : La Commission à travers le Programme africain de biotechnologie et des semences (ASBP), a travaillé en étroite collaboration avec les Instituts africains de contrôle et de certification des semences pour former des Analystes de semence à comprendre les principes de base de la formation, du contrôle, de la certification, de la récolte, du traitement et du stockage des semences.

255. ***Elevage*** *:* Dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UA sur l'élevage qui a été adopté par la Conférence de l'UA, en janvier 2010, la Commission, en collaboration avec les réseaux nationaux des éleveurs, a commencé à travailler sur l'identification des possibilités de développement et sur la manière dont les approches et les services innovateurs liés à la production agricole peuvent contribuer à produire des investissements et renforcer le secteur de l'élevage. Un cadre d'investissement a été élaboré pour l'Afrique de l'Est et pour la Corne de l'Afrique.

256. ***Appui aux organisations d'agriculteurs*** : La Commission appuie la mise en œuvre des stratégies pour renforcer les relations et les partenariats entre le Forum des agriculteurs de l'Afrique de l'Est (EAFF) et le Forum panafricain des agriculteurs (PAFO), les partenaires au développement et la société en général.

Développement des ressources animales

257. Un programme d'appui aux Plans d'action nationaux intégrés de lutte contre les grippes humaine et aviaire très pathogènes, a été mis à la disposition des pays à travers deux projets, à savoir : le Programme d'appui aux Plans d'action nationaux intégrés de lutte contre les grippes humaine et aviaire très pathogènes (SPINAP) et le Projet d'appui de secours d'urgence pour le traitement de la grippe aviaire (AI).

258. En conséquence, les capacités de surveillance et de diagnostic des maladies animales dans chacun des 14 pays bénéficiaires, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Soudan et le Togo, ont été renforcées ; et en collaboration avec l'OMS, des plans intégrés des capacités d'intervention en cas d'apparition de la grippe aviaire (AI) et les éventuelles capacités d'intervention contre la grippe humaine en Afrique ont été mis en œuvre.

259. Il est important d'indiquer qu'au cours de la période considérée, l'Organisation mondiale de la santé animale a fait, à Rome, une déclaration mondiale d'éradication de la peste bovine. Un livre mettant en évidence l'histoire de l'éradication de la peste bovine sur le continent a été également produit par UA/IBAR.

260. Mécanisme Intégré de coordination régionale (IRCM) : L'IRCM vise à renforcer la capacité des CER à coordonner et à harmoniser la capacité d'intervention, la prévention et la lutte contre les maladies animales transmissibles (MAT) et les zoonoses au niveau régional, et le renforcement des capacités techniques des Ministères des États membres en charge des MAT et des zoonoses. La planification de la mise en œuvre a été lancée et finalisée avec la SADC et la Communauté de l'Afrique orientale (EAC) et la mobilisation des ressources a commencé.

261. Système d'Information sur les ressources animales (ARIS2) : L'UA/IBAR a élaboré et présenté aux États membres de l'UA et aux Communautés économiques régionales (CER), le Système d'information sur les ressources animales récemment modernisé (ARIS2), un système d'information visant à améliorer la gestion de l'information et la collecte des données pour renforcer la

prise de décision et l'élaboration des politiques. Le système a déjà été introduit dans 27 États membres de l'UA[8]. L'Annuaire panafricain de santé animale (PAHYB), contenant des informations sur la situation des maladies, dans le continent, pour l'année 2011, a été également préparé et publié par UA/IBAR.

262. Grâce à la Campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC), les capacités nationales pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme des interventions contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (T&T) ont été renforcées par la conclusion de l'élaboration d'un programme de formation concernant plusieurs États membres. En outre, une réunion consultative qui s'est tenue pour les pays de l'Afrique de l'Est du 21 au 25 octobre 2013 à Arusha (Tanzanie), a permis l'amélioration de la programmation et de la planification conjointes au niveau régional des interventions de T&T. L'appui au suivi et à l'évaluation a été fourni au Kenya, à l'Ethiopie, à la Guinée équatoriale et au Burkina Faso.

263. En outre, dans le cadre du Protocole d'accord signé entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la santé animale, des efforts ont été déployés pour renforcer la capacité de la Commission en vue d'une mise en œuvre effective de la campagne. En général, la conclusion en 2013 de l'élaboration des Plans d'action et stratégiques révisés de la PATTEC a permis d'améliorer la documentation des enseignements tirés dans la mise en œuvre des projets nationaux de la PATTEC qui servent de base pour inspirer les futures actions en vue de l'éradication de T&T. La 38ème réunion du Comité exécutif de l'ISCTRC ainsi que la 32ème Conférence générale du Conseil scientifique international de recherches et de lutte contre la trypanosomiase (ISCTRC) ont été tenus à Khartoum, (Soudan) en août 2013 pour formuler des directives et des politiques sur la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase et sur les activités du conseil.

264. Par le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC), la Commission a pu réaliser ce qui suit, elle a :

- assuré le Contrôle de qualité indépendant international des vaccins vétérinaires en Afrique : le PANVAC a procédé à la certification du contrôle de qualité des vaccins vétérinaires reçus d'un certain nombre de laboratoires de production des vaccins des États membres de l'UA[9] et de la Jordanie.

- facilité la normalisation de la production des vaccins vétérinaires et l'harmonisation de leurs techniques de contrôle de qualité en Afrique : Le dépôt des produits biologiques a été utilisé et des souches cellulaires et des souches de vaccins ont été envoyées à plusieurs

[8] Namibie, Lesotho, Soudan, Rwanda, Tanzanie, Nigeria, Ghana, Sénégal, Togo, Bénin, Tchad, Cameroun, Mali, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Soudan du Sud, Egypte, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie, Swaziland, Burkina Faso, Guinée Bissau et Botswana

[9] Botswana, Egypte, Tchad, Ouganda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Libye, Nigeria, Ethiopie, Kenya, Gambie, Niger, Mali, Bénin et Cameroun.

laboratoires de production de vaccins vétérinaires des États membres de l'UA[10].

- assuré la formation et les services d'appui technique aux laboratoires de contrôle de qualité et de vaccins vétérinaires d'un certain nombre d'États membres de l'UA.

- produit et distribué des réactifs biologiques essentiels pour le diagnostic et la surveillance des maladies animales.

- élaborer un cadre stratégique pour la production et la distribution de réactifs biologiques en Afrique.

265. Participation des pays africains aux Organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO) : Au cours de la période considérée, des réunions continentales des vétérinaires (VO) et de l'Organisation nationale de protection des végétaux (NPPO) sont tenues pour harmoniser et coordonner la position africaine sur les normes de sécurité alimentaire et de santé animale. L'UA/IBAR a poursuivi le renforcement des capacités des vétérinaires et des points de contacts Codex sur les questions de normalisation sanitaire et phytosanitaire (SPS) en organisant des ateliers de formation. L'UA/IBAR a également continué d'appuyer la création et les activités des Comités nationaux de SPS pour coordonner les questions de SPS au niveau national et améliorer la contribution et la participation des États membres à l'établissement des normes.

266. Procédures et Méthodes normalisation en matière de santé animale (SMP-AH) : L'UA/IBAR, en partenariat avec l'IGAD, met en œuvre le projet des procédures et des méthodes de normalisation en matière de santé animale (SMP-AH) dans neuf pays de la grande région de la Corne de l'Afrique (GHoA). L'objectif du projet est de normaliser des procédures de détection et la réaction aux maladies animales transmissibles qui touchent au commerce pour que la situation de la santé humaine et animale des pays importateurs soit protégée.

267. Renforcement des capacités de négociation des accords (de partenariat) équitables et durables pour l'accès à la pêche : Des experts des Organisations régionales de pêche et des États membres ont été formés aux principes et éléments essentiels de négociation des accords de partenariats équitables et durables pour la pêche, pour accorder, en connaissance de cause, l'accès des étrangers à leurs zones économiques exclusives.

268. Dans le contexte des mesures sur la normalisation sanitaire et phytosanitaire (SPS) régissant le commerce, la Commission, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a appuyé le renforcement des capacités des experts africains des États membres en matière des Accords sur la SPS. L'effort vise à renforcer les capacités en matière de commerce international et à améliorer l'accès aux marchés par la conformité aux accords internationaux sur la SPS.

---

[10] Botswana, Egypte, Soudan, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Tanzanie, Tchad, Soudan, Cameroun, et Niger

Agriculture biologique et écologique

269. En application de la Décision du Conseil exécutif sur l'agriculture biologique (Ex.CL/Dec. 620 (XVIII)), la Commission, en collaboration avec d'autres partenaires a appuyé le renforcement des capacités des agriculteurs et d'autres parties prenantes de l'EAC, de la SADC, de la CEDEAO et du COMESA en matière de systèmes de certification et de normalisation biologiques pour l'Agriculture biologique écologique (EOA). Cette initiative a permis une sensibilisation plus poussée, et le renforcement des capacités institutionnelles des plates-formes d'agriculture biologiques écologique. L'accès des agriculteurs africains devrait être améliorée pour qu'ils peuvent accéder aux marchés à niche et d'augmenter leurs revenus.

270. La Commission a commencé l'élaboration d'un cadre de politique continentale sur les indications géographiques par l'appui au renforcement des capacités des experts africains en indications géographiques (GI). L'activité s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'UA à la facilitation du commerce intra-Afrique et du commerce mondial.

271. La Commission a lancé la mise en place d'un système de gestion phytosanitaire pour l'Afrique pour assurer la gestion efficace de la santé animale et promouvoir le commerce et la production agricoles.

272. Par son programme sur le Conseil phytosanitaire Inter-africain (CPI), la Commission a renforcé les capacités des États membres conformément aux normes internationales des mesures phytosanitaires (ISPM) et à la participation effective au processus et à l'évaluation de la normalisation. De même, une politique d'harmonisation de l'enregistrement des pesticides en Afrique a été élaborée pour permettre aux pays africains de mieux réagir aux effets néfastes de la mauvaise utilisation des pesticides.

273. La capacité des États membres a été renforcée en ce qui concerne les questions de biosécurité et l'échange du patrimoine phytogénétique, la mise à jour de la liste des parasites, l'enregistrement des pesticides, les systèmes de gestion phytosanitaire et la promotion de la gestion intégrée de la mouche des fruits. En outre le CPI met en place un type de modèle d'organisation et de structure d'une Organisation nationale de protection phytosanitaire et un guide de référence de l'inspection phytosanitaire pour l'Afrique, dans le cadre de l'analyse des systèmes de gestion phytosanitaire.

274. Grace à la mise en œuvre du Partenariat pour la lutte contre les aflatoxines en Afrique (PACA) que la Commission abrite, une Stratégie décennale été mise en œuvre pour identifier les principaux domaines d'intérêt pour le PACA et ses partenaires en vue de résoudre la question de la contamination et de l'exposition aux aflatoxines afin d'assurer la sécurité alimentaire.

275. La 2ème Conférence conjointe Afrique-monde Arabe des Ministres de l'agriculture s'est tenue en octobre 2013 à Riyad, Arabie Saoudite. Le principal résultat de la conférence a été la Déclaration de Riyad sur la promotion de l'investissement durable dans l'agriculture dans le contexte du CAADP. La

Déclaration ministérielle a été approuvée par le Sommet Afrique-monde Arabe qui s'est tenu en novembre 2013 au Koweït.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

276. ***Changement climatique*** : La Commission défend et facilite l'élaboration d'une position africaine commune unifiée sur le changement climatique et le développement durable et ce, en mobilisant l'appui et en rationalisant la coordination au sein du Groupe africain des négociateurs, l'AMCEN qui a tenu sa session spéciale en octobre 2013 et CAHOSCC qui a tenu une réunion en septembre 2013. Cela a contribué à une meilleure coordination et à l'élaboration d'une position africaine commune à la Conférence sur le changement climatique de novembre 2013 à Varsovie (Pologne). La Commission travaille également en étroite collaboration avec des partenaires pour contribuer aux efforts de renforcement des capacités des États membres, par la formation de jeunes scientifiques, sur les impacts du changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

277. ***Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA)*** *:* La Commission de l'UA a supervisé avec succès la transition de la Surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique (AMESD) au Programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA). Cela a entrainé la mise en œuvre de sept actions thématiques environnementales pour répondre aux besoins environnementaux aux niveaux régional et continental et d'un programme sur l'action thématique de la surveillance panafricaine du climat.

278. ***Météorologie*** *:* La Commission a coordonné la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services du temps et du climat) y compris la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatiques) en Afrique approuvé par la Conférence de l'UA à sa session de janvier 2013. Les efforts pour améliorer les services du temps et du climat en Afrique continuent d'être entravés par l'insuffisance des données de l''Observation de la terre et par les coûts élevés des données de haute résolution.

279. ***Réduction des Risques de catastrophes (DRR)*** : Le Groupe de travail africain sur la DRR a été reconstitué pour assurer la coordination et l'appui technique aux États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'Afrique pour la Réduction des risques de catastrophes et de son Programme d'action conformément à la Déclaration ministérielle de Nairobi de 2010. La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a créé une plate-forme régionale sur la DRR avec l'appui de la Commission. La Capacité africaine gestion des risques (ARC) qui a été mise en place en tant qu'Institution spécialisée de l'UA fonctionne et a tenu sa 1ère Conférence des Parties, en février 2013, à Dakar (Sénégal). L'ARC, initiative de l'Afrique, est un mécanisme financier autonome dont l'objectif est de fournir aux gouvernements africains un financement d'urgence, rentable, fiable et opportun, en cas de sécheresse grave.

280. ***Renforcement des capacités sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) :*** Suite à la Décision de l'AMCEN de septembre 2012 exhortant les États membres à adopter et à mettre en œuvre la Stratégie pour la

ratification de la Convention de Maputo sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles, trois ratifications supplémentaires ont été obtenues (Guinée, septembre 2012 ; Afrique du Sud, avril 2013 et Côte d'Ivoire, septembre 2013). Dans le même esprit l'Ouganda a élaboré son Règlement national sur les Polluants organiques biologiques (POP) en mars 2013.

281. ***Célébration de la Journée africaine de l'environnement et de Wangari Mathaai*** : dans le cadre de ses efforts soutenus pour sensibiliser davantage le public à la gestion de l'environnement durable sur le continent, la Commission en collaboration avec la République tunisienne et des partenaires a marqué la célébration annuelle de la Journée africaine de l'environnement et de Wangari Mathaai sous le thème du "Partenariat pour la transition de l'Afrique vers l'économie verte en appui à la renaissance africaine". Le thème a été choisi en reconnaissance des progrès accomplis par les États membres de l'UA en vue d'un développement durable et aussi pour les encourager à adopter l'économie verte afin d'accélérer et de consolider le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

282. ***Renforcer l'implication de la Commission dans le processus de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*****:** Conformément au mandat reçu de la Conférence de l'Union de mai 2013, la Commission continue à s'impliquer dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCDD). La Commission a facilité l'organisation d'une réunion régionale des négociateurs de la Convention dans le cadre des préparatifs de la onzième Conférence des Parties (COP11), qui a été accueillie par la République de Namibie en septembre 2013 et dont les résultats feront l'objet d'un rapport distinct. La Commission a été invitée à jouer un rôle majeur dans la coordination des efforts des États membres en vue d'adopter une Position africaine commune à cet égard. La Commission a également mis en place un pavillon africain qui a servi de plate-forme de rencontre pour les parties prenantes africaines tout au long de la COP11.

283. ***L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) :*** Les partenaires de l'IGMVSS ont mobilisé plus de 50.000.000 d'Euros pour la coopération régionale et Sud-Sud, le suivi, le développement des capacités, la gestion du savoir et les activités transfrontalières. Le Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest (SAWAP) d'un montant d'un (1) milliard dollars EU, financé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), est en cours d'exécution, avec des projets dans 12 pays, et un projet de centre régional dénommé « Centre pour le renforcement de la résilience par des services d'innovation, de communication et du savoir » (BRICKS). En outre, un site Web « SLM-Finance » consacré au financement de la gestion durable des terres a été lancé.

284. Un plan stratégique visant à renforcer la résilience pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales dans les régions semi-arides de l'Afrique est en cours d'élaboration.

285. ***Eau et assainissement :*** le premier rapport de Suivi & Évaluation sur l'eau et l'assainissement a été préparé et soumis, pour examen, aux organes délibérants de l'UA. Une Position africaine commune pour un objectif de l'eau a été élaborée dans

le processus du cadre SDG. Dans le cadre des efforts en cours pour actualiser **la Vision africaine de l'Eau à l'horizon 2025**, la Phase II du Programme d'appui à la Commission et au Conseil des ministres africains de l'Eau (AMCOW) en vue de la mise en œuvre de la ***Déclaration de 2008 de Sharm El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique [Assembly/AU/Decl.1 (XI)]*** a été lancée en juin 2013 avec une contribution de 2 millions d'Euros du Gouvernement allemand.

286. ***Mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions et les défis fonciers :*** la Commission a fait des efforts visant à sensibiliser davantage à la nécessité d'améliorer la gouvernance des investissements fonciers à grande échelle (LSLBI--). Cette initiative a abouti à l'adoption du Plan d'action de Nairobi sur les LSLBI. Suite à une forte mobilisation de ressources, des évaluations des LSLBI ont également été menées dans toutes les régions de l'Afrique par l'Initiative conjointe COMMISSION DE L'UA-CEA-BAD sur les politiques foncières.

287. En réponse à l'appel de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières en vue de renforcer le droit des femmes à la propriété foncière, ce qui requiert une attention toute particulière, une étude a été réalisée. Cette étude a fait des recommandations et proposé des mesures concrètes sur les moyens d'aider les États à améliorer l'accès à la terre et à renforcer les droits fonciers des femmes.

288. À travers l'Initiative conjointe COMMISSION DE L'UA-CEA-BAD sur les politiques foncières, une collaboration est en cours avec les CER pour identifier les mesures à prendre pour intégrer les principales questions de politique foncière dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). La Commission continue d'être en contact avec ses principaux partenaires pour promouvoir des synergies d'initiatives mondiales en vue d'améliorer la coordination et la mise en œuvre au niveau national.

PROGRAMME SUR LA COOPÉRATION

289. La mise en œuvre de l'agenda pour le développement et la transformation de l'Afrique nécessite une coopération à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes, entre les pays africains, les Communautés économiques régionales, les institutions africaines telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), le secteur privé, la société civile et les citoyens. Elle requiert également des engagements et des partenariats avec le reste du monde. En 2013, il y a eu plusieurs engagements dans le cadre de la coopération et des partenariats existants.

290. La Conférence de l'Union de janvier 2013 a chargé la Commission d'examiner tous les partenariats existants et a imposé un moratoire sur tous les nouveaux partenariats. Un projet de nouveau cadre pour les partenariats est en cour d'élaboration par la Commission.

Coopération avec les Communautés économiques régionales (CER)

291. Des efforts sont déployés pour renforcer les relations avec les Communautés économiques régionales, y compris la retraite conjointe COMMISSION DE L'UA-

CER, organisée cette année en mars 2013 à Durban (Afrique du Sud) et la participation de la Commission aux réunions des organes délibérants des CER en 2013. L'examen de la recommandation de mettre en place une unité de coordination des CER au sein du Bureau de la Présidente est également en cours.

Coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD)

292. À un niveau stratégique, les trois principales institutions panafricaines, la Commission de l'UA, la CEA et la BAD ont organisé pour la première fois une retraite en janvier 2013, pour examiner leurs domaines prioritaires de coopération afin de renforcer leurs relations. A l'issue de cette retraite, deux domaines phares de coopération ont été identifiés : (a) la coopération dans l'élaboration de l'Agenda 2063 ; et (b) la coopération dans le domaine des sources alternatives de financement pour le développement de l'Afrique et des institutions régionales et continentales. En outre, la Commission de l'UA, la BAD et la CEA continuent de coopérer dans bien d'autres domaines : l'agriculture, les infrastructures, le développement économique, ainsi que les institutions financières et les marchés.

293. En 2013, les trois institutions ont participé aux réunions et programmes les unes des autres, à savoir :

- Le 50^{e} anniversaire de l'OUA/UA en mai 2013, à Addis-Abeba ;
- L'Assemblée annuelle de la BAD à Marrakech (Maroc) du 31 mai au 3 juin 2013 ;
- La Table ronde sur le financement des infrastructures en Afrique, tenue en juin 2013 à Tunis (Tunisie), avec un accent particulier sur la proposition de la BAD concernant le « Fonds d'actions privées Afrique 50 » pour le financement des infrastructures en Afrique ;
- La sixième Conférence annuelle conjointe UA-CEA des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 21 au 26 mars 2013, sous le thème de « L'industrialisation au service d'une Afrique émergente » ;
- La Conférence sur l'économie africaine à Johannesburg du 28 au 30 octobre 2013 sous le thème de « L'intégration régionale en Afrique ».

294. En outre, ces trois institutions ont également coopéré dans la publication des principaux rapports africains suivants en 2013 :

- Rapport sur la compétitivité de l'Afrique 2013 : cette publication biennale est produite conjointement par le Forum économique mondial, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (BM). A compter de 2011, la Commission de l'Union africaine a

participé en tant que partenaire et a donc participé à la co-publication du rapport 2013.

- Rapport 2013 sur les OMD. Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : publié conjointement par la CEA, l'UA, la BAD et le PNUD.

Coopération avec les Partenaires internationaux

295. Au cours de la période examinée, la Commission, en collaboration avec les pays et organisations partenaires, et conformément au calendrier annuel, a organisé les sommets suivants :

- **Le troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA)** à Malabo (Guinée équatoriale), du 20 au 23 février 2013, sous le thème « Stratégies et mécanismes pour renforcer la coopération Sud-Sud. ». L'un des principaux résultats a été la mise en place d'un mécanisme conjoint de financement de projets de développement.

- **La cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V)** tenue sous le thème « Développement inclusif et dynamique en Afrique » à Yokohama (Japon) du 1er au 3 juin 2013. Ce Sommet a adopté la Déclaration de Yokohama et le Plan d'action de la TICAD V pour les cinq prochaines années.

- **Le troisième Sommet Afrique-Monde arabe tenu à Koweït-City (Koweït),** du 18 au 20 novembre 2013, sous le thème « Partenaires dans le développement et l'investissement ». Ce Sommet a adopté la Déclaration et les Résolutions de Koweït pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour les trois prochaines années.

296. En plus de ces sommets, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités visant à renforcer le partenariat de l'Afrique avec l'Union européenne, la Turquie, l'Inde, la Chine, les États-Unis et la Corée.

297. Coopération Afrique-Union européenne : La Commission a continué à renforcer sa coopération avec l'UE, au cours de la période considérée. À cet effet, les réunions et les activités suivantes ont eu lieu, pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) et procéder à l'examen des activités préparatoires du quatrième Sommet Afrique-UE prévu les 3-4 avril 2013 à Bruxelles

- Les 14 et 15 février 2013, l'Union africaine a accueilli la quinzième réunion du Groupe de travail conjoint (JTF) Afrique-Union européenne à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

- En mai 2013, les deux Commissions se sont rencontrées lors de la sixième réunion conjointe Commission de l'UA-Commission de l'UE tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

- Une session de réflexion conjointe a été organisée à Zanzibar (Tanzanie) du 10 au 13 juin 2013 par la Commission de l'UA à laquelle ont assisté d'importantes parties prenantes, dont : la société civile, les Communautés économiques régionales (CER), les États membres du Comité de suivi du Dialogue Afrique-UE et le Parlement panafricain (PAP) ;

- Une deuxième session conjointe de réflexion Afrique-UE s'est tenue à Bruxelles, le 18 septembre 2013 pour discuter des Accords de partenariat économique (APE) ;

- Les deux Commissions ont également eu des échanges de haut niveau en 2013, y compris des réunions bilatérales entre la Présidente de la Commission de l'UA et les Présidents de la Commission européenne et du Conseil européen à Bruxelles, ainsi qu'une visite à Addis-Abeba (Éthiopie) du Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, et de la Vice-présidente de la Commission européenne, Mme Katherine Ashton ;

- Le **forum** de la société civile Afrique-UE tenu à Bruxelles le 17 octobre 2013 ; et

- La 16^{e} réunion du Groupe de travail conjoint tenue le 18 octobre 2013 à Bruxelles.

298. Le projet de Plan d'action **Afrique-Inde** (2011-2014), examiné par le deuxième Sommet Afrique-Inde, tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 2011, a été signé à New Delhi en début du mois de septembre 2013. Le Plan d'action met l'accent sur les activités de développement social.

299. En ce qui concerne le partenariat **Afrique-Corée**, un Protocole d'accord a été signé en décembre 2013, pour le financement de projets, dont la mise en œuvre a commencé en décembre 2013. Les négociations ont eu lieu au mois de décembre avec la Corée sur l'accroissement de son soutien aux programmes de la Commission de l'UA en 2014.

300. Le deuxième Sommet **Afrique-Turquie** prévu en 2013, a été reporté afin de permettre une préparation adéquate.

301. S'agissant du partenariat **Afrique-Chine**, deux comités techniques ont été mis en place pour convenir des projets qui seront financés par le China Allocation Fund [Fonds chinois d'allocation]. Des discussions sont en cours sur un nouveau programme stratégique conjoint avec l'Union européenne, qui sera présenté au prochain Sommet Afrique-UE.

302. À travers sa Mission permanente à Bruxelles, la Commission de l'UA a assuré le suivi de :

- La Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) ;
- L'Accord ACP-UE de Cotonou ;
- Les engagements auprès des institutions de Bretton Woods ;
- L'appui aux activités du Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles
- Le suivi de relations de travail régulières avec les Institutions de l'UE ; et
- L'exécution d'autres tâches de représentation.

303. Commission de **l'UA – États Unis** : Un Protocole d'accord sur quatre domaines de coopération : la paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance ; la croissance économique ; le commerce et l'investissement ; et la promotion des opportunités et du développement, a été conclu en janvier 2013, avant la tenue des réunions conjointes des groupes techniques en juin et un échange de haut niveau en décembre 2013 pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord. En outre, la Commission a continué de suivre et de se consulter avec les États membres et le Gouvernement et le Congrès américains sur la loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique.

304. En 2013, **d'autres relations** ont été explorées et renforcées, notamment à travers des initiatives et des engagements tels que :

- La Conférence conjointe sur la faim avec l'Institut Lula du 29 juin au 1er juillet à Addis-Abeba ; la Conférence conjointe avec la Banque mondiale les 19 et 20 juillet à Addis-Abeba sur « les approches régionales pour le développement dans les pays des Grands lacs » ; et une mission conjointe au Sahel avec le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon, la Présidente de la Commission de l'UA, Dr Dlamini Zuma, les présidents Jim Yong Kim de la Banque mondiale et Dr Donald Kaberuka de la Banque africaine de développement au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Tchad du 2 au 5 novembre 2013.

- Des visites et des échanges bilatéraux par la Présidente et le Vice-président de la Commission, notamment en Russie, en Suède, aux Etats-Unis, en Serbie, en Pologne et en Hongrie ; ainsi que l'accueil de délégations ministérielles et /ou parlementaires du Danemark, du Kazakhstan, du Royaume de Bahreïn, de la Pologne, de Saint-Marin, de la Turquie et du Royaume-Uni.

- La réunion sur les approches régionales pour le développement dans les pays des Grands lacs

PILIER 3 : VALEURS PARTAGÉES

305. Dans le domaine des affaires politiques, la Commission a axé ses activités sur les domaines suivants

- La mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie
- Les élections et la gouvernance – le constitutionnalisme et l'État de droit
- Les droits de l'homme
- Les élections et l'assistance électorale
- La réforme du secteur public ; et
- Les affaires humanitaires.

Mise en œuvre et promotion de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance

306. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (le constitutionnalisme et l'État de droit) et suite au renversement de l'ordre constitutionnel en République centrafricaine, la Commission a consulté les parties prenantes pour élaborer des stratégies sur la manière d'améliorer la réalisation du concept opérationnel de la mise en place de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) dirigée par des Africains. L'objectif des consultations avec les parties prenantes était d'élaborer des stratégies ou des mesures appropriées en vue de relever les défis auxquels est confrontée la Centrafrique dans les domaines de l'humanitaire, de la gouvernance, de la démocratie, des élections, et des droits de l'homme, en vue du retour de l'ordre constitutionnel dans ce pays.

307. Le processus consultatif a reconnu la nécessité de mettre en place une équipe appuyée par la communauté internationale pour finaliser le premier projet de la Constitution qui sera soumis aux parties prenantes du pays. Il a également souligné la nécessité de :

- Faire face aux principaux défis liés au déplacement de populations, à la sécurité et à la réconciliation nationale, comme condition préalable au succès des élections ;

- Établir immédiatement et mettre en œuvre l'Autorité nationale des élections (ANE) ;

- Mettre en œuvre la méthode biométrique pour identifier les électeurs et établir une liste électorale fiable (fichier) ;

- Redéployer les institutions administratives et judiciaires ; et renforcer les capacités de la Cour constitutionnelle transitoire.

308. Les consultations ont également permis de noter que les droits fondamentaux des citoyens sont compromis en raison de l'insécurité dans le pays ce qui a entrainé

des violations des droits de l'homme, telles que les arrestations arbitraires et les détentions, les violences sexuelles contre les femmes et les enfants, la torture, les exécutions sommaires et l'enrôlement d'enfants soldats. En outre, d'autres exactions commises par des éléments incontrôlés de la Séléka et des groupes armés non identifiés ont également été constatées. Des mécanismes africains sous-régionaux et régionaux de protection des droits de l'homme ont été sollicités pour assurer le respect des dispositions pertinentes des droits de l'homme et pour prendre des mesures en vue d'exiger la responsabilité des auteurs des violations commises.

309. En ce qui concerne **l'Architecture africaine de gouvernance (AGA),** la Commission, qui assure les services de secrétariat et qui est l'organe de mise en œuvre de la plate-forme de l'AGA, a mis l'accent sur la mise en place de la dynamique nécessaire pour guider le processus de l'AGA. A cet effet, une réunion technique de la plate-forme de l'AGA a été convoquée en juin 2013 à Abuja (Nigeria). La Plate-forme est le cadre institutionnel de l'Architecture qui réunit la Commission de l'UA, divers organes de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) investis du mandat de gouvernance. Elle est également un cadre d'interaction, d'engagement actif, de synthèse et de convergence. La réunion a décidé que le processus de formalisation de l'Architecture devrait commencer. Une des premières étapes en sera l'élaboration d'un protocole qui officialisera les relations entre le Département des Affaires politiques (DAP) de la Commission, en tant que Secrétariat de l'Architecture, et les organes et les Communautés économiques régionales, ainsi que d'autres institutions de la Commission ayant des mandats de gouvernance. Cette officialisation permettra la création d'une synergie, la coordination et la coopération entre les organes et institutions de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales afin d'assurer l'application effective des décisions et des normes de l'Union africaine et des États membres dans la promotion de la gouvernance démocratique, des élections, des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire en Afrique.

310. Au cours de la période considérée, la Commission a également accordé la priorité à la création d'une synergie entre l'AGA et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Les deux architectures font face à deux grandes priorités de l'Union africaine concernant son programme pour l'unité, l'intégration et le développement. L'AGA s'occupe du programme de gouvernance de la vision de l'UA, tandis que l'APSA se consacre à l'agenda de la paix et de la sécurité. Au plan normatif, les deux architectures sont réunies par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (pour l'AGA) et le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (du côté de l'APSA).

Promotion des droits de l'Homme

311. Dans le domaine des droits de l'homme, la Commission, par le biais de l'AFISMA, a déployé des **Observateurs des droits de l'homme** au Mali, plus précisément à Bamako, Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal, dès le 1er mars 2013 dans le cadre de la stratégie pour régler le conflit dans le pays. Ces observateurs surveillent la situation des droits de l'homme dans les zones libérées et encouragent et appuient le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, et travaillent en étroite collaboration avec les fonctionnaires, les agents de sécurité, les organisations de la société civile, les victimes du conflit, les chefs traditionnels et

religieux, les dirigeants des femmes et les organisations internationales sur le terrain.

312. L'équipe des observateurs des droits de l'homme a achevé ses rapports pour la période avril- juin 2013 et pour la période juillet-septembre 2013. Les rapports trimestriels indiquent les principaux défis humanitaires et dans le domaine des droits de l'homme au Mali, à savoir :

- Les violations des droits de l'homme par les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques ;
- L'absence de présence physique des structures gouvernementales et administratives dans le nord du Mali ;
- La prolifération d'armes légères et de petit calibre ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Les clivages ethniques profondément ancrés ;
- Le manque d'accès à la justice ; l'inclusion limitée des femmes dans les processus de rétablissement de la paix ; et les abus de procédure judiciaire.

313. Les rapports mettent également l'accent sur la nécessité de l'obligation redditionnelle des auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme, l'engagement conscient des organisations de la société civile dans les programmes de redressement post-conflit, les réformes dans le secteur de la sécurité, le renforcement des capacités des forces de maintien de l'ordre et un processus inclusif de réconciliation nationale. Les rapports seront présentés au Conseil de sécurité et de paix, pour suite à donner.

314. Une autre réalisation importante au cours de la période considérée est la fourniture par la Commission d'orientations et sa contribution à l'élaboration d'un **Cadre holistique stratégique global de justice transitionnelle en Afrique**, en collaboration avec le Bureau de OHCHR et d'autres institutions des Nations Unies.

315. La Commission a entrepris différentes autres activités pour commémorer les événements suivants, en collaboration avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme :

- Le génocide rwandais
- La Journée africaine des droits de l'homme
- La Journée internationale des droits de l'homme
- La Journée internationale de la tolérance

316. Le Dialogue Union africaine-Nations Unies sur les droits de l'homme, qui a mis l'accent sur la Déclaration et le Plan d'action de Durban, les affaires et les droits de l'homme.

317. La tenue de la **quatrième Conférence des Institutions nationales des droits de l'homme (**INDH**)** tenue à Banjul (Gambie) en collaboration avec le Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme. L'objectif principal de cette réunion était de renforcer les relations de travail entre ces institutions nationales et les organes de l'UA chargés des droits de l'homme, à savoir; la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

318. La dixième session du Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme tenue à Bruxelles et qui a, entre autres, pris note des recommandations issues du quatrième Séminaire des organisations de la société civile Afrique-UE, tenue à Bruxelles les 18 et 19 octobre 2013.

319. La deuxième réunion du Groupe sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle de la Plate-forme de la gouvernance africaine s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 22 au 25 novembre 2013 dans le cadre des activités de la Plate-forme. Cette réunion visait à renforcer la Stratégie africaine des droits de l'homme (HRSA) afin d'approfondir la culture de la démocratie et des droits de l'homme conformément aux objectifs de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples et d'autres instruments pertinents.

Elections et Assistance électorale

320. Dans le domaine des élections et de l'Assistance électorale, la Commission a mis en place et dirigé les missions d'observation à long terme des élections au Kenya, au Mali, au Zimbabwe, en Guinée et à Madagascar. L'introduction de ces missions constitue un changement de méthodologie dans les approches d'observation des élections de l'Union africaine. L'objectif principal des missions LTO est d'assurer une visibilité suffisante et une présence à l'avance d'observateurs pour leur permettre de recueillir des informations importantes qui pourraient servir d'alerte rapide et déclencher, au besoin, une action rapide des dirigeants de l'Union africaine. Compte tenu des premiers succès enregistrés, les missions d'observation à long terme des élections seront pleinement opérationnelles en 2014, ce qui fera de l'UA la principale mission d'observation des élections sur le continent.

321. Outre les missions LTO, des missions d'observation à court terme des élections (STO) composées en moyenne de 50 observateurs par mission, ont été déployées au Kenya, à Djibouti, en Guinée équatoriale, en Guinée, au Mali, au Zimbabwe, au Rwanda, à Madagascar, au Cameroun, au Togo, au Swaziland et en Mauritanie. L'objectif de ces missions est de promouvoir des élections libres, justes et transparentes, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et à la Déclaration des principes régissant les élections démocratiques en Afrique.

322. En 2013, la Commission a également élaboré une stratégie pour **"intégrer la dimension Genre"** dans les missions d'observation des élections de l'UA (AUEOM) afin d'améliorer la parité des sexes dans la représentation et les questions liées au genre dans les AUEOM. La Commission a également mis en place une base de données d'éventuelles femmes observatrices et spécialistes des élections pour faire

partie des AUEOM. En outre, depuis le début de l'année, les rapports des AUEOM incluent désormais une section sur la participation des femmes au domaine politique et aux processus électoraux dans les pays où des élections sont organisées. Pour la première fois, la Commission a organisé (en mars 2013) une session de formation d'observateurs en Afrique du Nord, avec des modules concernant l'intégration de la dimension Genre dans le processus d'observation des élections.

323. En collaboration avec l'Institut International pour la démocratie et l'Assistance électorale (IDEA), la Commission a lancé **l'Outil de gestion des risques électoraux en Afrique (ERT)**, qui est un instrument de renforcement des capacités des organes de gestion des élections (OGE). L'Outil de gestion de risques électoraux aider ces organes comme suit :

- Connaitre les différents facteurs susceptibles de déclencher des violences liées aux élections ;
- Identifier les facteurs qui peuvent être pertinents dans un pays donné et créer un/des modèle(s) analytique(s) ;
- Recueillir et analyser les données pertinentes, y compris la violence faite aux femmes et aux minorités ;
- Aider à prendre des décisions judicieuses ;
- Combler le fossé entre les communautés électorales et sécuritaires, et les organisations de la société civile en renforçant la collaboration en matière de stratégies de prévention et d'atténuation avant, pendant et après le jour des élections ; et
- prendre les mesures pouvant être appropriées pour faire face aux menaces identifiées.

324. La Commission a continué à fournir assistance technique aux Organes de gestions des élections (OGE) dans la conduite des élections conformément aux instruments internationaux et régionaux régissant les élections, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ; et pour aider à renforcer les capacités des OGE à s'acquitter de leurs divers mandats nationaux. À titre d'exemple, la Commission a fourni un consultant de courte durée à la Commission électorale nationale indépendante (INEC) du Nigeria pour l'organisation des élections de 2015, et deux consultants en TIC et gestion des élections ont été envoyés au Bureau du Délégué général aux élections, et à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Mali.

325. La Commission a également organisé une réunion de 8 présidents de toutes les régions d'Afrique pour des discussions et l'élaboration d'une feuille de route sur la redynamisation de la défunte Association des Autorités électorales africaines (AAEA).

326. En ce qui concerne les Programmes nationaux BRIDGE pour le renforcement des capacités des Organes de gestion des élections (OGE), la Commission a organisé un séminaire de formation des facilitateurs (FdF) à Pretoria,

(Afrique du Sud), pour les OGE de cinq États membres et a, ensuite, organisé des ateliers BRIDGE au Nigeria, au Botswana, au Burundi, au Malawi, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Cameroun et en Guinée. S'agissant des activités liées aux élections, un programme sur le Suivi de la mise en œuvre des recommandations des Missions d'observation des élections de l'UA (AUEOM) est en cours d'exécution en vue de :

- Mettre en place des institutions démocratiques plus solides et transparentes en Afrique ;

- Renforcer la légitimité des gouvernements en Afrique ; et

- Assurer l'ancrage du multipartisme et du consensus pour le changement démocratique durable dans les États membres.

327. Conformément aux objectifs susmentionnés, la Commission a élaboré une stratégie pour la mise en œuvre des recommandations des AUEOM. La stratégie est actuellement en phase d'expérimentation en République de Sierra Leone, en collaboration avec la Commission électorale de ce pays.

Réforme du secteur public

328. Dans le domaine de la réforme du secteur public, une réunion de planification stratégique de deux jours de la Conférence des ministres de la Fonction publique de l'UA s'est tenue dans le cadre de la quatrième édition de la célébration de la Journée africaine de la fonction publique (APSD), du 30 mai au 2 juin 2013 à Lagos (Nigeria). Ont participé à cette réunion les représentants du gouvernement du Ghana, le Secrétariat de la Conférence des ministres de la Fonction publique de l'UA et les responsables des Réseaux de perfectionnement du personnel de direction en Afrique (AMDIN) pour planifier les activités de célébration de la Journée 2013 à Accra (Ghana). La quatrième édition de la Journée africaine de la fonction publique a été accueillie par le gouvernement ghanéen sous les auspices du Secrétariat de la Conférence des ministres de la Fonction publique de l'Union africaine. Elle a discuté de la fonction de service public et a souligné la nécessité d'assurer la responsabilité et la transparence dans la gestion du secteur public, ainsi que la nécessité d'associer la population dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

329. En juillet 2013, un atelier de validation des parties prenantes à la **Stratégie de lutte contre la corruption pour la fonction publique** a été organisé à Kinshasa (République démocratique du Congo (RDC)). Cet atelier a réuni des experts du service public et de la lutte contre la corruption sur le continent en vue de valider le projet de stratégie de lutte contre la corruption pour la fonction publique en Afrique. Ce projet a été soumis pour examen et adoption à la huitième Conférence de l'UA des ministres de la Fonction publique (AU-CAMPS).

330. La huitième Conférence des ministres de la Fonction publique de l'UA, qui s'est tenue les 26 et 27 juillet 2013 en République du Congo, a été l'une des principales activités au cours de la période considérée. Cette Conférence avait pour but d'élaborer une stratégie quant aux modalités visant à accélérer la ratification de la Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes du service public et de

l'administration, et de promouvoir la responsabilité et la productivité dans la fonction publique africaine à travers la mise en œuvre effective de ladite Charte. L'événement a également souligné la nécessité de renforcer la responsabilité et la transparence dans la fonction publique et de maintenir une séparation claire entre la politique et l'administration en Afrique.

331. Les cinq pays suivants ont été élus membres du Bureau :

- Présidence : République du Congo
- Première vice-présidence : Tanzanie
- Deuxième vice-présidence : Côte d'Ivoire
- Troisième vice-présidence : Lesotho
- Rapporteur : Algérie.

332. Le Concours panafricain pour l'innovation dans le secteur public **(AAPSIA)** est l'un des dix domaines thématiques des Promoteurs des services de la Conférence des ministres de la Fonction publique de l'Union africaine. Ce domaine thématique est placé sous la direction de l'Afrique du Sud en tant que Promoteur-chef de file ; il est coparrainé par l'Égypte. L'Afrique du Sud a organisé l'événement en tant que Promoteur, alors que le Congo a accueilli la cérémonie de remise du prix en tant qu'hôte de la huitième Conférence. Le Prix est organisé à la clôture de la Conférence ministérielle qui se tient tous les deux ans, et il comporte de nombreuses catégories dans lesquelles les pays suivants ont reçu des prix au titre du service public : le Kenya, l'Afrique du Sud, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire et la Namibie.

Collectivités locales et gouvernement central

333. La Commission, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal et de la GIZ, a organisé du 29 juillet au 4 août 2013 à Dakar (Sénégal), une réunion technique intensive de huit jours sur le Haut Conseil des collectivités locales (HCCL). Cette réunion a examiné, amendé et finalisé les anciens documents préparés pour soutenir la mise en place dudit Conseil proposé au sein de l'Architecture de gouvernance de l'Union africaine. Elle a élaboré un budget annuel pour le HCCL ainsi qu'un accord de siège pour la République du Sénégal en tant que pays hôte potentiel du Secrétariat du HCCL.

334. Dans le domaine des réformes du secteur public, la Conférence extraordinaire de l'Union africaine des ministres en charge de la Décentralisation et du développement local a été organisée les 13 et 14 septembre 2013 à Dakar, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal. Cette Conférence a examiné le projet de Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local proposé. Elle a également apporté les amendements nécessaires au projet de document sur le Haut Conseil des collectivités locales qu'elle a ensuite adopté.

Affaires humanitaires

335. Dans le domaine des affaires humanitaires, la Commission et le Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les Réfugiés, les rapatriés

et les personnes déplacées, en coopération étroite avec les CER, les partenaires de l'UA, la société civile, ainsi que d'autres organisations concernées, ont mené les activités suivantes :

- Comme suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur les conclusions du Sommet spécial de l'UA tenu à Kampala en 2009 sur les Réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, la Commission a entamé le processus d'intégration et de mise en œuvre de la Convention sur les personnes déplacées. Un atelier a été organisé pour instaurer le dialogue en vue de l'action dans les pays qui ont ratifié la Convention de Kampala et de faciliter le processus à venir de son intégration et de sa mise en œuvre.

- Un atelier organisé pour la Région de l'Afrique australe, qui a regroupé la Zambie, le Swaziland et le Lesotho, a eu lieu en juillet 2013. Des présentations ont été faites sur la Loi type, l'élaboration de plans d'action nationaux, ainsi que d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

- La Commission a organisé à Kampala (Ouganda) DU 20 au 23 août 2013, la deuxième de sa série de sessions de formation pour améliorer la compréhension et le respect par les officiers de l'armée nationale somalienne du droit international humanitaire, des droits de l'homme, et d'autres normes.

- Dans le cadre de son mandat relatif à l'examen et au suivi de la protection et de l'assistance aux populations touchées par les conflits et les catastrophes, la Commission a effectué des missions d'évaluation conjointes avec le Sous-comité du COREP sur les Réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées au Mozambique pour évaluer l'impact des inondations dans ce pays, ainsi qu'en République centrafricaine et au Mali en août et novembre 2013, respectivement. Un montant de 100 000 dollars EU par pays a été accordé à des programmes du HCR en République centrafricaine, au gouvernement du Mali et au Mozambique, en solidarité avec les populations touchées.

- La Commission a commémoré la Journée humanitaire mondiale en organisant la Séance publique du Conseil Paix et sécurité sur la situation humanitaire et de protection en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Outre le Conseil de Paix et de Sécurité, l'évènement a réuni les membres du Comité des Représentants permanents et l'ensemble de la communauté humanitaire.

- Dans le cadre de la commémoration de la Journée humanitaire mondiale, l'Union africaine a lancé la campagne d'assistance qui vise à montrer l'aide apportée par les Africains à leurs voisins, leurs communautés et leurs pays.

336. Autres activités dans le domaine humanitaire :

- La tenue par l'UA en octobre 2013 à Nairobi (Kenya) du deuxième Symposium humanitaire annuel de l'Union africaine sur le thème : « Au-delà de l'assistance : les défis humanitaires et les solutions durables en Afrique ». Le symposium a regroupé les participants des États membres, des organisations nationales, des institutions des Nations Unies et des organisations internationales qui ont discuté des solutions durables et globales aux défis humanitaires auxquels se trouve confrontée l'Afrique, ainsi que des priorités plus immédiates pour la mise en place d'un programme humanitaire africain et de mesures concrètes pour leur promotion dans les différents fora.

- L'organisation d'une réunion avec les CER et les OSC en vue d'examiner les rapports régionaux et continentaux élaborés sur l'étude réalisée sur l'état d'avancement de la libre circulation des personnes en Afrique. Le rapport final sera rendu public en janvier 2014.

- En juillet 2013, la Commission a dirigé une délégation de gestionnaires des catastrophes d'un certain nombre d'États membres pour participer au débat de l'ECOSOC consacré à l'action humanitaire.

- En marge de la soixante-huitième Assemblée générale, la Commission a coprésidé un certain nombre de manifestations parallèles thématiques humanitaires.

- La Commission a en outre participé à la réunion à huis clos du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui a eu lieu à Genève en septembre 2013. Au cours de cette réunion, la situation humanitaire en Afrique a été au centre des débats, et les progrès réalisés par l'Afrique en vue d'y remédier ont été mis en exergue.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

337. En partenariat avec le PNUD, la Commission poursuit la mise en œuvre d'un Projet triennal sur le genre, qui vise à instaurer un environnement favorable au renforcement du pouvoir économique des femmes et à leur participation au processus politique en Afrique. Sur le budget total de 12 millions de dollars EU du projet, le PNUD a fourni 6 millions de dollars EU comme fonds de démarrage pour 3 ans. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie de la femme africaine de l'Union africaine (2010-2020), des priorités stratégiques de la Commission de l'Union africaine (2014-2017) et du Plan stratégique et de la Stratégie pour l'égalité entre hommes et femmes du PNUD, s'articule autour de quatre grands piliers, à savoir :

- Renforcer les capacités de l'Union africaine et des CER pour soutenir les investissements agricoles répondant aux besoins de femmes ;

- Améliorer l'accès des femmes et des jeunes entrepreneurs aux financements et aux services d'aide au développement des entreprises;

- Renforcer la représentation des femmes aux postes politiques ou de direction ainsi qu'au sein des organismes publics et des tribunaux au niveau régional ; et

- Promouvoir l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus de planification institutionnelle de budgétisation et de suivi au niveau régional (UA, CER).

338. Le processus de la mise en œuvre du Projet s'accélère dans les domaines de l'amélioration de la productivité des agricultrices et de la rentabilité des femmes propriétaires d'entreprises agricoles, ainsi que dans le domaine du renforcement du leadership, de la participation et de la représentation des femmes au sein des institutions publiques et privées aux niveaux national et régional, surtout dans les régions du Sahel et des Grands Lacs. Le projet est en train d'être institutionnalisé au sein de la Commission afin d'en assurer sa viabilité à long terme. Son équipe, qui travaille en collaboration avec le département Genre, Femmes et Développement (DGWD), est maintenant en place et travaille avec les départements concernés.

339. La Commission continue à décaisser pour les États membres, des ressources à partir du Fonds pour les femmes.

340. Elle a par ailleurs mené des activités de formation pour les Opérations de soutien à la paix de l'UA, et aussi à l'intention des États membres qui n'ont pas pu soumettre de rapport sur la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEGA).

341. La Commission a entrepris diverses activités dans le cadre du cinquantième Anniversaire de l'OUA/UA, y compris, la commémoration du dixième Anniversaire du Protocole de Maputo sur le genre en marge de Sommet de la SADC du 15 août 2013. Dans le cadre de la célébration du cinquantième Anniversaire de l'Organisation panafricaine des femmes (OPF) du cinquantième Anniversaire de l'UA, la Commission poursuit l'élaboration d'un manuel sur les Mères fondatrices de l'OPF.

QUESTIONS JURIDIQUES DE L'UNION

342. Outre les services qu'il fournit aux autres départements de la Commission en vue d'assurer la légalité de tous les processus de prise de décision, le Bureau du Conseiller juridique a poursuivi ses efforts afin d'assurer le renforcement du Cadre institutionnel de l'Union. À cet égard, il a mené un certain nombre d'activités visant à harmoniser les législations des États membres, à s'assurer que l'Union lutte contre l'impunité, et à contribuer à l'accélération du processus d'intégration ainsi qu'au renforcement des organes de l'Union afin de les rendre plus efficaces et plus efficients.

Harmonisation des législations

343. Fonctions de dépositaire : Depuis la soumission du dernier rapport en janvier 2013, les États membres n'ont cessé de déployer des efforts en vue de signer et ratifier les Traités de l'OUA/UA ou d'y adhérer. Il convient de souligner que même si l'on a assisté à une accélération du rythme des signatures par rapport à la période précédente, le nombre des ratifications/adhésions a été légèrement plus faible. Cinquante-et-une (51) nouvelles signatures contre neuf (9) ont été apposées aux traités, et vingt-six (26) instruments de ratification/adhésion ont été déposés contre trente-et-un (31) au cours de la période précédente.

344. La Commission a organisé les 26 et 27 août 2013 à Dakar (Sénégal), pour les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, un atelier sur la promotion de la ratification des Traités de l'OUA/UA, pour accélérer la ratification des Traités de l'OUA/UA conformément aux décisions pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence. Le principal objectif de l'atelier était de sensibiliser les États membres de ces régions à l'importance de la ratification et de l'intégration des Traités de l'OUA/UA (en particulier ceux qui se rapportent directement aux valeurs communes), de les encourager à devenir parties aux traités, et de les amener à prendre les mesures requises en vue d'accélérer la ratification/adhésion à l'ensemble des traités de l'OUA/UA.

345. Dans le domaine des transports, la Charte africaine révisée du transport maritime adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2010 et définissant la politique continentale et le cadre stratégique pour le développement du transport maritime, requiert quinze (15) instruments de ratification pour son entrée en vigueur. À ce jour, seuls quinze (15) pays ont signé la Charte et quatre (4) l'ont ratifiée. La Commission a adressé des lettres de rappel aux États membres pour qu'ils signent et ratifient la Charte, ainsi qu'aux CER et aux institutions spécialisées pour qu'elles contribuent au suivi du processus et intègrent la question de la ratification de la Charte dans le programme de leurs événements clés liés au transport.

346. Il est important d'indiquer que de nombreuses questions demeurent en souffrance. Par conséquent, les États membres sont invités à accorder la priorité absolue à la signature et à la ratification ou à l'adhésion aux traités de l'OUA/UA, pour manifester leur engagement à être liés par les principes communs les valeurs et les normes partagées de l'Union.

Création d'un Comité ministériel sur les défis liés à la ratification/adhésion et à la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA

347. Lors de sa vingtième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012, le Conseil exécutif a autorisé la création du Comité ministériel sur les défis liés à la signature, la ratification/l'adhésion et à la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA dans le cadre du cinquantième Anniversaire de l'OUA. Ce comité, qui a été mis en place, est composé comme suit :

Région de l'Afrique centrale : République démocratique du Congo et Gabon ;
Région de l'Afrique de l'Est : Éthiopie et Tanzanie
Région de l'Afrique du Nord : Égypte et Libye

Région de l'Afrique australe : Botswana et Zambie
Région de l'Afrique de l'Ouest :Guinée et Sénégal.

La lutte contre l'impunité

348. Procès de M. Hissène Habré : Après la signature, le 22 août 2012 à Dakar, entre l'Union africaine et le gouvernement de la République du Sénégal, de l'Accord sur la création de Chambres extraordinaires africaines au sein des tribunaux du Sénégal en vue de poursuivre le/les principaux responsable (s) des crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 et 1990, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'organisation du procès de M. Habré, ancien Président du Tchad, et ce, en application de diverses décisions de la Conférence.

349. Des progrès ont été également enregistrés dans la mise en œuvre des Chambres extraordinaires africaines et de l'activité judiciaire. Suite à la nomination de l'Administrateur de ces Chambres extraordinaires le 8 janvier 2013 et au lancement officiel de leurs activités le 8 février 2013, les activités suivantes ont été menées :

- la nomination le 1er mars 2013, par la Présidente de la Commission de l'UA et en conformité avec les articles 11 et 12 du Statut des Chambres, des juges de la Chambre préliminaire et de la Chambre d'accusation, ainsi que des procureurs des Chambres ;

- la signature, le 3 mai 2013 à Dakar, d'un accord de coopération judiciaire entre le Tchad et le Sénégal ;

- la première mission effectuée au Tchad en juin 2013 par le Procureur général et ses adjoints dans le cadre des enquêtes préliminaires ;

- la mise en examen et le placement en détention de M. Habré le 2 juillet 2013 dans le cadre de plusieurs chefs d'accusation, notamment de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'actes de torture ; et

- la deuxième mission effectuée au Tchad en août 2013 par le Procureur général des Chambres et ses adjoints pour prendre les dépositions des victimes et des témoins.

350. Financement des Chambres extraordinaires africaines : Le budget approuvé pour les Chambres est de 9 773 654 dollars EU. À ce jour, le total des contributions reçues se chiffre à 8 966 000 dollars EU. Selon les conclusions de la table ronde des donateurs tenue le 24 novembre 2010, ces contributions reçues de l'Union africaine, du gouvernement de la République du Tchad, ainsi que de pays et d'institutions partenaires se répartissent comme suit :

- **Union africaine** : un (1) million de dollars EU ;
- **Tchad** : deux (2) milliards de francs CFA ;
- **Pays-Bas** : un (1) million d'euros ;
- **Belgique :** Avance de 250 000 euros sur 500 000 euros annoncés ;

- **Allemagne** : 200 000 euros ;
- **Union européenne** : Avance de 1 279 975,85 euros sur les deux (2) millions d'euros annoncés ;
- **France :** 300 000 euros ;
- **États-Unis** : un (1) million de dollars EU ;
- **Luxembourg** : première tranche de cinquante-mille (50 000) euros sur les 100 000 annoncés.

351. Le Sénégal, le Tchad et tous les États membres de l'Union, ainsi que les pays partenaires et les institutions qui ont contribué au financement du procès méritent d'être sincèrement remerciés pour leur geste qui témoigne de manière éloquente de l'engagement de notre continent à lutter contre l'impunité.

352. Le Tchad et le Sénégal, ainsi que l'UA, restent déterminés à organiser le procès de M. Habré. Cet engagement a été démontré par le décaissement de la contribution du Tchad et par la signature de l'Accord de coopération judiciaire entre le Tchad et le Sénégal le 3 mai 2013 à Dakar (Sénégal).

353. Il conviendrait de garder à l'esprit que les différentes phases du processus, à savoir les enquêtes, le procès et l'appel (le cas échéant), devraient durer vingt-sept (27) mois.

354. Décision de la Cour de Justice de la CEDEAO sur l'affaire Habré en République du Sénégal : Le 5 novembre 2013, la Cour de justice de la CEDEAO a rejeté la demande introduite par M. Habré en vue d'obtenir la suspension des procédures en cours contre lui devant les Chambres extraordinaires africaines. Cette décision fait suite à une requête déposée le 23 avril 2013 par les avocats de M. Habré, demandant comme mesures intérimaires, que la Cour « demande à la République du Sénégal de suspendre toute action, enquête et poursuites pénales dans le cadre de l'application du Statut des Chambres... ", et ce, au motif que les Chambres extraordinaires africaines ne seraient pas, selon la requête, légitimes. Les avocats ont aussi allégué que M. Habré ne pourrait pas bénéficier d'un procès équitable en comparaissant devant ces Chambres.

355. La Cour a jugé qu'elle n'est pas compétente pour statuer sur la requête, au motif que les Chambres extraordinaires africaines ont été créées sur la base d'un accord conclu entre l'Union africaine et le Sénégal. Outre le rejet de la demande de mesures intérimaires, la Cour a également rejeté l'argument fondamental, décidant par la même occasion de clore la procédure introduite devant elle par M. Habré et ses avocats.

CITOYENS ET DIASPORA

356. Au cours de la période considérée, la Commission, dans le cadre des valeurs partagées, a continué à privilégier la consolidation, l'établissement et le maintien d'un partenariat actif avec les organisations de la société civile, la diaspora africaine, les groupes socioprofessionnels, les organisations communautaires et un large éventail d'acteurs non étatiques en vue de la réalisation de l'engagement pris dans l'Acte constitutif visant à créer au sein de l'Union africaine une communauté centrée sur les populations.

357. Les efforts ont essentiellement porté sur quatre (4) principaux domaines, à savoir :

- la commémoration du cinquantième Anniversaire de l'OUA/UA ;
- la conception et la consolidation de l'Agenda 2063 ;
- l'appui au Forum intercontinental des organisations de la société civile (OSC) du Partenariat Afrique -UE ;
- la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la diaspora.

358. Le Forum intercontinental des organisations de la société civile (OSC) et le Cadre des Partenariats stratégiques de l'Afrique : De même, les Organisations de la société civile (OSC) ont continué à jouer un rôle essentiel dans le cadre de la consolidation des partenariats stratégiques mondiaux en tant que processus centrés sur les populations. À cet égard, on notera particulièrement le deuxième Forum intercontinental des OSC qui s'est tenu à Bruxelles (Belgique) du 23 au 25 octobre 2013. Ce forum a été précédé par quatre (4) réunions préparatoires organisées par le Comité directeur du partenariat Afrique-UE au cours desquelles des présentations ont été faites par les représentants de la Commission de l'Union africaine, et l'Ambassadeur d'Éthiopie à Bruxelles en tant que représentant de la Présidente de l'Union.

359. Le Forum a été organisé dans le cadre de la préparation du prochain Sommet Afrique-UE d'avril 2014 au cours duquel ses recommandations seront officiellement soumises aux dirigeants africains et européens. Il a passé en revue l'histoire et l'évolution du partenariat Afrique-UE, ses succès et ses revers et, en particulier, le rôle et les contributions de la société civile, entre autres acteurs. Il a conclu ses travaux en formulant des recommandations de fond sur les domaines thématiques du partenariat, le rôle de la société civile, les structures opérationnelles, et le processus de réforme de la Stratégie conjointe UE-Afrique (JAES) dans son ensemble. Des représentants de la société civile ont également participé à la réunion de suivi du Groupe de travail conjoint tenue à Bruxelles le 29 octobre 2013.

360. Mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la diaspora africaine : Outre la commémoration du cinquantième Anniversaire et les consultations sur l'Agenda 2063, le Programme de la diaspora avait pour objectif la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la diaspora africaine. À cet égard, un accent particulier a été mis sur deux (2) domaines essentiels, le premier étant la mise en œuvre de cinq (5) projets-legs sur :

- l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) ;
- le Corps des volontaires de la diaspora africaine ;
- le Programme mondial de développement du marché pour la diaspora africaine (DMADA) ;
- la Base de données sur les compétences de la diaspora africaine ; et
- la Banque d'investissement de la diaspora africaine.

361. Au début de l'année, la Commission, à travers la Direction des Citoyens et de la diaspora, a organisé à Washington, du 23 au 25 mars 2013, un atelier de réflexion

en vue de consolider le processus et la conception de chacun des projets, étudier les options de leur mise en œuvre, et mobiliser des partenaires potentiels. L'atelier a mis l'accent sur les résultats attendus, le calendrier des activités, les composantes du programme et l'évaluation des besoins, en vue de jeter les bases nécessaires au démarrage des activités des projets. Des progrès importants ont été accomplis à cet égard, et les participants sont parvenus à une compréhension claire quant à l'obtention du financement de la Banque mondiale pour certains aspects du processus. La Fondation africaine pour le renforcement des capacités, qui a également participé à la consultation, a annoncé un appui en faveur du DMADA. Un programme de suivi des activités pratiques a été également été élaboré.

362. Par la suite cependant, la vingt et unième session ordinaire de la Conférence de l'Union de mai 2013 a adopté la Décision UA/Déc. 478 (XXI) sur la mise en œuvre des Projets-legs de la diaspora africaine. Aux termes de cette décision un Comité technique d'experts sur l'autofinancement composé des chefs de la Commission de l'UA, du NEPAD, de la BAD, du PNUD, de la CEA, des CER, de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique des chefs des agences d'exécution, et des représentants de la diaspora et du secteur privé, pour superviser le processus, définir les paramètres, identifier des agences d'exécution, élaborer des termes de référence, et envisager des modalités de financement, a été mis en place. Il a été demandé à la Commission d'assurer la facilitation de la réunion de cet organe.

363. Dans ce contexte, il était également nécessaire d'harmoniser les progrès précédemment réalisés et de les intégrer efficacement dans le travail du Comité. Par conséquent, des consultations générales s'imposaient entre la Commission, l'Afrique du Sud et les divers organes. Ces consultations sont en voie d'achèvement et, par conséquent, une réunion de ce comité technique devrait se tenir peu de temps après le Sommet de février 2014.

364. En attendant, la mise en place de réseaux régionaux en tant que structures organisationnelles efficaces pour nouer le dialogue avec la diaspora se poursuit. Le Réseau européen de la diaspora a été lancé du 2 au 4 décembre 2013 à Bruxelles (Belgique), avec la coopération étroite de la Direction des Citoyens et de la diaspora de la Commission de l'Union africaine (CIDO) et du Bureau de l'UA à Bruxelles. De même, en Amérique du Nord, le Réseau canadien a été lancé en décembre 2013.

365. Liens institutionnels et relations avec la société civile et la diaspora : La Commission poursuit l'établissement de liens institutionnels solides avec les réseaux et organisations de la société civile et de la diaspora dans le cadre d'un Protocole accords, de programmes de coopération et de la participation à des activités transversales au sein de la Commission, sur le continent, et au sein de la diaspora africaine. Par exemple, la Commission, en collaboration avec le Centre international Roi Abdullah Bin Abdulaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICID), a organisé le 25 août 2013, un séminaire sur l'éducation interreligieuse et interculturelle dans les locaux de l'UA, entre autres.

366. Le processus de création et de consolidation du partenariat entre l'UA, les organisations de la société civile et la diaspora n'a cessé de se renforcer dans diverses directions. La Commission poursuit le dialogue avec la société civile et la

communauté de la diaspora qu'elle continue à tenir informées des événements et des activités de l'UA afin de recevoir leurs avis. L'enrichissement mutuel des vues des OSC et de la diaspora et de celles des États membres, du secteur privé, de la Commission et des autres organes de l'UA, a suscité des espoirs et des attentes et, à certains moments, d'importants commentaires. C'est aussi cet échange qui a fortement enrichi le programme de l'UA, comme en témoignent les célébrations du cinquantième Anniversaire, le processus en cours de l'élaboration de l'Agenda 2063, et la consolidation des Partenariats stratégiques de l'UA.

Élections au Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)

367. L'examen des demandes d'adhésion à l'ECOSOCC, pour lequel la Commission a mis en place un comité interdépartemental, a débuté en 2012 et s'est poursuivi en 2013. Ce comité s'est réuni deux (2) fois en 2013 pour examiner les nouvelles demandes reçues. C'est au terme du processus en septembre 2013 que l'on s'est rendu compte de l'insuffisance du nombre de candidatures de sociétés civiles africaines qualifiées pour permettre la tenue des élections à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC.

368. Le Comité a recommandé un certain nombre d'options quant à la voie à suivre, qui sont en cours d'examen par la Commission.

QUATRIEME PILIER : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS

Introduction

369. Depuis sa création en 2003, la Commission a renforcé ses effectifs et a joué un rôle plus important sur la scène continentale. Les quatre dernières années ont été particulièrement difficiles pour la Commission en ce qui concerne la réévaluation de ces capacités financières et administratives. La Commission a entrepris diverses initiatives visant à répondre à la croissance rapide, en se concentrant sur les moyens de renforcer ses assises et en recherchant un équilibre entre l'efficience et l'efficacité dans sa transition vers une gestion axée sur les résultats.

370. L'année 2013 a été l'année de la consolidation et du renforcement des bases jetées au cours des années précédentes pour mettre la Commission sur la bonne voie. C'est ainsi que la Commission a adopté de manière anticipée en mai 2013 - première initiative du genre dans l'histoire de l'Union africaine- le Plan stratégique 2014-2017. Le Programme pour le renforcement des institutions et des capacités (ICPB) constitue l'un des cinq (5) piliers du Plan stratégique de l'UA est le Programme de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités, une priorité essentielle pour la Commission dans les efforts qu'elle fait pour réaliser son objectif stratégique, à savoir renforcer la responsabilité et son efficacité opérationnelle, promouvoir l'innovation et la capacité de réaction rapide en vue de la réalisation de l'intégration et du développement en Afrique. Pour mettre efficacement en œuvre ce programme, un Plan d'activités quadriennal a été conçu pour fournir à la Commission un mandat et des orientations clairs pour réaliser ses objectifs.
Quatre priorités essentielles ont été identifiées dans le Plan d'activités comme suit :

Améliorer, renforcer et soutenir la bonne gouvernance et la reddition de comptes au sein de la Commission

371. Il importe à la Commission, en tant qu'organe continental, de se doter de systèmes qui concilient les intérêts de ses nombreuses parties prenantes en fournissant un cadre pour la réalisation de ses objectifs. L'amélioration et le soutien de la bonne gouvernance et de la reddition de comptes englobent pratiquement tous les domaines de gestion, des plans d'action et contrôles internes à l'évaluation des performances et des pratiques de gouvernance d'entreprise.

Stimulation de la performance et de l'efficacité opérationnelle au sein de la Commission

372. Depuis 2008, la Commission a adopté une approche dynamique et ambitieuse de la réforme visant à améliorer l'efficacité, l'efficience et la prestation de services. Elle a ainsi continué de déployer des efforts, dans le cadre du Plan stratégique 2014-2017, en vue de renforcer les capacités institutionnelles. La Commission a en outre entrepris de nombreuses réformes et initiatives pour améliorer le rendement du personnel et l'efficacité opérationnelle au sein de la Commission. Elles ont consisté à changer, en les améliorant, les méthodes et les conditions de travail par la transparence et la reddition de comptes, la stimulation de

l'efficacité et de la rentabilité, la promotion de l'utilisation des technologies de l'information au sein de la Commission en vue de l'adoption des meilleures pratiques et normes internationales.

373. Le présent rapport rend compte du travail que la Commission a effectué de janvier à décembre 2013 dans les domaines prioritaires susmentionnés, en particulier en ce qui concerne la planification, la programmation et la budgétisation, le renforcement des processus, la réforme des structures de la Commission et des autres organes et services administratifs de l'Union et le renforcement des capacités.

Amélioration, renforcement et maintien de la bonne gouvernance

374. Afin d'améliorer, de renforcer et de maintenir une bonne gouvernance au sein de la Commission, un certain nombre d'initiatives coordonnées de réforme ont été conçues et sont actuellement mises en œuvre.

375. Statut et Règlement du personnel : Un statut et un règlement du personnel clairement élaborés sont indispensables si l'on veut améliorer la bonne gouvernance au sein de l'Union africaine. La Commission continue de travailler en étroite collaboration avec le Comité des Représentants permanents (COREP), pour assurer la mise en œuvre du Statut et du Règlement du personnel. Le Nouveau Statut et le Nouveau Règlement du personnel facilitent et améliorent les entre l'employeur et l'employé, permettent une plus grande efficacité opérationnelle et la transparence. Le Statut et le Règlement du personnel qui n'ont aucune incidence financière sont maintenant intégralement appliqués. Un organe consultatif interdisciplinaire a procédé à l'examen des dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel et formulé de nouvelles recommandations quant à leur mise en œuvre. Ces recommandations seront portées à l'attention du COREP en temps voulu.

376. Organes de gestion : La Commission estime qu'une gestion efficace des opérations administratives telles que les passations de marché, le recrutement et le traitement des griefs permettra de remotiver le personnel et, à terme, d'instaurer des méthodes de travail propices et efficaces. L'administration juge nécessaire la mise en place d'organismes d'appui à la gestion tels que prescrits par les Statut et Règlement du personnel. Ces organismes ont par conséquent été récemment reconstitués en raison du rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien de la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité au sein de la Commission. Ces organismes sont fonctionnels depuis le début du deuxième semestre de 2013 avec des réunions qui se tiennent régulièrement chaque semaine. Le conseil de discipline a été redynamisé pour examiner des allégations d'inconduite. Ces organismes continueront à appuyer la prise de décisions par le biais de processus inclusifs, participatifs et transparents.

377. Comité des griefs : Afin d'améliorer davantage la bonne gouvernance, un Comité a été mis en place pour traiter des plaintes, conformément aux dispositions contenues dans les Statut et le Règlement du personnel. Ce Comité présidera les débats sur les plaintes qui sont portées à son attention ; il fournira en outre des recommandations détaillées pour des solutions qui seront peaufinées et adoptées par les parties en conflit. La Commission estime également que le règlement

efficace des plaintes en suspens permettra d'améliorer le moral du personnel et, à terme, de créer un environnement propice au travail.

378. Dans le cadre de l'examen de la structure, la Commission travaille actuellement à la mise en place d'un bureau de l'éthique et de médiation interne. Un bilan a été dressé et un code d'éthique a été rédigé en 2013. Ce code a été lancé et appliqué de manière efficace. Un programme obligatoire de formation à l'éthique, notamment au rôle de la prévention et de la médiation pour réduire l'incidence des griefs, sera mis en place. Des systèmes seront proposés aux organes délibérants de l'UA avant d'être institués dans le cadre du nouveau Plan stratégique.

379. Adoption du Progiciel SAP de gestion intégré (ERP) : L'introduction du progiciel SAP de gestion intégré (ERP) a, par ailleurs, permis d'améliorer la gouvernance d'entreprise grâce au partage de données d'information et à la transparence. Depuis juin 2008, ce système permet une exécution plus rapide, plus économique et plus transparente des opérations grâce à un véritable mécanisme de contrôle. En matière de licences de logiciels, la Commission compte 200 utilisateurs SAP R/3 et 1200 utilisateurs ESS / MSS. La formation sur place a permis de former 8 membres du personnel pour le coût de deux à l'Académie SAP. Du nombre des avantages de ce système, il convient de citer l'amélioration de la visibilité, du savoir-faire et de la prise de décisions, le renforcement de l'harmonisation des opérations et des processus, et l'amélioration de la gestion financière et de la gouvernance d'entreprise. La réduction des risques en termes de répartition plus claire des rôles et des autorisations, de renforcement du contrôle et de l'approbation informatiques des flux de travail sont d'autres avantages du système.

380. Le module SAP ERP de gestion a été mis en place dans les bureaux de Bruxelles et de Genève, en plus du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'UA (IBAR) et de celui de l'AMISOM. Des préparatifs sont en cours en vue de sa mise en place également au Bureau de New York. Comme alternative économique, le système QuickBooks a été mis en œuvre dans tous les autres bureaux de représentation, bureaux régionaux, bureaux des missions, et sera intégré dans le système SAP.

381. Établissement de rapports : En 2013, la Commission a pu renforcer ses méthodes de gestion et de reddition de comptes en améliorant son système d'établissement de rapports. Après avoir mis en place un système trimestriel, la Commission publie ses rapports de gestion mensuellement tandis qu'elle présente son rapport annuel à la Conférence de l'Union de janvier de chaque année. La Commission continue également de publier, chaque semestre, le Journal officiel de l'Union qui couvre toutes les décisions de tous les organes de l'UA et qui est largement diffusé auprès des États membres et de toutes les structures de l'UA.

382. A chaque session des organes délibérants, la Commission présente un rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures de la Conférence et du Conseil exécutif. À cet égard, le rapport établi pour la mise en œuvre des décisions antérieures a été présenté à la Conférence de l'Union de janvier 2013, pour examen. La session de mai 2013 de la Conférence a été consacrée à la célébration du 50e anniversaire avec un ordre du jour limité, et à titre exceptionnel, aucun rapport sur la mise en œuvre des décisions n'a été présenté à la Conférence. La Commission a

coordonné la préparation du rapport qui sera soumis à la Conférence de l'Union de janvier 2014.

Stimulation de la performance et de l'efficacité opérationnelle

383. L'objectif général de la Commission est de renforcer la responsabilisation et rendre la Commission plus efficace et plus efficiente sur le plan opérationnel grâce à *une méthode de gestion simplifiée.* Afin de soutenir sa transformation et l'élargissement de son mandat, la Commission de l'UA a pris plusieurs initiatives de réforme, notamment :

384. Gestion des services de conférence : La Commission a facilité la tenue de 1283 réunions en 2013, en ayant recours aux services de 173 traducteurs et interprètes. Ainsi, 19.687 pages ont été photocopiées et 2.330 documents ont été traduits. Des actions de sensibilisation du personnel de la Commission de l'UA ont été menées au cours du premier trimestre de l'année. Les enquêtes effectuées après chaque réunion ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la coordination des réunions et des services fournis.

385. La Commission a poursuivi ses efforts visant à améliorer ses activités en fournissant des services divers et variés : gestion des technologies de l'information, passation de marchés, voyages, sécurité et sûreté, gestion des biens et autres services administratifs. La Commission vient de lancer la mise en œuvre d'une stratégie de ressources humaines à moyen terme pour combler les lacunes existantes en la matière. Cette stratégie porte sur l'attraction et l'emploi des talents par l'identification, le recrutement et le recrutement, au moment voulu et aux postes appropriés, de professionnels hautement qualifiés. Elle vise également à promouvoir l'excellence opérationnelle en créant et en préservant l'excellence effective en milieu de travail et en alignant les systèmes informatiques pour soutenir des processus de gestion efficaces.

386. Dans le cadre de ses efforts visant à recruter des candidats appropriés représentant les hommes aussi bien que les femmes et provenant de toutes les régions d'Afrique, la Commission a procédé, en 2013, à 33 nominations à des postes qui avaient fait l'objet d'annonces sur le système interne de recrutement électronique et sur le nouveau système SAP de recrutement en ligne.

387. Cadre de gestion de performance et de responsabilisation *(PMAF)* : Le Cadre de gestion de performance et de responsabilisation a été approuvé par la Commission et, à cet égard, le cycle d'évaluation des membres du personnel a été synchronisé pour commencer en mars de chaque année et se terminer en février de l'année suivante. Il s'agit d'un cycle d'évaluation des performances unifié et facile à gérer car les objectifs de performance et les résultats attendus sont convenus au début de la période, suivis tout au long de cette période et évalués à la fin de la même période. Cette approche garantit l'objectivité, la transparence, des activités axées sur les objectifs et une répartition équitable de la charge de travail.

388. Le système d'évaluation de la performance du personnel dans le cadre du PMAF mobilise la Commission qui prête plus d'attention à la réalisation des objectifs et des priorités convenus, grâce à la clarté des rôles et des responsabilités et à

l'obligation redditionnelle. Les outils et instruments requis pour permettre le rendement en matière de planification, de mise en œuvre, d'évaluation et d'établissement rapports sont en train d'être mis en œuvre. Ce système inculque une culture d'apprentissage continu et d'amélioration des performances axée sur les résultats, qui favorise les changements organisationnels et comportementaux du personnel nécessaires pour réaliser l'efficacité et l'excellence.

389. La communication interne est considérée comme un facteur d'amélioration des performances, de la collaboration du personnel et de l'interaction entre ses membres au sein de l'Union. Dans ce contexte, la Commission a lancé une plate-forme interactive appelée "Open Space", qui est une application intranet en ligne, disponible à l'ensemble du personnel et qui offre un accès à l'information sur les politiques de la Commission de l'UA. Il s'agit là d'une opportunité de poser des questions ou d'exprimer des préoccupations pour des cas particuliers, de partager des idées, des observations, et de s'informer des évolutions récentes.

390. Structure de la Commission de l'UA : Dans le cadre de ses efforts visant à passer d'un organisme fondé sur les activités à un organisme fondé sur les résultats, la Commission, en étroite collaboration avec les différents organes, à savoir : l'Agence du NEPAD, le Parlement panafricain (PAP), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Commission africaine de l'énergie (AFREC) et le Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption, procède actuellement à un examen complet de la structure de l'Union afin que les considérations relatives à l''efficacité soient respectées et que les compétences disponibles correspondent aux besoins, en vue d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre du nouveau Plan stratégique (2014-17) et de l'Agenda 2063. La mise au point, l'harmonisation des effectifs et l'échange de personnel entre ses organes et entre les structures de chaque organe sont quelques-unes des actions que la Commission entreprend actuellement pour améliorer sa capacité à remplir la mission que lui a confiée l'Union.

391. Dans le cadre de l'examen de la structure, la Commission a pris des mesures préliminaires pour la mise en place d'un bureau de l'éthique et de médiation interne. Un bilan a été dressé et un code d'éthique a été rédigé au cours du premier semestre de 2013, dont le projet sera soumis au COREP, pour examen, au cours du premier trimestre de 2014. Un programme obligatoire de formation à l'éthique, notamment au rôle de la prévention et de la médiation pour réduire l'incidence des griefs, sera mis en place. Des systèmes seront proposés aux organes délibérants de l'UA avant d'être institués dans le cadre du nouveau Plan stratégique.

392. ***Services médicaux*** : l'efficacité opérationnelle et de la performance dépend de l'accroissement continu et du bien-être du personnel de la Commission de l'UA. En plus des nouvelles réformes visant à améliorer la productivité du personnel, il importait à la Commission d'entreprendre un certain nombre d'activités, dans le but d'assurer la santé des membres actuels et futurs du personnel. Ces activités ont abouti à la mise en place d'un système de dossier médical informatisé (IMRS) et la formation de 37 membres du personnel médical aux systèmes SAP et IMRS. Grâce à ce système, le temps d'attente des patients a été réduit passant de 90 minutes à 30 minutes. La clinique a lancé un plan de rénovation et d'agrandissement en vue d'accueillir les membres en nombre croissant du personnel et de la communauté

diplomatique à Addis-Abeba, achevant la première phase du projet de 1.796.948 $EU effectué grâce à l'offre généreuse de l'État du Koweït.

393. Gestion et entretien des installations : Malgré les ressources limitées et les biens mobiliers vieillissant, il importe à la Commission d'assurer l'entretien et la rénovation continus de ses actifs. La Commission a adopté les deux stratégies majeures ci-après :

1e Stratégie : réduire les coûts d'exploitation (factures d'eau et d'électricité) des installations et,

2e Stratégie : mettre en œuvre un plan annuel d'entretien préventif. En ce qui concerne la gestion des installations, la Commission a nettement amélioré la gestion et l'entretien des structures, ainsi que la planification d'autres projets de rénovation et de construction.

394. Inventaire des principaux biens de la Commission de l'UA : Dans le cadre de la stratégie de mise en valeur des biens de l'Union africaine, la Commission a lancé un vaste projet sur les biens meubles et immeubles de l'Union africaine. Ce projet avait pour objectif final d'inventorier, de contrôler, de protéger et enfin de mettre en valeur les biens meubles et immeubles de la Commission de l'UA. La première phase de ce projet, notamment l'inventaire, a été menée à bien et le résultat en est le suivant :

- L'Union africaine possède 24 terrains et 46 immeubles dans différentes parties du monde, à savoir : Afrique (40 immeubles et 21 terrains), Amérique (3 immeubles et 2 terrains) et Europe (3 immeubles et 2 terrains).

- Afrique : en Algérie (4 immeubles et 1 terrain), en République démocratique du Congo (3 immeubles et un terrain (Kinshasa)) ; 4 immeubles et 1 terrain (Kisangani), en Éthiopie (16 immeubles et 4 terrains (Addis-Abeba) et 2 immeubles et un terrain (DebreZeit), en Guinée (1 immeuble et 1 terrain), au Mali (1 terrain), au Niger (1 immeuble et 1 terrain), au Nigeria (7 terrains et 7 immeubles)

- Amérique : aux Etats-Unis (2 immeubles et 1 terrain (New- York)) ; 1 immeuble et un terrain (Washington)

- Europe, en Suisse (1 immeuble (Genève)), en Belgique (2 immeubles et 2 terrains)

395. La fin des travaux et la mise en service du nouveau Centre de conférences et des bureaux de l'Union africaine a atténué le problème de longue date du manque d'espace. Le Centre a permis de réaliser en 2012 et 2013 (de janvier à juillet) des recettes de l'ordre de 556.160 $EU et 371.409 $EU respectivement de la location de la salle de conférence, du matériel de bureau, d'espace d'exposition à l'intérieur de l'immeuble, de se débarrasser des biens obsolètes et de louer des espaces extérieurs pour la mise en place de cafétérias temporaires pendant les sessions de la Conférence de l'Union et d'autres réunions. Les demandes de vérification

concernant les immobilisations ont baissé, dans l'ensemble, ce qui indique une bonne gouvernance. La Commission envisage de réaliser les autres projets de rénovation et de construction, notamment la construction de l'immeuble du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (qui devrait être achevé en 2013 /14) ; le projet de construction du « village africain » et des résidences pour le Vice-président et les Commissaires suite à l'octroi par le Gouvernement éthiopien d'un terrain de 215 000 m2, sur lequel tous les lots ont été délimités et où les travaux de clôtures temporaires ont été mis en œuvre.

396. En 2013, le programme de réduction des coûts a permis la réalisation d'un puits de forage dans l'enceinte de la Commission de l'Union africaine. L'eau provenant du puits de forage est utilisée pour les jardins, les toilettes, le lavage des sols, des pavés et des véhicules.

397. Voyage des fonctionnaires : En ce qui concerne la fourniture de services de voyage, des mesures ont été mises en place pour suivre les dépenses et réduire le gaspillage afin de garantir une utilisation efficace des ressources financières disponibles. Les économies de coûts réalisées ont été en moyenne de 60,16 $ EU par billet, ce qui correspond à un total de 200.272 $EU au premier trimestre de 2013.

398. Services de sécurité et de sûreté : En 2013, la question liée de la sécurité et de la sûreté a été d'une priorité absolue face aux récentes menaces et attaques terroristes perpétrées sur le continent. Il est impératif que des services de sécurité soient continuellement assurés pour la protection des membres du personnel et des biens de la Commission, tant au Siège que dans les résidences des membres du personnel. Afin de faciliter l'intervention rapide du personnel de sécurité en cas de problèmes, la Commission de l'UA a tracé les emplacements des résidences des hauts fonctionnaires de la Commission sur une carte conservée dans la salle de contrôle de sécurité à des fins d'urgence. Grâce à une étroite coordination avec Le Bureau de la police fédérale judiciaire (*Federal Police and Crime Investigation Bureau*), la Commission a pu réduire de 60% les problèmes rencontrés par le personnel en ce qui concerne les questions de location des résidences, de cambriolages et de litiges avec le personnel domestique.

399. Actuellement, la première phase du Projet de sécurité incendie est en cours de réalisation pour moderniser et améliorer la sécurité physique et les contrôles d'accès autour des locaux du Siège de la Commission de l'UA. Cette première phase couvre la zone de l'ancien bâtiment tandis que la deuxième phase du projet devrait couvrir les autres zones du nouveau bâtiment.

Réaliser une Commission financièrement durable et viable

400. Au début de l'année 2013, la Commission a tous mis en œuvre pour assurer l'application continue et dans les délais de la décision du Conseil exécutif sur le changement du calendrier du budget de l'UA, ce qui a été réalisé avec succès avec l'approbation du budget 2014 lors de la Conférence de l'Union de mai 2013. L'approbation des budgets en juillet au lieu de janvier permettra d'assurer une meilleure planification et exécution des programmes, qui se traduira, à son tour, par une meilleure exécution du budget. La Commission a continué d'améliorer le processus intégré de planification, de programmation et de budgétisation dans tous

les secteurs du budget-programme, l'élaboration des rapports d'exécution du budget ainsi que dans les efforts coordonnés visant à formuler des propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme.

401. Normes comptables internationales : La Commission a envisagé de mettre ses pratiques comptables en conformité avec les meilleures pratiques internationales et a obtenue du Conseil exécutif, en janvier 2013, la décision d'adopter les *Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)* en tant que normes officielles à appliquer au sein de l'Union toute entière. La Commission a entamé la mise en œuvre des normes IPSAS dès le 1er juillet 2011 en organisant cinq sessions régionales de formation pour les organes de l'UA. C'est ainsi que des structures et des équipes fonctionnelles de mise en œuvre des normes IPSAS ont été mises en place et une feuille de route a été élaborée. Le Règlement financier de l'Union a été révisé pour le rendre conforme aux normes IPSAS et pour prendre en compte d'autres nouvelles questions pertinentes de responsabilité. En outre, des politiques de lutte contre la fraude et la corruption ainsi que de gestion des risques d'entreprise sont en cours d'élaboration pour le premier trimestre de 2014, afin d'être au courant des meilleures pratiques modernes de bonne gouvernance organisationnelle.

402. La réussite de l'adoption et de la mise en œuvre des normes IPSAS d'ici janvier 2015 permettra d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers de la Commission de l'UA auprès des États membres, des donateurs et du personnel et de promouvoir et de renforcer la responsabilité et la transparence.

403. AMISOM : La Commission a également constaté une croissance sans précédent des ressources financières de la Mission de l'Union africaine en Somalie, dont le budget initial en mai 2007 était de 15 millions d'euros. Aujourd'hui, le budget de la Mission est de 280 millions **d'euros**, ce qui signifie une augmentation du nombre des partenaires de financement de la Mission, que sont le Royaume-Uni, l'Italie, la Chine, la Russie, le Danemark, l'Espagne, la Suède, le Japon, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et la Ligue des État arabes. Beaucoup a été fait depuis sa création pour améliorer sa gestion financière sur plusieurs fronts, comme la nomination d'un personnel d'appui qualifié, la mise en place du module SAP pour remplacer les systèmes logiciels et administratifs inadaptés « *Peachtree* », et l'introduction d'un meilleur processus de passation de marchés. En conséquence, le rapport de vérification interne de 2013 indique une nette amélioration du système d'établissement des rapports financiers de la Commission, qui indiquent clairement que les fonds ont été utilisés conformément aux accords de financement.

Renforcement de la collaboration entre la Commission et les autres organes

404. Tenue de réunions régulières du COREP : La Commission a continué d'apporter un appui administratif et de secrétariat pour faciliter la tenue des réunions régulières du COREP, que ce soit en séance plénière ou en réunion du Bureau de l'organe. Ce soutien a énormément contribué à l'efficacité du COREP en tant qu'organe.

405. Réorganisation du Programme des événements et rationalisation des agendas : la Commission, au travers des propositions sur la gestion du programme

des événements et des agendas, a, non seulement rendu rentable l'organisation des évènements, mais a également participé à la gestion coordonnée de ces événements de manière cohérente et organisée. Bien que des problèmes subsistent et en dépit du nombre toujours croissant d'événements et de participants à ces évènements dont certains de grande envergure en raison de l'intérêt de plus en plus croissant pour l'UA au cours des deux dernières années, une amélioration remarquable a été enregistrée dans la gestion globale des sessions de la Conférence de l'Union et des grands évènements de l'UA. À cet égard, la Commission a continué, à améliorer la planification et l'organisation de toutes les sessions ordinaires et extraordinaires du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence, ainsi que les services de secrétariat pour toutes ces sessions.

Promotion de synergies avec les organes délibérants les autres organes de l'UA, les CER et les autres parties prenantes

406. La Commission a continué à associer toutes les parties prenantes à ses activités afin d'améliorer l'efficacité générale de l'Union et son dialogue avec les partenaires. À cet égard, la Commission a pris les initiatives ci-après :

407. Élaboration de cadres de collaboration et de coopération : La Commission a finalisé les processus d'élaboration des documents-cadres pour, d'une part, améliorer les relations et la coordination entre ses départements et, d'autre part, promouvoir les interactions et les échanges réguliers entre la Commission, les États membres, les CER et les autres organes de l'UA.

408. Service Internet et de visioconférence : En reconnaissance du fait que l'accès à la communication est indispensable au renforcement de l'efficacité de l'UA, la Commission a pu mettre en place des services de messagerie électronique et d'Internet fiables et constants. Tous les Bureaux régionaux et de représentation de l'Union africaine sont maintenant connectés au Siège via un réseau satellitaire privé et les services fonctionnant au niveau du Siège sont étendus à ces bureaux. L'utilisation accrue de la visioconférence pour les entretiens de recrutement, les réunions entre bureaux, ainsi que le recours au service de téléphonie IP sur le réseau de la Commission entrainent d'importantes économies de temps et d'argent, ainsi qu'une meilleure productivité. Les services de visioconférence sont opérationnels et fiables, reliant le Siège aux 17 Bureaux / régionaux de représentation / Missions sur le terrain et au reste du monde. La Commission continuera à encourager l'utilisation de la vidéoconférence pour parvenir à une prise de décisions plus rapide et, ainsi, réduire les coûts liés aux déplacements ;

409. Communication et plaidoyer : La communication représente une partie importante du travail de la Commission de l'UA. À cet égard, la célébration du 50e Anniversaire de l'OUA / UA, ainsi que l'élaboration de l'Agenda 2063, ont été une excellente occasion de mettre en œuvre une stratégie de communication impliquant tous les Africains, y compris la diaspora. En outre, la Commission a continué à mettre en œuvre des plans de visibilité pour contribuer à la vulgarisation des programmes de tous les départements de la Commission. Elle a joué un rôle déterminant dans la fabrication et la fourniture d'informations pertinentes aux médias pendant la couverture des événements importants et des sommets organisés par l'UA, ainsi que la facilitation de l'accès à l'information en entretenant de bonnes

relations avec les représentants des médias et les journalistes étrangers et du continent qui couvrent les questions africaines.

410. Gestion des dossiers : L'importance d'un système de gestion des documents clair et facile à utiliser dans la promotion de la synergie au sein de l'UA ne peut être sous-estimée. La Commission a entrepris une action globale visant à renforcer et à **améliorer** la façon dont les opérations sont effectuées grâce à l'automatisation de son système de gestion des documents. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités institutionnelles, la gestion des dossiers au sein de la Commission a été informatisée et tous les dossiers et correspondances internes ont été automatisés. Environ 75 % du personnel au Siège ont été formés à l'utilisation du nouveau Système électronique de gestion des dossiers de l'Union africaine (AUREMS). En outre, environ 45% du personnel des Bureaux régionaux ont suivi une formation similaire et sont désormais reliés au nouveau système. L'ensemble des effectifs du personnel du Siège et des Bureaux régionaux seront reliés au système d'ici la fin de 2014.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

411. Au moment où nous célébrions les 50 ans de la fondation de l'OUA et une décennie depuis sa transformation en Union africaine, il y a eu un regain d'optimisme et de confiance dans le continent. La célébration du cinquantième anniversaire et l'accent mis sur le thème du panafricanisme et de la renaissance africaine ont consolidé ce sentiment, en associant différents secteurs de la société africaine.

412. Sur le plan socio-économique, le continent a enregistré des progrès en 2013, et cette tendance devrait se poursuivre au cours de l'année prochaine. La gouvernance démocratique et les élections sont en amélioration sur l'ensemble du continent, et les processus de définition des visions nationales de développement et de la vision continentale ont également contribué à donner une impulsion à la transformation et l'intégration de l'Agenda africain. Cependant, alors qu'en 2013 nous avons observé un mouvement encourageant dans les processus de paix à Madagascar, au Mali et en Somalie, les défis de l'instabilité et des conflits persistent en RDC, en République centrafricaine, dans certaines des parties de l'Afrique du Nord, au Soudan et au Soudan du Sud.

413. L'année a également vu des efforts concertés sur les questions de la transformation socio-économique et le développement, à travers le travail de la Commission de l'UA, des CER et des États membres dans les domaines prioritaires continentaux tels que les compétences, la santé et le développement humain, les infrastructures, la transformation économique et l'agriculture et les entreprises agro-alimentaires. Des progrès importants en ce qui concerne le programme d'intégration ont été faits, avec le rôle essentiel des Comités économiques régionaux. En outre, la modification du récit sur l'Afrique est intégrée dans le discours continental sur lui-même, et le travail de sensibilisation et de communication de la Commission s'est poursuivi à cet égard.

414. Le rapport annuel 2013 de la Commission est donc un compte rendu des activités de la Commission, tout en se focalisant quelque peu sur les résultats de ces

activités. Ce n'est qu'un début, et au moment où la Commission commence la mise en œuvre de son troisième Plan stratégique (2014-2017), un effort concerté sera fait pour que, dans la conception, la mise en œuvre et les rapports de ses activités et des actions, il y ait un changement notable en vue d'assurer un impact maximum à l'agenda de transformation continental. Cela sera également accompagné par un effort renforcé et la capacité de suivre les résultats aux niveaux national, régional et continental.

415. Le rôle de la Commission de l'UA vers la réalisation de l'agenda continental et en appui à tous les organes de l'UA, agences et institutions reste essentiel. . Nous allons donc faire en sorte que la Commission elle-même poursuive sa transformation en une institution efficace pour la réalisation de la vision du panafricanisme et de la renaissance africaine.

2014 : Perspectives d'avenir

416. La mise en œuvre du troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017), avec ses cinq piliers débutera en 2014. Les principaux résultats du troisième Plan stratégique sont les suivants :

- **Résultat 1 :** Promotion de la paix et de la stabilité, de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme en tant que fondements du développement et des sociétés stables ;

- **Résultat 2 :** Mise en place de politiques et institutions pour accroître la production agricole, améliorer la valeur ajoutée et élargir l'accès au marché, gérer rationnellement l'environnement et les ressources naturelles en vue d'augmenter les revenus et d'améliorer l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle ;

- **Résultat 3 :** Promouvoir le développement et l'industrialisation économiques inclusifs grâce à des projets de développement des infrastructures et au commerce intra-africain sous l'impulsion du secteur privé, à l'accès aux marchés mondiaux et à l'utilisation efficace et durable des ressources naturelles du continent ;

- **Résultat 4 :** Mise en œuvre des politiques et programmes visant à améliorer la santé, l'éducation et les compétences liées à l'emploi, soutenue par les investissements dans les services, la science, la recherche et l'innovation ;

- **Résultat 5** : Élaboration des stratégies de mobilisation de ressources, y compris les sources alternatives de financement, pour permettre à l'Afrique de financer ses programmes et son développement ;

- **Résultat 6 :** Créer une Union axée sur les populations grâce à la participation des États membres et des autres parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de l'Agenda africain ;

- **Résultat 7** : Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA et des relations avec les CER et les organes de l'UA, ainsi qu'avec les partenaires stratégiques et autres partenaires.

417. Grâce aux cadres et stratégies élaborées dans ces domaines prioritaires stratégiques du continent, la Commission, dans le cadre de la mise en œuvre du troisième Plan stratégique, veillera à encourager, faciliter, coordonner et surveiller cette mise en œuvre, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

418. La Commission a élaboré des plans de travail des départements sur la base du troisième Plan stratégique et du Budget 2014 adopté. Elle a en outre identifié les grandes priorités suivantes pour son plan de travail 2014.

- **A*nnée de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :*** Sous la conduite du Département de l'économie rurale et de l'agriculture, chaque département et division contribuera au thème et assurera une large mobilisation des États membres et d'autres parties prenantes pour faire progresser ce secteur important et élément essentiel du deuxième pilier du troisième Plan stratégique.

- ***Accélérer l'efficacité institutionnelle :*** La Commission prendra des mesures décisives au cours de 2014 pour répondre à cette question, comme une priorité pour 2014.

- ***Agenda 2063 :*** Présentation du document-cadre du Sommet de janvier : les États membres seront chargés de faire avancer les consultations et l'alignement avec les plans nationaux de développement, la vulgarisation de l'Agenda 2063, et remplir le document pour adoption au Sommet de juillet 2014.

419. Enfin, les activités prévues pour les célébrations du cinquantième anniversaire, qui auront duré une année entière, seront mises en œuvre et achevées en mai 2014 conformément au document et au budget du projet approuvé.

420. La mise en œuvre du troisième Plan stratégique fait partie des objectifs à court terme vers la réalisation de l'Agenda 2063. Cela devrait jeter les bases d'un changement de paradigme vers la réalisation de la Renaissance africaine et pour proclamer le Siècle africain.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Rapport annuel de la Présidente de la commission de l’union Africaine sur les activités de la commission pour la période de janvier a décembre 2013

Union africaine

Union africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3351

Downloaded from African Union Common Repository